



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

21 novembre 2011
Journée d'audience n° 1

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 25-Nov-2011, 12:59
CMS/CFO: Kauv Keoratanak

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Michiel PESTMAN
Victor KOPPE
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Jacques VERGÈS

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
Matteo Crippa
Natacha WEXELS-RISER

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHEA Leang
William SMITH
Andrew CAYLEY
YET Chakriya

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
MOCH Sovannary
HONG Kimsuon
CHET Vannly
Barnabé NEKUIE
Patrick BAUDOIN
Emmanuel JACOMY
Nushin SARKARATI

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
M. CAYLEY	Anglais
Mme CHEA LEANG	Khmer
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PESTMAN	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
Me SON ARUN	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 9h5)

3 (Les juges entrent dans le prétoire)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Aujourd'hui, la Chambre de première instance des Chambres
6 extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, qui a été mise
7 en place par la Loi relative à la mise en place de chambres
8 extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, promulguée par
9 Kram royal, NS/RKM/1004/006, du 27 octobre 2004 pour la poursuite
10 des crimes commis pendant la période du Kampuchéa démocratique du
11 17 avril 1975 au 6 janvier 1979, déclare ouverte l'audience au
12 fond dans le dossier 002 du 19 septembre 2007 ECCC-TC concernant
13 les trois accusés suivants:

14 1) Nuon Chea, de sexe masculin, né le 7 juillet 1926 dans le
15 village de Voat Kor, commune de Voat Kor, district de Sangke,
16 Battambang, au Cambodge.

17 [09.07.31]

18 Son adresse avant son incarcération était le village de Psar
19 Prum, khan Pailin, ville de Pailin.

20 Sous le Kampuchéa démocratique, il était le secrétaire adjoint du
21 Comité central du Parti communiste du Kampuchéa ou PCK. Il était
22 également membre du Comité permanent du PCK et président de
23 l'Assemblée du peuple.

24 Il est représenté par trois avocats, Me Son Arun, et Me Michiel
25 Pestman et Me Victor Koppe.

2

1 [09.08.06]

2 Ieng Sary, nom à sa naissance Kim Trang, de sexe masculin, né le
3 24 octobre 1925 dans la commune de Loeung Va, district de Tra
4 Vinh, province de Tra Vinh, au Sud-Vietnam. Son adresse avant son
5 arrestation était: maison n° 47B, rue 21, groupe 36, centre 4,
6 sangkat de Tonlé Bassac, dans le khan de Chamkar Mon à Phnom
7 Penh.

8 Sous le Kampuchéa démocratique, il était membre du Comité
9 permanent du PCK et vice-Premier Ministre et Ministre des
10 affaires étrangères.

11 Il est représenté par Me Ang Udom et Me Michael Karnavas.

12 Troisièmement, Khieu Samphan, de sexe masculin, né le 27 juillet
13 1931 dans la commune de Rumchek, district de Rumduol, Svay Rieng.
14 Son adresse avant son arrestation était au village de Kon Khtong,
15 sangkat de Au Tavau, khan de Pailin, ville de Pailin.

16 [09.09.20]

17 Sous le Kampuchéa démocratique, il était membre du Comité
18 permanent du PCK et président du présidium d'État. Il est
19 représenté par Me Kong Sam Onn et Me Jacques Vergès.

20 Les trois accusés sont poursuivis pour les crimes suivants:

21 génocide, crimes contre l'humanité, violations graves des
22 Conventions de Genève du 12 août 1949. Ils sont poursuivis pour
23 avoir, par leurs actes et omissions, commis, planifié, incité à
24 commettre, ordonné ou aidé et encouragé à commettre les crimes
25 qui ont été énoncés ou peuvent en être tenus responsables en

3

1 application de la théorie de la responsabilité du supérieur
2 hiérarchique, crimes commis au Cambodge ainsi qu'à l'occasion
3 d'incursions au Vietnam entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier
4 1979.

5 Ces crimes sont visés et réprimés par les articles 4, 5 et 6, 29
6 nouveau et 39 nouveau de la Loi relative à la mise en place de
7 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

8 [09.11.00]

9 La Cour est composée comme suit: moi-même, Nil Nonn, la Juge
10 Silvia Cartwright, le Juge Ya Sokhan, le Juge Jean-Marc Lavergne,
11 le Juge You Ottara, et, comme juges suppléants, le Juge Thou Mony
12 et la Juge Claudia Fenz.

13 Dans cette affaire numéro 002, il y a 3866 parties civiles
14 regroupées au sein d'un collectif qui est représenté par un
15 coavocat principal cambodgien, Me Pich Ang, et un coavocat
16 principal étranger, Me Élisabeth Simonneau-Fort. Ils sont
17 également défendus par 12 coavocats des parties civiles
18 cambodgiens et 28 coavocats des parties civiles étrangers.

19 Je déclare maintenant l'audience ouverte.

20 Monsieur Duch Phary, je vous demanderai de rendre compte à la
21 Chambre des parties présentes.

22 [09.12.33]

23 LE GREFFIER:

24 Monsieur le Président, voici les parties présentes pour le Bureau
25 des procureurs. Les coprocurateurs sont présents.

4

1 L'équipe de défense de Nuon Chea est présente. L'équipe de
2 défense de Ieng Sary est présente, ainsi que celle de Khieu
3 Samphan.

4 Pour ce qui est de la défense de Khieu Samphan, Me Kong Sam Onn
5 est présent, qui remplace Me Sa Sovan, lequel a démissionné.

6 Quant aux accusés, ils sont tous présents. Les coavocats
7 principaux des parties civiles et les avocats des parties civiles
8 sont présents.

9 Nous avons trois avocats des parties civiles étrangers qui sont
10 nouveaux pour la Chambre. Il s'agit de Me Nekuie, Me Baudoin et
11 Me Guiraud, qui n'ont pas encore été accrédités par la Chambre.
12 Nous avons aussi 11 parties civiles présentes dans le prétoire.
13 Merci.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Il y a un autre avocat pour la défense de Khieu Samphan. Est-ce
16 que vous pouvez préciser?

17 [09.14.29]

18 Me KONG SAM ONN:

19 Oui, merci, Monsieur le Président.

20 M. Vercken... Me Vercken a été prié par Khieu Samphan de le
21 représenter. Cependant, M. Vercken n'a pas encore prêté serment.

22 Et il est donc présent simplement pour suivre les débats.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Maître Kong Sam Onn, est-ce que vous pouvez nous dire si cette
25 personne a bien été enregistrée auprès du Barreau cambodgien?

5

1 Me KONG SAM ONN:

2 Oui, le processus est en cours, mais Monsieur Vercken n'a pas
3 encore prêté serment.

4 [09.15.24]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 Me SON ARUN:

8 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je défends
9 Nuon Chea. Nous avons aujourd'hui dans nos rangs un avocat qui
10 vient d'être accrédité par le Barreau cambodgien. Il a prêté
11 serment vendredi dernier. Une lettre a été adressée à Susan Lamb
12 demandant son accréditation par la Chambre. Il s'agit de M.
13 Andrew Yanuzzi.

14 Je vous remercie.

15 [09.16.11]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Merci, Maître.

18 La Chambre n'a pas encore reçu cette lettre et nous reviendrons
19 donc sur la question ultérieurement.

20 Aujourd'hui, nous allons entendre les déclarations liminaires des
21 parties.

22 Nous pourrions revenir sur cette question de la lettre à la pause
23 pour vérifier ce qu'il en est de l'accréditation de l'intéressé,
24 et ce, à la lumière aussi du règlement intérieur.

25 Le greffier nous a rendu compte des parties présentes. Nous avons

6

1 parmi nous des avocats étrangers représentant des parties civiles
2 qui n'ont pas encore été accréditées par la Chambre. Avant donc
3 de poursuivre, je voudrais inviter Me Pich Ang, coavocat
4 principal cambodgien des parties civiles, à nous présenter ces
5 avocats étrangers, à demander leur accréditation.

6 Me PICH ANG:

7 (Microphone non activé)

8 L'INTERPRÈTE:

9 Me Pich Ang parle sans micro.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je ne vous entends pas. Voulez-vous vérifier si le micro du
12 coavocat principal fonctionne bien?

13 L'INTERPRÈTE:

14 Les interprètes signalent que le micro de l'avocat principal des
15 parties civiles est défectueux.

16 [09.19.50]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Maître Pich Ang, veuillez vous asseoir. Nous allons résoudre ce
19 petit problème technique.

20 (Problèmes techniques)

21 [09.23.24]

22 Me KONG SAM ONN:

23 Monsieur le Président, puisque nous attendons que ce problème
24 technique soit réglé, je voudrais demander à ce que l'on vérifie
25 aussi mon ordinateur et ma souris, qui ne fonctionnent pas.

7

1 Merci.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Est-ce que nous entendons maintenant le banc des parties civiles?

4 Maître Pich Ang, je vous invite à reprendre. Vous deviez nous

5 présenter les nouveaux avocats des parties civiles qui sont

6 présents ici aujourd'hui.

7 Et je demanderai aussi aux services techniques d'aider l'équipe

8 de la défense de Khieu Samphan pour son problème d'ordinateur.

9 (Problèmes techniques)

10 L'INTERPRÈTE:

11 On n'entend toujours pas Me Pich Ang.

12 [09.24.50]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Il y a un problème technique du côté des systèmes audiovisuels au

15 banc des parties civiles.

16 Nous allons donc aller de l'avant. Nous procéderons à la

17 présentation des nouveaux avocats des parties civiles plus tard.

18 La Chambre rappelle que cette semaine nous allons entendre les

19 déclarations liminaires des coprocurateurs et qu'il y aura réponse

20 des équipes de défense. La partie de l'audience au fond

21 concernant les éléments de preuve commencera le 5 décembre 2011,

22 et ce, conformément au calendrier publié le 18 novembre.

23 [09.26.20]

24 Nous avons indiqué dans les instructions données que les

25 déclarations liminaires seraient entendues cette semaine-ci

8

1 conformément au règlement intérieur, qu'il ne serait pas donné
2 lecture de l'ensemble des faits dans la mesure où les parties et
3 les accusés ont déjà été informés des faits retenus contre eux.
4 De manière à confirmer si encore une fois les accusations portées
5 contre les trois personnes qui sont poursuivies, et conformément
6 à la règle 89.1 bis du règlement intérieur des CETC, le greffier
7 va maintenant donner lecture des chefs d'accusation.

8 [09.27.20]

9 LE GREFFIER:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Les crimes reprochés aux accusés dans le cadre du dossier numéro
12 002 sont les suivants. Selon l'ordonnance de clôture rendue dans
13 le dossier tel que modifié par les décisions de la Chambre
14 préliminaire statuant sur les appels interjetés contre cette
15 ordonnance, documents D427/3/15, D427/4/15 et D427/1/30, et la
16 décision de la Chambre de première instance relative aux
17 exceptions préliminaires de la défense concernant la prescription
18 pour les crimes relevant du droit cambodgien, document E122, les
19 accusés Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan comparaissent
20 devant la Chambre de première instance pour y répondre des chefs
21 d'accusation suivants: avoir, à Phnom Penh et ailleurs sur le
22 territoire cambodgien, ainsi qu'à l'occasion d'incursions au
23 Vietnam entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979, par leurs
24 actes et omissions, commis en tant que participants à une
25 entreprise criminelle commune, planifié, incité à commettre,

9

1 ordonné ou aidé et encouragé à commettre les crimes suivants; ou
2 peuvent en être tenus responsables en application de la théorie
3 de la responsabilité du supérieur hiérarchique.

4 [09.29.10]

5 Crimes contre l'humanité, à savoir meurtres, extermination,
6 réduction à l'esclavage, déportations, emprisonnement, torture,
7 persécution pour motifs politiques et/ou religieux et autres
8 actes inhumains, infractions qui sont visées par les articles 5 à
9 29 nouveau et 39 nouveau de la Loi relative aux CETC.

10 [09.29.56]

11 Deuxièmement, génocide, à savoir, le meurtre des membres des
12 groupes cham et vietnamien, infraction qui est visée par les
13 articles 4, 29 nouveau et 39 nouveau de la Loi relative aux CETC.

14 Troisièmement, violations graves des Conventions de Genève du 12
15 août 1949, à savoir homicide intentionnel, torture ou traitements
16 inhumains, fait de causer intentionnellement de grandes

17 souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité
18 physique ou à la santé, fait de priver intentionnellement des
19 prisonniers de guerre ou des civils de leur droit à un procès

20 équitable, déportation et détention illégales de civils,

21 infractions qui sont visées par les articles 6, 29 nouveau et 39
22 nouveau de la Loi relative aux CETC.

23 [09.31.11]

24 En application de l'ordonnance de disjonction du 22 septembre
25 2011 et de la décision de la Chambre de première instance

10

1 relative à l'aptitude à être jugé de Ieng Thirith en date du 17
2 novembre 2011, document E138, la Chambre de première instance
3 examinera, lors du premier procès qui se tiendra dans le cadre du
4 dossier numéro 002, les éléments de preuve relatifs aux
5 catégories de faits et aux chefs d'accusation suivants dont
6 devront répondre les accusés Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu
7 Samphan:

8 a) le contexte historique, dont le rôle joué par chacun des
9 accusés pendant la période ayant précédé la création du régime du
10 Kampuchéa démocratique;

11 b) la structure du Kampuchéa démocratique, dont les structures
12 administratives, le système de communication et la structure
13 militaire;

14 c) les rôles joués par chacun des accusés dans le gouvernement du
15 Kampuchéa démocratique, les responsabilités qui leur ont été
16 confiées, l'étendue de leur pouvoir et les lignes de
17 communication tout au long de la période relevant de la
18 compétence des CETC.

19 d) les politiques instaurées par le Kampuchéa démocratique dans
20 les domaines visés par la décision de renvoi;

21 [09.32.44]

22 e) les faits allégués visés dans la décision de renvoi concernant
23 les chefs d'accusation fondés sur les déplacements de population,
24 phase 1 et 2;

25 et, finalement, f) les faits qualifiés de crimes contre

11

1 l'humanité, comprenant le meurtre, l'extermination, la
2 persécution, sauf pour motifs religieux, les transferts forcés et
3 les disparitions forcées, dans la mesure où ceux-ci concernent
4 les chefs d'accusation fondés sur les déplacements de population,
5 phase 1 et 2.

6 [09.33.26]

7 La Chambre de première instance conserve la faculté de modifier à
8 tout moment cette liste et de décider d'étendre l'examen des
9 éléments de preuve dans le cadre du premier procès dans le
10 dossier numéro 002 à d'autres chefs d'accusation, à condition
11 toutefois de respecter le droit des accusés de préparer
12 efficacement leur défense et le droit de toutes les parties d'en
13 être informées en temps utile.

14 Merci, monsieur le président.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci, Monsieur Phary.

17 J'aimerais maintenant laisser la parole aux coprocurateurs pour
18 leurs brèves remarques liminaires.

19 La Chambre souhaite rappeler aux coprocurateurs que, en application
20 de l'ordonnance portant calendrier, document E131 du 18 octobre
21 2011, les coprocurateurs ont la possibilité de faire des
22 déclarations liminaires sur les chefs d'accusation conformément à
23 la règle 89.2 bis du règlement intérieur.

24 [09.35.25]

25 Mme CHEA LEANG:

12

1 M'entendez-vous, Monsieur le Président?

2 [09.35.55]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 La Chambre souhaite laisser la parole donc aux coproccureurs pour
5 leurs brèves remarques liminaires. La Chambre rappelle aux
6 coproccureurs que dans l'application de l'ordonnance portant
7 calendrier, document E131 du 18 octobre 2011, les coproccureurs
8 ont donc l'occasion de faire des déclarations liminaires sur les
9 chefs d'accusation en application de la règle 89.2 bis du
10 règlement intérieur.

11 Les coproccureurs ont un jour et demi pour ces déclarations
12 liminaires. La parole est maintenant aux coproccureurs.

13 [09.37.15]

14 La parole est à l'avocat de Nuon Chea.

15 Madame la coproccureure, vous pouvez reprendre votre place.

16 Me PESTMAN:

17 Excusez-moi d'interrompre. Je ne le referai pas. Avant de laisser
18 la parole aux coproccureurs, j'aimerais dire que nous venons tout
19 juste de déposer une demande de récusation de la Juge Cartwright
20 selon l'article 557 du Code de procédure pénale et la règle 35.
21 Cette requête comprend une demande précise pour que la Juge
22 Cartwright se récusé avant qu'une décision soit rendue sur notre
23 demande.

24 Nous suggérons que tous les juges et les parties lisent ladite
25 motion et que nous puissions en discuter plus tard cette semaine.

13

1 [09.38.16]

2 Me KARNAVAS:

3 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges et à
4 tous ceux ici présents.

5 Si je peux être entendu un bref instant?

6 Vendredi, nous avons déposé ou nous avons essayé de déposer une
7 copie d'une demande d'acte d'instruction sur les communications
8 ex parte entre M. Cayley, la Juge Cartwright et d'autres,
9 notamment le directeur adjoint de l'administration, et peut-être
10 d'autres.

11 [09.38.55]

12 Dans notre demande, nous avons indiqué que nous demandons à la
13 Chambre de première instance d'enjoindre à Me Cayley... à M. Cayley
14 de donner des informations et à la Juge Cartwright, aussi, de
15 faire une déclaration à cet égard.

16 Dans le respect de la procédure, il serait sans doute préférable
17 que la Juge Cartwright se récuse et que la Juge Fenz prenne sa
18 place, puisqu'elle est la juge suppléante, tant et aussi
19 longtemps que cette question n'a pas été tranchée.

20 La requête a été rejetée car la version en khmer n'était pas
21 prête. Elle sera prête d'ici un jour ou deux. Toutefois, nous
22 avons distribué le document. Nous sommes d'avis que toutes les
23 parties intéressées l'ont lu.

24 [09.39.46]

25 Nous considérons qu'il s'agit d'une question très importante. Un

14

1 juge et un procureur ont eu des réunions. Nous ne savons pas ce
2 que c'est. Nous ne suggérons pas qu'il y ait eu des choses
3 inappropriées, mais toutefois les apparences laissent planer le
4 doute que, dans ce... pour ce procès, nous ne jouissons peut-être
5 pas des mêmes privilèges et traitements que le coprocurateur semble
6 avoir dans... en particulier dans le cadre de réunions avec un juge
7 qui entendra les preuves et qui décidera.

8 Nous demandons donc que la Juge Cartwright se récuse et devienne
9 juge suppléante alors que la juge suppléante, Juge Fenz, prenne
10 sa place.

11 Merci.

12 (Discussion entre les juges)

13 [09.41.40]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 La Chambre informe les avocats de Nuon Chea et de Ieng Sary de sa
16 décision. La Chambre est saisie de la requête déposée par les
17 avocats de Nuon Chea, relative aux réunions informelles entre la
18 Juge Silvia Cartwright, le coprocurateur international et le
19 directeur adjoint de l'administration dans le courant du mois de
20 novembre 2011.

21 La Chambre se prononcera sur cette question en temps utile.

22 Vendredi, le 18 novembre 2011, les avocats de Ieng Sary ont aussi
23 déposé une requête semblable. La Chambre se penchera sur cette
24 requête après avoir été notifiée du dépôt dans le respect de la
25 directive pratique sur le dépôt de documents.

15

1 [09.43.16]

2 La Chambre appelle... souhaite informer toutes les parties que le
3 directeur adjoint du Bureau de l'administration a déjà répondu à
4 ces demandes. Ces requêtes ne diffèrent pas de celles déposées
5 précédemment.

6 L'objectif des audiences de cette semaine et des suivantes vise à
7 entendre les déclarations liminaires des coproccureurs et la
8 réponse des avocats de la défense.

9 La Chambre rejette donc toute tentative d'entraver le déroulement
10 de la procédure. Les parties ne peuvent soulever d'autres points
11 que ceux déjà indiqués et l'objectif des audiences de cette
12 semaine.

13 La parole est donc à la coproccureure nationale.

14 Maître Ang Udom, vous avez la parole.

15 [09.44.50]

16 Me ANG UDOM:

17 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, nous
18 entendons votre déclaration et "que" la question de la récusation
19 de la Juge Cartwright n'a pas encore été tranchée.

20 Nous souhaitons informer la Chambre que monsieur Ieng Sary a sa
21 propre déclaration à faire, et nous demandons qu'il puisse le
22 faire maintenant, avant que les coproccureurs prennent la parole.

23 La Chambre peut-elle donc permettre à Ieng Sary de faire une
24 déclaration? Il m'a demandé de la lire en son nom.

25 [09.45.53]

16

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 La Chambre n'accepte pas la requête. Cette demande ne fait pas
3 partie de l'objet des audiences de cette semaine.

4 La parole est donc à la coproceure nationale.

5 [09.46.24]

6 Mme CHEA LEANG:

7 Merci, Monsieur le Président. Bonjour à Madame et Messieurs les
8 juges et à tous ici présents.

9 Les preuves qui vous seront présentées démontreront qu'à partir
10 du 17 avril 1975 le Parti communiste du Kampuchéa a transformé le
11 Cambodge en un camp d'esclavage et a réduit une nation entière à
12 des prisonniers vivant sous un système d'une brutalité qui défie
13 l'entendement jusqu'à aujourd'hui.

14 L'évacuation forcée des villes du Cambodge, la réduction en
15 esclavage de millions de gens dans des camps de travaux forcés,
16 l'anéantissement de centaines de milliers de vies dans de
17 sinistres centres de sécurité, les champs d'exécution,
18 l'extermination des minorités, le nombre incalculable de morts de
19 maladies, d'épuisement, de sévices et de faim; ces crimes ont été
20 ordonnés et orchestrés par les accusés. Ils font partie des pires
21 horreurs affligées sur une nation de l'ère moderne.

22 [09.48.00]

23 Tous les Cambodgiens qui étaient vivants pendant cette période
24 ont été touchés par ce système d'oppression criminelle mis en
25 place par les accusés. Le nombre de morts est ahurissant.

17

1 Les experts démographiques désignés par les cojuges d'instruction
2 ont estimé qu'entre 1,7 et 2,2 millions de gens sont morts sous
3 le régime du PCK. Environ un Cambodgien sur quatre n'a pas
4 survécu au régime.

5 [09.48.47]

6 Aujourd'hui encore, un grand nombre de Cambodgiens souffrent des
7 effets du traumatisme qu'ils ont subi. Compte tenu de l'ampleur
8 de ces événements, aucun procès ne pourrait juger tous les crimes
9 pour lesquels les accusés pourraient être poursuivis.

10 Les faits et les sites de crime, dans la décision de renvoi, sont
11 donc un échantillon représentatif des crimes et comprennent deux
12 déplacements de masse forcés en 1975, cinq camps de travaux
13 forcés, persécution des bouddhistes et crimes commis dans le
14 cadre de la politique de mariages forcés, 11 centres de sécurité,
15 génocide des Cham, génocide du groupe ethnique vietnamien au
16 Cambodge et crimes contre les citoyens vietnamiens pendant la
17 guerre entre le Kampuchéa démocratique et le Vietnam; et,
18 finalement, un troisième déplacement de population forcé et des
19 exécutions de masse lors de la purge de la zone Est.

20 [09.50.13]

21 Je parlerai brièvement de chacune de ces séries de crimes.

22 Évacuations forcées. Le cauchemar du régime du PCK a commencé
23 avec l'évacuation forcée systématique de tous les centres urbains
24 quand les forces khmères rouges ont renversé le régime de la
25 République khmère, le 17 avril 1975.

1 L'évacuation forcée de Phnom Penh est décrite dans la décision de
2 renvoi comme déplacement de population, phase 1. Il s'agit là
3 d'un des crimes qui fera l'objet de ce premier procès devant la
4 Chambre de première instance.

5 [09.51.10]

6 J'aimerais que l'on revienne au début d'avril 1975. À l'époque,
7 la fin de la guerre civile de cinq ans entre les forces khmères
8 rouges sous les ordres des accusés et le régime de la République
9 khmère approchait de la fin. Les Khmers rouges avaient pris le
10 contrôle de la plupart du territoire cambodgien et une centaine
11 de bataillons avançait de toutes parts en direction de la
12 capitale. La ville de Neak Loeng, au sud de Phnom Penh, est
13 tombée le 1er avril.

14 [09.51.55]

15 Peu après, toutes les routes autour de Phnom Penh étaient
16 bloquées et les défenses finales de la ville étaient sur le point
17 de tomber.

18 Jon Swain, un journaliste étranger, qui était revenu à Phnom Penh
19 peu avant la chute de la ville, décrit en ces mots le chaos au
20 centre de la ville alors que les réfugiés fuyaient devant les
21 soldats khmers rouges:

22 [09.52.30]

23 "Les tentatives d'essayer de confiner les réfugiés en périphérie
24 avaient pris fin et ces réfugiés donc se dirigeaient vers le
25 centre de tous côtés en poussant, en bousculant. Ils étaient

19

1 désespérés d'échapper au combat.

2 Les trottoirs et les parcs fleuris étaient submergés d'une masse
3 de familles sans abris, d'enfants perdus, pleurant, et ayant de
4 plus en plus peur."

5 Pour bien comprendre le caractère criminel de l'ordre de faire
6 évacuer Phnom Penh, il est essentiel de comprendre la terrible
7 situation humanitaire qui existait dans la ville en avril de
8 1975. La ville approchait d'une pénurie d'aliments et de
9 fournitures médicales, et les hôpitaux débordaient de civils et
10 de soldats blessés.

11 [09.53.40]

12 Les organismes locaux et internationaux mettaient en garde contre
13 une catastrophe humanitaire et avaient offert de coopérer avec
14 les forces combattantes pour organiser une fourniture d'aide
15 efficace et permettre de soulager les souffrances de millions de
16 personnes.

17 [09.53.59]

18 L'hôtel le Phnom hébergeait plusieurs journalistes et
19 travailleurs d'aide. L'hôtel avait aussi été déclaré zone neutre
20 par le Comité international de la Croix-Rouge et faisait office
21 d'un des... de centre de réception, "parmi beaucoup", pour les
22 blessés.

23 Voici la description de Jon Swain d'une scène qu'il a remarquée
24 dans le terrain de volley-ball de l'hôtel:

25 [09.54.24]

20

1 "Une douzaine de médecins et d'infirmières essayaient de traiter
2 plus de 700 cas. Le médecin chef était désespéré, les blessés
3 étaient empilés comme des bûches, deux ou trois par lits. Du sang
4 s'écoulait sur le sol."

5 Alors que la chute de la ville semblait imminente, un sentiment
6 de peur et d'anticipation est tombé sur les habitants.

7 La brutalité des Khmers rouges étaient bien connue, ils avaient
8 vidé les villages sous leur contrôle; avaient réduit en esclavage
9 les populations locales dans des coopératives dès 1972; avaient
10 défroqué les moines; fermé les pagodes et tué toute personne
11 essayant de leur résister.

12 [09.55.25]

13 Au nom des dirigeants, Khieu Samphan avait rejeté plusieurs
14 offres de pourparlers de paix offerts par Lon Nol, le dirigeant
15 de la République khmère.

16 Toutefois, plusieurs Cambodgiens vivant à Phnom Penh espéraient
17 que la défaite inévitable de la République khmère puisse
18 signifier l'aube d'une ère nouvelle et meilleure pour eux et le
19 pays.

20 Quand les soldats khmers rouges sont arrivés à Phnom Penh, au
21 début, le matin du 17 avril, les résidents sont descendus dans
22 les rues avec des drapeaux blancs pour accueillir les vainqueurs.

23 [09.56.17]

24 Malgré la peur, les gens ressentait un certain soulagement car
25 la guerre civile de cinq ans était enfin finie. Ils espéraient

21

1 que le pire était derrière eux.

2 Les Khmers rouges ont pris le contrôle des artères principales,

3 des intersections et des édifices gouvernementaux dans la

4 capitale. Ils ont établi des postes de contrôle et ont écrasé

5 bien rapidement les dernières poches de résistance tout autour de

6 la ville.

7 [09.56.51]

8 La plupart des soldats de la République khmère étaient bien

9 heureux de déposer les armes et de se rendre. Ils étaient eux

10 aussi soulagés par la fin de cette guerre civile longue et

11 sanglante.

12 [09.57.16]

13 Comme Roland Neveu l'a décrit - un autre journaliste étranger qui

14 était présent lors de la chute de Phnom Penh:

15 "Un soldat du gouvernement a mis son bras autour de l'épaule d'un

16 Khmer rouge et m'a dit qu'ils venaient du même village et qu'ils

17 étaient heureux, que la guerre était enfin terminée."

18 [09.57.41]

19 Les résidents de Phnom Penh ont offert aux nouveaux arrivants des

20 cigarettes. Quand les soldats et les enfants ont soulevé leurs

21 fusils dans les airs en signe de victoire, il semblerait... on

22 aurait cru que la paix était enfin revenue à ce royaume.

23 Toutefois, après quelques heures seulement, ces moments de joie

24 et de soulagement allaient être remplacés par la terreur. Les

25 vainqueurs n'avaient pas... n'étaient pas d'humeur à célébrer. Ils

22

1 avaient reçu un ordre strict, qui devait être exécuté
2 immédiatement et sans exception. Les résidents de la ville
3 devaient être évacués de force vers la campagne.

4 [09.58.32]

5 La raison invoquée pour cette évacuation était que l'aviation
6 américaine était sur le point de bombarder la ville.

7 Un témoin qui vivait à Phnom Penh décrit comment les ordres ont
8 été donnés:

9 "Le 17 avril 1975, vers neuf heures du matin, les soldats khmers
10 rouges armés sont entrés à Phnom Penh et ont annoncé par
11 haut-parleur que les habitants devaient quitter la capitale avant
12 15 heures le jour même. Ils nous ont informé que les américains
13 étaient sur le point de bombarder Phnom Penh, et ils ont aussi
14 dit que l'Angkar allait pardonner à tous sauf les sept traîtres."

15 [09.59.27]

16 Les résidents ont donc reçu l'ordre de prendre la route la plus
17 directe hors de la ville à chaque fois qu'ils croisaient des
18 soldats khmers rouges. Ceux qui étaient au nord la ville se sont
19 fait dire d'aller vers le nord, et ceux au sud de la ville
20 devaient aller vers le sud, etc.

21 Dans le chaos, des milliers de gens ont été séparés de leurs
22 familles, et dans plusieurs cas les gens ont aussi perdu le
23 contact avec leurs êtres chers sans jamais les revoir.

24 [10.00.02]

25 En quelques heures, les rues de Phnom Penh étaient bondées de

23

1 masses de gens qui étaient envoyés sur une marche forcée contre
2 leur gré vers l'inconnu. Plus de deux millions d'hommes, femmes
3 et enfants et de personnes âgées étaient forcés de se déplacer,
4 sans exception, sans exception dans le cadre de l'exécution de ce
5 crime brutal et insensé.

6 Ceux qui résistaient étaient menacés, battus ou tués par balle.
7 Même les plus vulnérables n'ont pas été épargnés. Les patients
8 malades ont été "forcés" hors de leurs lits d'hôpitaux. Les
9 femmes enceintes ou celles qui venaient tout juste d'accoucher
10 ont été "forcées" à l'extérieur dans la chaleur avec leurs
11 enfants dans les bras.

12 [10.00.56]

13 François Ponchaud, un prêtre, a observé les événements du 17
14 avril depuis la résidence de l'évêque, non loin de l'Ambassade de
15 France. Il décrit en ces mots ce qu'il a vu, "Cambodge, année
16 zéro", son ouvrage:

17 "Des milliers de blessés, de malades, quittaient la ville, les
18 plus valides se traînant lamentablement, d'autres soutenus par
19 des amis, d'autres encore sous perfusion, gisant sur leurs lits
20 et poussés par les membres de leur famille.

21 [10.01.48]

22 Je n'oublierai jamais ce mutilé n'ayant plus ni mains, ni pieds,
23 se traînant comme un ver de terre qu'on aurait coupé en deux. Ce
24 père de famille en larmes portant sa fille d'une dizaine d'années
25 enveloppée d'un drap qu'il portait en écharpe autour du cou. Ce

24

1 blessé dont le pied flottait au bout d'une jambe à laquelle il
2 n'était relié que par la peau."

3 Un ancien soldat de la zone Nord, de Kompong Cham, décrit l'exode
4 de Phnom Penh dans les termes qui suivent:

5 [10.02.36]

6 "À ce moment-là, j'ai pu voir que les habitants étaient dans un
7 état pitoyable, certains pleuraient, les mères pleuraient, les
8 enfants pleuraient. C'était une souffrance absolue. Il y en a qui
9 sont morts dans le grand hôpital, l'hôpital Calmette actuel. Les
10 malades ont été mis sur des charrettes à bras qu'on poussait."

11 Les Khmers rouges, en vidant systématiquement la ville, ils ont
12 ainsi chassé plus d'un millier de Cambodgiens qui ont cherché
13 refuge à l'intérieur de l'Ambassade de France.

14 Lors de ce processus, les Khmers qui étaient mariés avec des
15 étrangers mais qui n'avaient pas de passeport étranger ont été
16 séparés par la force de leurs proches.

17 [10.03.19]

18 Un télégramme du 21 avril 1975 de l'Ambassade de France, dit
19 ceci:

20 "La douleur est insoutenable, certains se quittent après 15 ou 20
21 ans de vie commune. Hier, un petit garçon est né à l'Ambassade,
22 aujourd'hui, sa mère doit partir. Le petit garçon est aujourd'hui
23 mon fils, nous l'avons adopté."

24 Après avoir été expulsées de la ville, les victimes ont été
25 contraintes de marcher sur de longues distances à l'époque de la

25

1 saison chaude de l'année.
2 [10.03.59]
3 Aucun plan n'avait été mis en place pour les aider dans ce que
4 les dirigeants du PCK devaient savoir... allait être un voyage
5 long, difficile et pour beaucoup mortel. Aucun plan n'avait été
6 mis en place pour fournir transport, vivres, eau, assistance
7 médicale ou abris le long de ce voyage.
8 Et, de fait, les Khmers rouges ont rendu la catastrophe plus
9 grave encore en ordonnant aux citadins de n'emporter avec eux
10 aucun bien personnel ou autre.
11 Les gens avançaient extrêmement lentement. Un témoin nous a
12 raconté qu'à l'époque, sur la route de Prey Veng, les gens
13 n'avançaient que de 5 à 10 mètres par jour.
14 [10.04.56]
15 Pendant les courtes pauses, de nuit, les évacués dormaient le
16 long de la route dans des maisons vides, dans des pagodes ou sous
17 des arbres. À mesure que cette marche continuait, les évacués
18 étaient sous la surveillance constante des soldats khmers rouges,
19 lesquels menaçaient de tuer quiconque leur désobéirait ou
20 essaierait de rentrer à Phnom Penh.
21 Beaucoup ont été maltraités, les soldats khmers rouges leur
22 prenant les quelques biens qu'ils avaient avec eux.
23 Beaucoup aussi ont été tués, abattus le long de la route pour des
24 actes triviaux de désobéissance, tels que d'avoir refusé
25 d'abandonner une bicyclette.

26

1 [10.05.48]

2 Les routes étaient littéralement jonchées des corps de ceux qui
3 mouraient de maladie, d'épuisement, ou qui étaient exécutés.

4 Un témoin, qui était étudiant à l'époque, décrit ce qu'il a vu
5 lors de cette évacuation de Phnom Penh: "Sur la route, dit-il, je
6 n'ai vu que des cadavres déjà en cours de décomposition sur
7 lesquels les gens marchaient. J'ai vu des cadavres dévorés par
8 les chiens, les morts étaient partout."

9 [10.06.25]

10 Un autre témoin, qui était coursier pour la 120e division dans la
11 zone Sud-Ouest, décrit ce qu'il a vu sur la route pas très loin
12 de l'endroit où nous sommes aujourd'hui:

13 "J'ai vu beaucoup de corps sur la route, en particulier au
14 rond-point de Chaom Chau, à côté de Pochentong, et j'ai pu voir
15 les soldats khmers rouges utiliser des véhicules pour écraser les
16 gens."

17 C'était là le début de l'attaque du PCK contre... du premier crime
18 contre l'humanité commis par le PCK contre la nation cambodgienne
19 tout entière.

20 [10.07.05]

21 Un évacué qui a descendu le boulevard Monivong pour quitter Phnom
22 Penh nous a dit ceci:

23 "J'avais l'impression que c'était la fin du monde. Le 17 avril et
24 les jours qui ont suivi, les Khmers rouges ont évacué par la
25 force tous les autres centres urbains du Cambodge, dont Kompong

1 Thom, Takeo, Pailin, Battambang, Siem Reap, Kompong Chhnang,
2 Pursat, Svay Rieng et Prey Veng. Pour chaque ville, on a pu voir
3 le même degré d'organisation, de planification et de cruauté."
4 Un ancien cadre du PCK décrit comme suit la scène à Kampot après
5 l'évacuation:
6 "L'évacuation a débuté dans l'après-midi, quand nous sommes
7 arrivés dans la ville. Deux heures après, la ville était déserte,
8 complètement vidée de sa population et personne ne s'est opposé
9 aux ordres reçus."
10 [10.08.14]
11 Une partie civile qui a été témoin de l'évacuation forcée de
12 Sihanoukville a raconté que dans cette ville, tout comme à Phnom
13 Penh, on a dit à la population que la raison de l'évacuation
14 était la crainte d'un bombardement américain imminent.
15 Comme à Phnom Penh, on a dit aux gens qu'ils pourraient rentrer
16 chez eux dans un délai de deux ou trois jours.
17 [10.08.45]
18 Ces souffrances et la mort de milliers de personnes du fait de la
19 faim, de l'épuisement, de l'exposition aux intempéries et de la
20 maladie, durant ce premier transfert forcé, n'ont pas été une
21 surprise pour les dirigeants du PCK.
22 Comme l'a dit Khieu Samphan, interrogé par les cojuges
23 d'instruction:
24 "J'ai clairement compris que la population pouvait souffrir le
25 long du chemin."

28

1 Et Ben Kiernan, expert éminent qui a étudié... qui étudie les
2 crimes khmers rouges depuis des décennies, estime à plus de 10000
3 le nombre de civils morts à la suite de cette marche forcée.
4 [10.09.33]
5 Ieng Sary reconnaît dès mai 1977, dans une interview accordée à
6 un journal allemand "Der Spiegel", que des milliers sont morts
7 lors de cette évacuation. Et il dit que les premiers mois de la
8 libération ont été très durs. Deux mille à trois mille personnes
9 sont mortes durant l'évacuation de Phnom Penh et plusieurs
10 milliers sont morts dans les rizières.
11 La traque des ennemis de la révolution a commencé immédiatement.
12 Un témoin qui a été évacué de Phnom Penh raconte ceci:
13 [10.10.18]
14 "Pour les familles qui ne voulaient pas continuer, les Khmers
15 rouges prenaient leurs noms. Les Khmers rouges demandaient aux
16 gens des données personnelles et, s'ils y trouvaient quelque
17 chose de mauvais, ils emmenaient ces personnes.
18 Par exemple, dans le cas de mon père, les Khmers rouges ont
19 appris qu'il était un soldat de Lon Nol et il a été arrêté."
20 En fait, les forces du PCK ont systématiquement traqué et exécuté
21 les responsables et les soldats de la République khmère dans
22 l'ensemble du pays. Ces victimes ont été les premières à être
23 visées au point de contrôle le long de la route de Phnom Penh.
24 Certains ont été emmenés et n'ont jamais été revus tandis que
25 d'autres ont été exécutés sur place.

1 [10.11.13]

2 Même les soldats qui se rendaient n'étaient pas pris en pitié. Un
3 membre de la 1re division de la zone Nord décrit une scène dont
4 il a été témoin à Phnom Penh:

5 "J'ai vu les gens tuer les soldats qui se rendaient sur le pont
6 de Chroy Changvar. Ces soldats, entre quatre et 10, avaient soit
7 perdu un bras, soit perdu une jambe, et ils ont été poussés dans
8 la rivière."

9 [10.11.45]

10 Comme mon collègue le coprocurateur international le décrira, les
11 deux hauts dirigeants de la République khmère qui sont restés à
12 Phnom Penh, le Premier Ministre M. Long Boret et le prince Sirik
13 Matak, ont été exécutés par les forces du PCK.

14 La traque et l'exécution des soldats et des responsables de la
15 République khmère s'est poursuivie dans l'ensemble du pays dans
16 les jours et les semaines qui ont suivi.

17 Certaines arrestations ont été effectuées par la ruse. Ainsi, on
18 annonçait que les membres de l'ancien régime devaient se signaler
19 aux nouvelles autorités de façon à se voir assigner des tâches
20 dans la nouvelle administration mise en place. Tous ceux qui se
21 sont ainsi signalés ont été tués.

22 [10.12.34]

23 Un ancien soldat de la zone Nord qui a participé à l'évacuation
24 forcée de Phnom Penh nous raconte ce qui suit:

25 "Sept ou huit jours plus tard, on a annoncé par haut-parleur que

30

1 les militaires de Lon Nol, quel que soit leur rang, devaient
2 rentrer à leur unité d'origine. C'est ainsi qu'ils sont morts. Il
3 y en a qui ont voulu survivre et qui ont essayé de dissimuler
4 leur identité, mais ils ont été arrêtés néanmoins parce qu'on a
5 découvert leur passé dans leur biographie.

6 [10.13.25]

7 Pendant... grâce à cette ruse, les soldats ont emmené... on a dit aux
8 soldats qu'ils rentreraient dans leur unité d'origine. Quatre à
9 10 camions les ont emmenés pour un lieu à l'ouest de Prey Nup où
10 ils ont été exécutés."

11 À Tuol Po Chrey, un site où des crimes ont été commis et qui sont
12 repris dans l'ordonnance de renvoi, des milliers d'officiers et
13 de responsables de la République khmère ont été arrêtés et
14 transportés par camion et exécutés systématiquement. Leurs
15 cadavres ont été ensuite enfouis dans des fosses communes,
16 traités comme des tas de détritrus.

17 [10.14.13]

18 Des évacués qui sont arrivés au district numéro 12 ont dû remplir
19 leur biographie et tous ceux qui étaient soldats, fonctionnaires
20 ou capitalistes ont été mis à part et emmenés pour être exécutés.

21 À trois occasions, après le 17 avril 1975, des groupes importants
22 d'environ 500 évacués ont été transportés par la milice khmère
23 rouge à la pagode de Tbeng Khpous, dans la commune de Tbeng
24 Khpous, où ils ont été détenus pour deux jours au maximum et
25 ensuite emmenés pour être exécutés.

1 [10.14.52]

2 De nombreuses exécutions de masse de soldats de la République
3 khmère et d'autres évacués ont également eu lieu dans d'autres
4 endroits du district de Kompong Tralach Leu. Et ces crimes sont
5 également visés par l'ordonnance de renvoi.

6 Madame, Messieurs les juges, vous entendrez des témoignages
7 concernant les principaux lieux où les dirigeants du PCK ont
8 discuté de l'évacuation des centres urbains et ont donné des
9 ordres qui ont été communiqués aux forces ayant participé à
10 l'attaque sur Phnom Penh ainsi que sur d'autres villes.

11 [10.15.41]

12 Cette décision d'évacuer les villes avait pour raison que les
13 Khmers rouges voulaient briser toute base potentielle de
14 résistance à la domination du PCK dans les centres urbains et
15 qu'ils voulaient aussi, de cette manière, démasquer et détruire
16 ceux qu'ils percevaient comme étant les ennemis du PCK.

17 Travail forcé maintenant. Aussi horribles soient-elles, ces
18 évacuations forcées n'étaient que le début de la terreur. Le pire
19 devait encore venir.

20 À la suite de ces marches et exodes qui dans bien des cas ont
21 duré plus d'un mois, le PCK a confiné la population entière dans
22 des communes rurales, dans des coopératives et dans des sites de
23 travail forcé dans lesquels les Cambodgiens se sont trouvés
24 réduits à l'état de simples esclaves.

25 Transformant le pays en une prison massive, le PCK a entrepris de

1 détruire tous les aspects de la société khmère telle qu'elle
2 existait avant. La vie de famille et toutes les formes
3 d'interaction sociale ont été éliminées. Tout bien privé a été
4 confisqué. Tout ce que les gens avaient pu posséder leur a été
5 pris littéralement du jour au lendemain. La propriété privée et
6 la monnaie ont été abolies.

7 [10.17.23]

8 Les écoles, universités, commerces et marchés ont été fermés. Les
9 livres et revues ont été interdits. La radio, la télévision, les
10 théâtres et les cinémas ont également été fermés.

11 Le patrimoine culturel khmer, connu et célèbre grâce à la
12 musique, la poésie, la danse et la littérature, a été rendu
13 illégal.

14 Les moines ont été défroqués et plus personne n'a pu prier,
15 puisque toute religion étaient également bannie.

16 Des milliers de familles ont été séparées et le PCK a ainsi
17 éradiqué le tissu social même du Cambodge, détruisant la société
18 qui nous connecte et qui fait de nous des hommes.

19 [10.18.25]

20 Dans l'ordonnance de renvoi, les accusés sont poursuivis pour des
21 crimes qui ont été commis dans cinq sites de travail forcé: les
22 coopératives de Tram Kok, dans la province de Takeo; les salines
23 de Srae Ambel, dans la province de Kampot; le barrage du
24 ler-Janvier, dans la province de Kompong Thom; le barrage de
25 Trapeang Thma, dans la province de Banteay Meanchey; et le site

33

1 de construction de l'aéroport de Kompong Chhnang, dans la
2 province de Kompong Chhnang.

3 [10.18.55]

4 Il s'agissait là de sites énormes, par exemple, sur le site de
5 construction de l'aéroport de Kompong Chhnang, en 1977-1978, il y
6 avait, estime-t-on, entre 20000 et 35000 travailleurs.

7 Les salines de Srae Ambel couvraient plus de 2500 hectares et y
8 travaillaient entre 5000 et 8000 personnes, presque toutes des
9 femmes.

10 Plus de 20000 personnes ont été réduites à l'état d'esclaves au
11 barrage du 1er-Janvier, c'est un projet qui s'étendait sur plus
12 de 66 kilomètres, vous pouvez le voir dans ce court film tourné
13 par Rithy Panh.

14 [10.19.43]

15 Ces sites étaient sous la direction et le contrôle des accusés.
16 Et, comme mon collègue vous l'expliquera, les accusés ont mis en
17 place une structure très stricte d'autorité verticale et de
18 compte rendu visant à ce que les ordres soient exécutés dans
19 l'ensemble du pays.

20 Il ressort des preuves que les accusés étaient... avaient
21 connaissance de ces cinq sites qui sont inclus dans l'ordonnance
22 de renvoi et qu'ils en ont gardé le contrôle.

23 Ainsi, les deux grands projets de barrage faisaient partie d'un
24 plan élaboré par le Centre du Parti pour mettre en place des
25 systèmes d'irrigation. Au barrage de Trapeang Thma, des plans de

34

1 travail ont été mis en place par les dirigeants de la zone,
2 lesquels rendaient compte au parti du Centre.

3 [10.20.48]

4 Khieu Samphan s'est souvent rendu sur le site. Lors d'une de ses
5 visites, voyant les conditions terribles qui prévalaient, il a
6 invité... il a pressé les travailleurs de continuer à travailler
7 dur.

8 Le barrage du 1er-Janvier a aussi reçu la visite de dirigeants
9 hauts placés du PCK dont Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu
10 Samphan.

11 C'est le Comité permanent du PCK lui-même qui avait ordonné la
12 construction de l'aéroport de Kompong Chhnang. Encore une fois,
13 plusieurs membres de la direction ont visité le chantier pour
14 évaluer l'état d'avancement des travaux, y compris Nuon Chea,
15 Ieng Sary et Khieu Samphan.

16 Nuon Chea a tenu une réunion aux salines de Srae Ambel en 1977,
17 alors que des travailleurs de la zone Est étaient envoyés pour
18 rééducation. Les conditions de vie dans ces sites de travail
19 forcé étaient représentatives de la réduction à l'esclavage des
20 civils partout dans le pays.

21 [10.22.04]

22 Tous les aspects de la vie étaient placés sous le contrôle
23 complet des cadres du PCK et toute désobéissance, aussi triviale
24 soit-elle, était sévèrement punie.

25 Un de ces anciens travailleurs nous a expliqué que le Cambodge

1 est devenu une prison sans murs dans laquelle les détenus étaient
2 constamment surveillés. Hommes, femmes, enfants et personnes
3 âgées devaient faire un travail manuel épuisant dans un silence
4 absolu.

5 Les gardes surveillaient chacun de leurs mouvements, les
6 conditions de travail étaient terribles, ainsi, par exemple, dans
7 les salines de Srae Ambel, les femmes étaient forcées de
8 travailler jusqu'à ce que le sel... l'eau salée mange leur jambes.

9 [10.22.56]

10 D'autres étaient attachées et obligées d'aller et venir en
11 courant jusqu'à ce qu'elles tombent d'épuisement. Dans la plupart
12 des cas, le travail était fait main nues ou à l'aide
13 d'instruments rudimentaires, le PCK ayant fermé les frontières du
14 pays et refusant toute aide étrangère et toute modernisation.

15 Comme l'a dit Khieu Samphan dans un discours prononcé en 1977
16 pour commémorer le deuxième anniversaire de la victoire du PCK:
17 "Non, nous n'avons pas de machines, nous faisons tout en nous
18 fondant principalement sur la force de notre peuple."

19 [10.23.39]

20 Chaque travailleur devait remplir des quotas très stricts et
21 impossibles. Au barrage de Trapeang Thma, cela... le quota était de
22 trois mètres cubes de terre par jour sans aucune exception. Tout
23 le long du jour, le PCK a augmenté ces quotas de production de
24 façon continue et aucune exception n'était faite à la règle. Même
25 ceux qui tombaient malade, qui étaient épuisés, les femmes

1 enceintes ou les personnes gravement sous-alimentées devaient
2 remplir le quota qui leur avait été assigné. Les travailleurs qui
3 étaient en dessous de leur quota étaient accusés de paresse ou de
4 trahison et punis en conséquence.

5 [10.24.31]

6 La population était méthodiquement organisée en brigades qui
7 reflétaient une hiérarchie militaire. Des centaines de personnes
8 vivaient, mangeaient et dormaient ensemble sous l'œil vigilant
9 des gardes du PCK. En général, ils dormaient dans de grands abris
10 communautaires qui n'étaient même pas équipés des installations
11 les plus élémentaires.

12 [10.25.05]

13 Au barrage de Trapeang Thma, entre 300 et 600 personnes dormaient
14 dans des abris pieds contre pieds, réparties par rangées de deux.
15 De la même manière, ceux qui travaillaient au barrage du
16 1er-Janvier dormaient dans de longs bâtiments en bois qui étaient
17 équipés ni de moustiquaires, ni de couvertures, ni de nattes, et
18 beaucoup devaient dormir par terre.

19 Les rations alimentaires étaient très inadéquates, notamment
20 étant donné les conditions de travail pénibles.

21 [10.25.43]

22 Et un survivant nous dit qu'il souffrait d'hydropisie abdominale,
23 que ses cuisses étaient atrophiées, qu'il avait les mollets
24 gonflés, qu'il était squelettique et épuisé mais que malgré tout
25 on l'a toujours forcé à continuer à travailler comme si de rien

1 n'était.

2 Un autre témoin nous a parlé aussi des conditions qui prévalaient
3 au barrage du 1er-Janvier et nous a dit que les rations qui
4 étaient servies n'étaient même pas équivalentes au gruau qu'on
5 servait normalement aux cochons.

6 Et pourtant, alors que beaucoup mouraient de faim, il était
7 interdit de glaner de la nourriture. Et, comme je le dirai plus
8 tard, ceux qui osaient glaner le faisaient au risque d'être pris
9 et sévèrement punis.

10 [10.26.39]

11 Les conditions d'hygiène étaient également terribles. Les
12 travailleurs ne recevaient en général qu'un ou deux jeux de
13 vêtements par an et ils devaient les teindre en noir.

14 Il n'y avait pas de toilettes ou de salles de bain. Les gens
15 devaient faire leurs besoins en plein air, là où ils
16 travaillaient, dormaient et mangeaient.

17 Les mouches infestaient les chantiers de travail. Un ancien chef
18 de brigade du barrage du 1er-Janvier explique que cette zone
19 était noire de mouches.

20 [10.27.21]

21 Au barrage de Trapeang Thma, les normes d'hygiène étaient à ce
22 point terrible qu'il était impossible de parler ou de manger sans
23 que des mouches n'entrent dans notre bouche.

24 Les conditions prévalant pour les femmes étaient particulièrement
25 terribles ainsi que le raconte un témoin:

38

1 "Les femmes qui avaient leurs règles n'avaient pas d'accès à
2 l'eau pour se nettoyer et étaient donc pourchassées par les
3 mouches partout où elles allaient."

4 Les conditions de travail, d'alimentation et d'hygiène ont
5 provoqué la propagation des maladies. Ceux qui étaient malades
6 étaient critiqués, accusés d'être paresseux ou de simuler. Et
7 ceux qui n'étaient pas autorisés à se reposer devaient retourner
8 au chantier de travail.

9 [10.28.28]

10 Ceux qui recevaient des traitements médicaux étaient en fait
11 livrés aux mains d'enfants médecins non formés qui administraient
12 des médicaments inefficaces tels que des crottes de lapin ou des
13 injections de jus de noix de coco ou de pénicilline.

14 Les travailleurs étaient constamment supervisés et surveillés par
15 des cadres du PCK, lesquels continuaient à traquer et démasquer
16 les supposés ennemis et à les assujettir à des sévices, à des
17 arrestations, à la torture et à l'exécution.

18 [10.29.11]

19 Beaucoup ont été arrêtés simplement parce qu'ils appartenaient à
20 un des groupes visés, tels que les anciens enseignants, personnes
21 instruites, étudiants ou policiers d'avant les Khmers rouges.

22 À chaque site, tout comme partout ailleurs dans le pays, les
23 travailleurs étaient constamment contraints à écrire leur
24 biographie, laquelle était examinée par les cadres du PCK, qui
25 cherchaient les gens ayant une origine capitaliste ou des

39

1 tendances antirévolutionnaires.

2 [10.29.49]

3 Comme on le verra à l'audition des preuves, le PCK a mis au point
4 des formulaires de biographie conçus pour que l'information soit
5 rassemblée, enregistrée et examinée de façon méthodique.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Le moment est venu ici de faire la pause. Nous allons donc
8 suspendre pour 20 minutes l'audience. Nous reprendrons à 11
9 heures moins 10.

10 LE GREFFIER:

11 Veuillez vous lever.

12 (Les juges quittent le prétoire)

13 (Suspension de l'audience: 10h31)

14 (Reprise de l'audience publique: 10h59)

15 (Les juges entrent dans le prétoire)

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Veuillez vous asseoir.

18 Nous reprenons la séance. La parole est à la coprocureure
19 nationale, mais, avant, Me Ang Udom.

20 Me ANG UDOM:

21 Monsieur le Président, mon client souffre de maux de dos et ne
22 peut demeurer assis. Je demanderai donc qu'il puisse suivre
23 l'audience depuis la cellule de détention du tribunal; et cela
24 vaudra ici pour la séance de cet après-midi.

25 M. LE PRÉSIDENT:

40

1 Oui, merci, Maître.

2 La Chambre entend donc cette demande de Ieng Sary, par son
3 avocat, de pouvoir suivre l'audience depuis le système
4 audiovisuel installé dans la cellule du tribunal.

5 [11.00.44]

6 La Chambre considère que les brèves remarques... déclarations
7 liminaires des coprocurateurs et dans... toujours dans un souci de
8 trouver un équilibre des droits des accusés à un procès
9 équitable, la présence de l'accusé est importante pour démontrer
10 aux parties et au public que l'accusé peut entendre les
11 accusations qui pèsent sur lui.

12 C'est pourquoi la Chambre rejette la demande de l'accusé de
13 pouvoir suivre l'audience depuis la cellule de détention du
14 tribunal.

15 [11.01.45]

16 La Chambre souhaite aussi rappeler aux accusés qu'ils "puissent"
17 prendre une pause et aller aux toilettes lorsqu'ils en ont
18 besoin, comme il avait été expliqué lors de l'audience initiale.

19 Je laisse maintenant la parole à la coprocuratrice.

20 Mme CHEA LEANG:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Je vais maintenant poursuivre mes remarques.

23 Tout le monde donc devait subir des séances de critiques et
24 d'autocritiques. Par exemple, lors de réunions de groupe aux
25 salines de Srae Ambel, les travailleurs étaient souvent

41

1 critiqués... constamment, plutôt, pour leur paresse, pour ne pas
2 travailler assez fort ou pour s'ennuyer des membres de leur
3 famille.

4 [11.02.53]

5 En effet, cette "indoctrination" était le reflet de la politique
6 du PCK mise en place par les dirigeants du PCK.

7 Voici ce que Khieu Samphan aurait dit lors d'une séance
8 "d'indoctrination" politique pour les intellectuels qui étaient
9 rentrés au Cambodge et qui avaient été emprisonnés par le PCK.

10 [11.03.20]

11 "La première chose que vous devez faire, c'est de détruire la
12 propriété privée. Détruire la propriété privée matérielle, pour
13 se faire, la méthode appropriée était l'évacuation des villes,
14 mais la propriété privée intellectuelle - ou spirituelle - est
15 plus dangereuse.

16 Elle comprend tout ce que vous estimez être à vous, tout ce qui
17 existe selon vous en relation avec vous-même, soit vos parents,
18 votre famille, votre épouse."

19 À chacun des cinq sites, des écarts, même les plus insignifiants,
20 recevaient des punitions sévères, être trop malade ou trop épuisé
21 pour travailler (inaudible) la nourriture, incapacité à respecter
22 les quotas, mouvement non autorisé... ou demander à voir les
23 membres de sa famille.

24 [11.04.37]

25 Incroyablement, même une incapacité à respecter le quota de

42

1 travail était punie par un retrait des rations de nourriture et
2 une augmentation du quota.

3 D'autres punitions pouvaient inclure des mauvais traitements
4 physiques, coups de fouet ou de bâton de bambou,
5 l'emprisonnement, la torture et même l'exécution.

6 Dans bien des cas, des gens attrapés en train de voler étaient
7 tout simplement exécutés.

8 [11.05.08]

9 Voici comment un ancien travailleur au barrage du 1er-janvier a
10 décrit les punitions administrées contre ceux qui avaient été
11 accusés de ne pas travailler assez fort:

12 "Des fois, le chef de l'unité mobile emmenait la personne à être
13 punie dans une cage faite de petites branches de la taille d'un
14 poignet avec des trous d'où on pouvait voir la personne enfermée
15 à l'intérieur. Cette cage ressemblait à celle où l'on enferme les
16 oiseaux. On donnait à la personne à manger seulement une fois par
17 jour simplement pour qu'elle ne meure pas."

18 [11.06.01]

19 Les preuves recueillies montrent une incroyable cohérence,
20 remarquable d'ailleurs, dans les méthodes utilisées pour
21 identifier et détruire les ennemis supposés sur ces cinq sites de
22 travail.

23 Les victimes étaient arrêtées la nuit, étaient attachées ou on
24 leur mettait des entraves, puis emmenées.

25 Certaines des personnes envoyées pour être rééduquées revenaient

43

1 alors que d'autres disparaissaient à jamais.

2 Un travailleur au barrage de Trapeang Thma décrit l'exécution...

3 une exécution dont il a été témoin à quelque 200 mètres de son

4 dortoir.

5 [11.06.48]

6 "J'ai entendu qu'on avait ordonné au prisonnier de creuser sa

7 propre tombe. On lui a demandé de s'asseoir au bord de la tombe,

8 puis on l'a frappé avec le manche d'une houe avant de le pousser

9 dans la fosse. À ce moment-là, j'avais vu la victime creuser la

10 fosse alors qu'il pleurait."

11 Le PCK a retiré toute valeur à la vie humaine. Au Barrage de

12 Trapeang Thma, les femmes enceintes étaient jetées dans les

13 fondations d'un pont, car les cadres du PCK étaient d'avis que

14 cela rendrait le barrage plus robuste.

15 [11.07.28]

16 Un jeune travailleur décrit un tel événement.

17 "Les Khmers rouges ont attaché une femme enceinte puis l'ont

18 frappée et l'ont jetée dans la fosse au premier pont du barrage

19 de Trapeang Thma. Les tueurs étaient vêtus de noir. J'ai vu de

20 mes propres yeux cette scène d'exécution. Quand elle a été jetée

21 dans la fosse... puis les tueurs ont jeté des pierres par-dessus."

22 Un témoin déclare qu'aux salines de Srae Ambel des femmes était

23 arrêtées simplement parce qu'elles étaient à côté des pompes

24 d'eau la nuit.

25 [11.08.15]

44

1 À l'aéroport de Kompong Chhnang, un ancien cadre du PCK décrit
2 comment les soldats étaient arrêtés "sous les armes" pour avoir
3 cassé une houe, de s'être disputé ou d'être malades trop souvent.
4 Des travailleurs ont aussi été envoyés dans des centres de
5 sécurité pour y être détenus, interrogés, torturés et exécutés.
6 Ceux qui ont été exécutés au barrage du... ceux qui ont été
7 arrêtés, plutôt, au barrage du 1er-janvier ont été envoyés au
8 centre de sécurité de Wat Barai Choan Dek, où ils ont été détenus
9 dans des conditions épouvantables avant d'être interrogés, battus
10 et torturés.

11 [11.09.11]

12 On estime que, à ce centre de sécurité, 25000 personnes auraient
13 perdu la vie.

14 Sur plusieurs sites de travaux forcés, les conditions étaient
15 insoutenables, si insoutenables que les travailleurs étaient
16 poussés à s'enlever la vie.

17 Les preuves dans le dossier montrent que, au chantier de
18 l'aéroport de Kompong Chhnang, les travailleurs se suicidaient
19 chaque semaine en se jetant dessous les roues de camions ou de
20 rouleaux compresseurs.

21 Aux salines de Srae Ambel, plusieurs femmes se sont suicidées en
22 se pendant ou en buvant du poison. D'autres se sont noyées dans
23 l'océan en essayant d'échapper aux conditions intolérables.

24 [11.10.08]

25 Il sera démontré que les cadres du PCK, qui étaient les auteurs

45

1 directs du crime que je vous ai décrit, ont agi strictement en
2 conformité avec les ordres et les politiques donnés par les
3 accusés.

4 Les accusés ont non seulement ordonné la commission de ces crimes
5 mais étaient aussi tenus au courant des conditions sur le terrain
6 par des visites fréquentes et un système de communication et de
7 hiérarchie que le procureur... coprocurateur international décrira
8 plus tard.

9 [11.10.49]

10 Je vais maintenant vous présenter un survol sur les faits
11 allégués dans le deuxième déplacement de population, le deuxième
12 crime, qui fera l'objet du premier procès... déplacement de
13 population, deuxième déplacement de population.

14 Comme mon collègue le décrira plus tard, en septembre et en
15 octobre 1975, le PCK a ordonné un transfert forcé de masse dans
16 lequel au moins un demi-million de personnes ont été envoyées
17 depuis la zone Est, Sud-Ouest et Ouest vers Battambang et la
18 province de Pursat, dans la zone Nord-Ouest.

19 [11.11.37]

20 La majorité des victimes faisaient partie du Peuple nouveau, soit
21 des citoyens qui avaient déjà été expulsés des villes plus tôt
22 dans l'année. Quelques mois après s'être établis dans les zones
23 rurales, ces propres personnes ont été forcées de se déplacer
24 pour faire avancer la politique du PCK relative à la réduction en
25 esclavage et aux travaux forcés.

1 En août 1975, le Comité permanent avait pris la résolution
2 d'augmenter la production de riz dans la zone du Nord-Ouest. Pour
3 ce faire, le Comité a décidé que la main-d'œuvre dans le
4 Nord-Ouest devait être augmentée de façon importante et qu'il
5 était impératif d'ajouter 4 ou 500000 personnes à la population
6 du Nord-Ouest.

7 [11.12.49]

8 Une fois de plus, des centaines de milliers de civils ont été
9 forcés de ramasser ce qui leur restait de leur vie et de
10 s'embarquer à un autre exode de masse, menés comme un troupeau
11 sous les ordres stricts des cadres du PCK, tout comme en avril
12 1975.

13 Ceux qui ont refusé d'obéir faisaient face à une mort presque
14 certaine. Selon les mots d'un des évacués qui avait été envoyé à
15 Pursat, "personne n'a osé refuser. Les habitants avaient peur et
16 ont été alors obligés de partir. Les Khmers rouges nous ont dit
17 pendant la réunion, en juillet 1975, que, si nous refusions de
18 partir, l'Angkar nous emmènerait pour être rééduqués."

19 [11.13.53]

20 Les gens savaient que ceux qui avaient été emmenés pour y être
21 rééduqués n'étaient jamais rentrés au village.

22 Plusieurs moyens ont été utilisés pour transporter ces gens; des
23 camions, des trains, des navires et même des chars à bœufs.

24 Plusieurs ont marché pendant tout ce voyage. Et, pendant le
25 transfert, les victimes étaient sous l'œil vigilant des cadres du

47

1 PCK armés, et beaucoup sont morts de famine ou d'épuisement.

2 [11.14.30]

3 Un travailleur des chemins de fer du PCK qui a été témoin du
4 transfert forcé a témoigné en ces mots:

5 "Personne ne pouvait sortir car 'ils' étaient surveillés.

6 'Celles' qui étaient malades sont mortes là."

7 Dans son livre, "Les Larmes du Cambodge", Elizabeth Becker a
8 décrit des témoignages au... à la gare de Pursat, où des milliers
9 d'évacués ont campé en attendant d'être déplacés.

10 [11.15.16]

11 "Jonché d'excréments humains, l'endroit grouillait de mouches. Il
12 n'y avait pas assez à manger et rien pour s'étendre à part le
13 sol. Il n'y avait pas assez d'eau à boire, sans parler de pouvoir
14 se laver. Des cadavres jonchaient le camp. La puanteur des
15 excréments humains et des animaux devint insupportable."

16 Des victimes interviewées par Ben Kiernan confirment de
17 nombreuses morts au point de transfert à Pursat.

18 Un témoin entendu par les cojuges d'instruction a décrit comment
19 elle a perdu ses deux jeunes enfants pendant le périple. Son
20 fils, qu'elle transportait dans un panier alors qu'elle marchait,
21 est mort, son corps gonflé de maladie. La nuit suivante, alors
22 qu'elle était transportée dans un camion, sa fille à peine âgée
23 d'un an est morte dans ses bras.

24 [11.16.32]

25 À ces deux occasions, la mère a demandé aux cadres du PCK la

48

1 permission de pouvoir enterrer ses enfants, et chaque fois on lui
2 a simplement ordonné de remettre les corps aux soldats.
3 Quand les évacués arrivaient à leur destination désignée, ils ont
4 été mis dans des zones éloignées ou des villages qui avaient été
5 détruits. Ils n'avaient que très peu de biens et on leur a dit de
6 construire leurs propres abris.

7 [11.17.09]

8 Un évacué dit qu'il y avait une masse de gens dans la forêt: "Il
9 n'y avait pas de maisons. Nous devons couper du bois pour
10 construire les abris nous-mêmes. D'autres devaient vivre à ciel
11 ouvert dans de grands halls ou même dans des écuries, ou sous les
12 demeures des... du peuple de base local... qui, avant la révolution,
13 était un endroit que l'on utilisait pour les animaux."

14 À leur arrivée, les évacués ont dû continuer à poursuivre leur
15 travail manuel sous la supervision des cadres du PCK. Une fois de
16 plus, la famine, la maladie, l'exposition aux éléments et le
17 manque de soins médicaux ont causé la mort de milliers de
18 personnes.

19 [11.18.02]

20 Le transfert de centaines de milliers de personnes avait causé
21 une famine généralisée dans la zone Nord-Ouest. Il n'y avait eu
22 aucun préparatif pour s'assurer que les zones recevant des
23 évacués puissent avoir la nourriture suffisante pour les nourrir.
24 Comme Ben Kiernan le remarque, le Centre du Parti n'avait envoyé...
25 n'avait pas envoyé de riz dans le Nord-Ouest pour aider dans ces

1 périodes maigres.

2 Voici comment un témoin qui a été transféré de force au district
3 de Bakong décrit les morts dans sa commune.

4 [11.18.52]

5 "La plupart des habitants qui... la plupart de ceux qui sont morts
6 sont morts de faim. Il y 'avait' au moins 10 habitants qui 'sont'
7 morts de faim par jour. Les Khmers rouges jetaient les cadavres
8 dans une fosse, qu'ils n'ont même pas comblée avec de la terre."

9 Un autre témoin estime le bilan du nombre de morts de... pour
10 raison de famine comme allant jusqu'à 70 à 80 personnes par jour,
11 dans une seule coopérative dans le district de Preah Netr Preah.
12 Selon un résident de ce même district qui a été entendu par Ben
13 Kiernan, à la fin de 1975, 400 des 5000 travailleurs de son unité
14 étaient morts.

15 [11.19.42]

16 À l'hôpital Sisophon, des patients affamés ont dû couper de la
17 chair des cadavres à coté d'eux et l'ont fait cuire pour la
18 manger.

19 Les politiques d'exécution et les punitions brutales, qui étaient
20 la marque de commerce des Khmers rouges, faisaient partie de la
21 vie quotidienne pour la population transférée dans la zone
22 Nord-Ouest.

23 Un témoin rappelle que, à son arrivé dans la zone Nord-Ouest,
24 cela a été le début d'une déshumanisation totale. Elle décrit une
25 exécution qu'elle a... dont elle a été témoin:

1 [11.20.37]

2 "J'ai entendu un homme demander pitié. Par curiosité, je me suis
3 approchée et j'ai vu un homme, torse nu, avec les mains attachées
4 dans le dos et entouré de quatre ou cinq Khmers rouges. L'homme
5 était maintenu debout par deux Khmers rouges. Un troisième homme
6 a pris un couteau et lui a ouvert le ventre alors qu'il était
7 encore vivant. Il a sorti les entrailles et lui a arraché le
8 foie."

9 Il y a eu d'autres purges et exécutions dans la zone du
10 Nord-Ouest. Bien que le bilan résultant de ce deuxième transfert
11 forcé ne sera peut-être jamais connu, il est clair que ce crime a
12 mené à des dizaines de milliers de morts.

13 [11.21.52]

14 Voici comment David Chandler, un historien et un expert qui a
15 témoigné devant la Chambre de première instance dans le procès
16 numéro 001, décrit l'effet sur les victimes et l'ambivalence du
17 régime par rapport à l'énormité des souffrances qu'il a causées.
18 "Ces hommes et femmes ont été forcés de travailler dans des
19 rizières, des canaux, des barrages, des villages, dans des forêts
20 pleines de paludisme. Des dizaines de milliers de personnes sont
21 mortes de malnutrition, de maladie, d'exécution et de surmenage."

22 [11.22.41]

23 Ces morts, une fois connues, ont perturbé les autorités à Phnom
24 Penh, mais simplement pour... jusqu'au point où ils ont indiqué que
25 des ennemis travaillaient dans l'ombre.

51

1 Le Peuple nouveau, parce qu'il était si nombreux et qu'il
2 s'agissait d'un ennemi de classe de la révolution, était jetable.
3 Comme mon... comme le coprocurateur international l'indiquera, des
4 éléments de preuve dans le dossier confirment que le Centre du
5 Parti était informé de ces morts dans le Nord-Ouest.

6 [11.23.32]

7 La persécution des bouddhistes maintenant. Les accusés ont aussi
8 été accusés de la persécution des bouddhistes, et je vais
9 expliquer brièvement les preuves pour ce crime.

10 À partir de 1975, les dirigeants du PCK ont lancé une campagne
11 nationale d'élimination de la religion bouddhiste. Cette
12 politique a été mise en œuvre par différents actes criminels,
13 notamment, défroquer les moines et les réduire en esclavage dans
14 des camps de travaux forcés; bannir toute forme de rites
15 bouddhistes et cérémonies; détruire les lieux de cultes et les
16 icônes sacrées; et emprisonner, torturer et exécuter les moines
17 ou tout autre qui résiste à cette politique d'élimination du
18 bouddhisme.

19 [11.24.35]

20 Le bouddhisme Theravada est la religion principale au Cambodge,
21 et la plupart des Khmers sont bouddhistes. Les principes
22 bouddhiques inspirent tous les aspects de la vie d'un Khmer, de
23 la naissance aux études, à l'adolescence, le mariage, la vie de
24 famille et finalement la mort.

25 Pendant des siècles, toute l'instruction s'est faite dans les

1 pagodes. L'enseignement a été fait par des moines bouddhistes.

2 [11.25.15]

3 Avant le régime du Kampuchéa démocratique, au moins 85 pour cent
4 du Cambodge (phon.) étaient des bouddhistes pratiquants.

5 L'article 20 de la Constitution du Kampuchéa démocratique
6 stipulait que tout citoyen du Kampuchéa a le droit à la liberté
7 de culte selon toute religion et le droit de non culte selon
8 toute religion. Les religions réactionnaires, qui sont au
9 détriment du Kampuchéa démocratique et du peuple du Kampuchéa,
10 sont absolument interdites.

11 [11.25.53]

12 Dans la pratique, toutes les religions étaient considérées comme
13 réactionnaires et devaient être éliminées. Il fallait bannir le
14 bouddhisme car il était considéré comme une institution sociale
15 d'exploitation.

16 Mais surtout le bouddhisme était un autre centre de loyauté pour
17 la majorité des Cambodgiens, et donc le bouddhisme représentait
18 une source possible d'opposition au PCK.

19 Comme Yun Yat, la Ministre de la propagande, a dit à un
20 journaliste yougoslave lors de sa visite en 1978, "le bouddhisme
21 était incompatible avec la révolution".

22 [11.26.47]

23 Vous entendrez plusieurs témoignages sur la façon dont les cadres
24 du PCK partout au pays ont interdit de façon absolue la pratique
25 du bouddhisme et ont persécuté les bouddhistes en raison de leur

1 foi.

2 Le témoignage suivant décrit ce qui s'est passé lorsque le PCK a
3 pris le contrôle du village de Ta Koat, au district de Kandal.

4 "Ils n'ont pas autorisé les cérémonies. Tous les bonzes ont été
5 défroqués. Les chefs d'unité, de village, de commune ont déclaré
6 que la foi était interdite, que les étudiants, les intellectuels,
7 les bonzes étaient tous des... de classe moyenne... et étaient des
8 ennemis. Ils ont dit que ceux qui portaient ces costumes étaient
9 des féodaux qui suçaient le sang du peuple."

10 [11.28.04]

11 Le PCK a défroqué de force presque tous les bonzes et les nonnes
12 au Cambodge. Dans beaucoup de cas, ils ont même été forcés de se
13 marier.

14 Comme un ancien moine l'a dit, "la désobéissance signifiait que
15 les cadres en feraient rapport à l'échelon supérieur et que... l'on
16 vous enverrait dans une fosse".

17 Pour les bouddhistes, il n'était donc pas... il n'était donc pas
18 possible de s'objecter.

19 [11.28.36]

20 Un autre témoin rappelle comment les cadres du PCK ont donné les
21 ordres aux moines qu'ils devaient se défroquer. Sinon, ils
22 seraient exécutés et on prendrait leurs foies pour les faire
23 frire et les manger.

24 Un ancien moine a témoigné que ceux qui refusaient d'être
25 défroqués étaient envoyés dans une forêt inhabitée sans

54

1 nourriture.

2 Il a aussi déposé qu'ils avaient entendu que les moines étaient
3 des sangsues qui sucent le sang. Après que les moines étaient
4 défroqués, leurs... ils ont été envoyés... et que toutes leurs
5 affaires étaient jetées.

6 [11.29.47]

7 À ce moment-là, on a cassé les statues du Bouddha. On disait que
8 saluer le Bouddha c'est comme saluer les enfants du village.

9 La persécution des moines était systématique et cohérente partout
10 au pays.

11 Voici comment un ancien moine a décrit le processus: "L'ordre de
12 se défroquer est venu de l'échelon supérieur du secteur, qui l'a
13 donné au district, et le district a fait passer l'ordre à la
14 commune, et la commune au comité des bonzes pour qu'ils soient
15 défroqués. Ils se sont moqués de nous en disant que nous étions
16 des sangsues, des vers parasites qui suçaient le sang, et que si
17 l'on refusait de défroquer on serait envoyé à l'échelon
18 supérieur.

19 [11.30.55]

20 Deux moines ont refusé. L'Angkar les a pris et ils ne sont jamais
21 revenus. Après que nous ayons... après avoir été défroqués, les
22 Khmers rouges nous ont envoyés faire des travaux manuels et 'que'
23 dans les réunions il fallait que l'on fasse des efforts pour se
24 construire. Et que l'on nous... nous étions comme des poux. Qu'on
25 nous méprisait comme (inaudible) des fainéants qui avaient vécu

1 la vie facilement et qu'il fallait que l'on serve l'Organisation
2 sans condition."

3 [11.31.43]

4 Le PCK a aussi détruit systématiquement les lieux de culte
5 bouddhiste. Beaucoup de pagodes et de monastères ont été
6 transformés pour servir à des fins non religieuses. C'est ainsi
7 que les pagodes sont devenues des prisons, des centres de
8 torture, des porcheries ou des entrepôts.

9 Les sites suivants sont repris dans l'ordonnance de renvoi: Wat
10 Damnak Trayeung, dans la province de Kampot; Wat Samrong Knong,
11 dans la province de Battambang; Wat Kirirum, dans la province
12 Battambang; Wat Chambak Thom, dans la province de Svay Rieng; Wat
13 Ta Kut et Wat Me, dans la province de Kandal; Wat Tlork, dans la
14 province de Svay Rieng; Wat Chey Mongkul, dans la province de
15 Stung Treng; Wat Antung Vien, dans la province de Kratie; ainsi
16 que les sites découverts dans les coopératives de Tram Kok.

17 [11.32.51]

18 Wat Samrong Knong, à Battambang, a été transformé en centre de
19 sécurité. Quinze monastères ont été détruits et des prisonniers
20 étaient incarcérés dans un bâtiment qui se trouvait derrière la
21 pagode principale.

22 [11.33.04]

23 Beaucoup de ces prisonniers ont été exécutés et enfouis dans des
24 fosses toutes proches.

25 Un témoin qui est aujourd'hui une nonne bouddhiste décrit ce

1 qu'elle a vu après 1979 à Wat Kirirum, qui a été transformé en
2 centre de sécurité par le PCK.

3 "Je suis allée pour devenir nonne et j'y ai vu des os. J'ai vu
4 que des trous avaient été percés dans le mur sud de Wat Kirirum
5 et que du zinc avait été placé pour évacuer le sang."

6 [11.33.45]

7 Les cadres khmers rouges détruisaient aussi très régulièrement
8 des objets sacrés, et ce, partout dans le pays. La plus grande
9 partie des statues du Bouddha ont été détruites et jetées dans
10 des étangs ou des rivières proches des temples.

11 Un ancien moine décrit son retour en 1979 dans son ancienne
12 pagode de la province de Kampot.

13 "J'ai vu qu'il ne restait du temple que la charpente. Les tuiles
14 avaient disparu et il ne restait qu'une des habitations de
15 moines, une grande. Il n'y avait plus aucune image du Bouddha."

16 [11.34.29]

17 À Wat Antung Vien, dans la province de Kratie, il y avait
18 auparavant une pagode majestueuse de 100 colonnes qui n'existe
19 plus. Quatorze statues du Bouddha ont aussi été détruites et
20 jetées dans la rivière.

21 Un témoin raconte que, quand la destruction a commencé, il n'a
22 fallu que 10 jours pour que la pagode soit entièrement démolie.

23 Dans certains cas, les moines ont essayé de résister à la
24 destruction systématique de leur religion. Ainsi, le moine
25 principal de Wat Damnak Trayeung, dans la province Kampot, a

1 résisté plus longtemps que d'autres.

2 [11.35.05]

3 Un témoin se rappelle être allé lui rendre visite et l'avoir
4 prévenu que l'Angkar parlait des moines comme étant des vers et
5 des sangsues qui suçaient le sang du peuple.

6 Malgré les avertissements du témoin, le moine a refusé de quitter
7 sa pagode. Il a ensuite été pris par les cadres du PCK et n'a
8 jamais été revu.

9 Les témoins nous rapportent un sentiment d'impuissance lorsqu'on
10 leur demande de se souvenir de la manière dont on leur a fait
11 abandonner leur croyance religieuse.

12 [11.35.36]

13 Un témoin interrogé sur la raison pour laquelle les moines se
14 défroquaient et sur la raison pour laquelle il n'a pas pratiqué
15 sa foi durant le régime dit ceci :

16 "Il n'y avait plus de foi possible. La pratique de toute religion
17 était interdite. Personne n'osait protester par crainte d'être
18 réprimandé ou rééduqué. Je n'ai pas osé. Je n'ai même pas osé
19 allumer de baquettes d'encens à la maison."

20 La persécution des bouddhistes est un crime contre l'humanité qui
21 a affecté des millions de Cambodgiens dans la période de 1975 à
22 1979.

23 [11.36.19]

24 En essayant de façon systématique d'éradiquer toute religion, les
25 dirigeants du PCK ont provoqué la mort d'un nombre incalculable

58

1 de bouddhistes et assujetti une population tout entière à un

2 préjudice physique et psychologique grave.

3 Même aujourd'hui, ces jours tumultueux et sombres restent dans

4 l'esprit de tous les bouddhistes cambodgiens.

5 Aujourd'hui encore, beaucoup souffrent du trauma qu'ils ont connu

6 à la suite de la répression violente de leur religion.

7 [11.36.57]

8 J'en arrive aux mariages forcés. Je vais maintenant parler des

9 crimes commis dans le contexte de la politique de mariages forcés

10 mise en place par le PCK.

11 Je l'ai déjà dit, le PCK a cherché à éliminer tous vestiges d'une

12 culture qui avait défini la vie dans la société cambodgienne

13 pendant des siècles. Ceci comprend l'imposition du mariage forcé

14 à des centaines de milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes,

15 partout dans le pays, dans le cadre d'une politique qui était

16 entérinée par le Centre du PCK.

17 Cette politique de mariages forcés n'a pas été sans graves

18 violations des droits de l'homme et sans la commission de viols à

19 une échelle massive.

20 [11.37.52]

21 Les victimes de mariages forcés ont été privées de leur fierté et

22 de leur dignité et ont connu de ce fait un grave dommage

23 psychologique et physique.

24 Les mariages forcés faisaient partie intégrante de la politique

25 de réduction en esclavage du PCK. Ils ont été institués pour

1 accroître la population nationale.

2 Un témoin se souvient d'une réunion de 1978 à Kompong Chhnang à
3 laquelle Pol Pot a donné instruction aux échelons inférieurs
4 d'organiser des mariages de sorte que le régime puisse s'assurer
5 que la population croîtrait pour passer à 20 ou 30 millions
6 d'habitants.

7 [11.38.42]

8 Nuon Chea a déclaré que le PCK avait mis au point un plan sur
9 cinq ans pour accroître la population cambodgienne.

10 Mais les mariages forcés ont aussi été institués comme attaque
11 sur la structure la plus importante de la société traditionnelle
12 cambodgienne, à savoir la famille.

13 Comme l'a écrit Elizabeth Becker, la vie familiale devait
14 disparaître car l'État, s'il voulait survivre, devait usurper
15 l'autorité de la famille. Les relations familiales étaient plus
16 fortes et donc les plus redoutées de l'ancienne société.

17 [11.39.28]

18 Les mariages cambodgiens traditionnels avaient été une affaire
19 très complexe sur le plan des préparatifs et de la cérémonie
20 même, à laquelle participaient des familles entières.

21 Sous le PCK, les mariages sont réduits à l'accouplement forcé de
22 façon austère et de manière systématiquement supervisée par
23 l'Angkar.

24 Nakagawa Kasumi a mené des études... des recherches, plutôt,
25 approfondies sur la pratique du mariage forcé sous le régime du

1 PCK et en donne la description suivante:

2 [11.40.02]

3 "Sous le régime khmer rouge, le mariage suivait un processus tout
4 autre que celui de la tradition cambodgienne, où le futur marié
5 demande le consentement des parents de la future mariée. Une
6 cérémonie de mariage traditionnel s'étend sur trois jours et
7 comprend de nombreuses cérémonies auxquelles participent tous les
8 parents et tous les habitants du village pour fêter les jeunes
9 mariés. À l'opposé de cette tradition, sous le régime khmer
10 rouge, l'Angkar, par le biais du chef du village ou des
11 responsables femmes, ordonnait aux individus de se marier sans
12 autre forme de procès."

13 [11.40.59]

14 Ces cérémonies de mariage concernaient très souvent de grands
15 groupes d'hommes et de femmes. Parfois une centaine de couples
16 était mariée lors d'une seule cérémonie. Souvent, les couples ne
17 s'étaient jamais rencontrés avant ou savaient très peu de choses
18 l'un de l'autre.

19 Les cérémonies étaient présidées par les cadres du PCK locaux et
20 ne comportaient qu'un vœu d'allégeance au régime. Un homme se
21 rappelle ainsi de l'accouplement arbitraire de couples lors de sa
22 propre cérémonie de mariage.

23 [11.41.34]

24 "On a installé face à face des couples numérotés dans l'ordre;
25 une rangée d'hommes, une rangée de femmes. On a éteint la

61

1 lumière. On a demandé aux hommes et aux femmes de se diriger vers
2 leur partenaire pour se prendre la main. À cette cérémonie, il y
3 avait 117 couples. Nous ne pouvions pas prendre la fuite parce
4 qu'il y avait beaucoup de soldats qui nous surveillaient autour
5 de cet endroit."

6 Un autre témoin qui était chef de secteur a présidé des
7 cérémonies de mariages forcés et se souvient d'instructions
8 précises données par les dirigeants du PCK.

9 [11.42.14]

10 "On m'a dit de former des couples, les hommes devant avoir deux
11 ou trois ans de plus que les femmes. Les nouveaux étaient mariés
12 à des nouveaux et les gens de la base étaient mariés à des gens
13 de la base.

14 La politique du régime khmer rouge était que, quand les gens
15 atteignaient un certain âge, ils devaient se marier."

16 En imposant ces mariages forcés, les autorités du Parti
17 communiste du Kampuchéa ont éliminé l'aspect purement affectif et
18 amoureux, des facteurs qui pour nous jouent un rôle central dans
19 le choix de notre partenaire pour la vie.

20 [11.43.02]

21 L'imposition d'un mariage forcé représente aussi une autre
22 méthode par laquelle la religion a été réprimée par le régime.

23 En effet, les moines bouddhistes ont été contraints à renoncer à
24 leurs vœux de célibat et à épouser des femmes. Les musulmans cham
25 souvent ont été informés qu'ils auraient à épouser des

1 non-musulmanes, cela sans aucun égard pour la peine et la
2 souffrance de chacun provoquées par le fait qu'il fallait
3 renoncer à ses convictions spirituelles personnelles.

4 [11.43.44]

5 Des témoins nous diront que, dans la vaste majorité des cas, ni
6 l'un ni l'autre n'a consenti au mariage. Néanmoins, les victimes
7 n'ont pas objecté par crainte de la punition qui s'en suivrait.
8 Voici comment un témoin se souvient d'une cérémonie de mariages
9 forcés.

10 "Au mariage, les hommes n'ont pas pleuré mais les femmes ont
11 beaucoup pleuré dans leur cœur parce qu'elles n'ont pas osé
12 pleurer pour de vrai. Les hommes et les femmes qui veulent se
13 marier n'ont pas été interrogés sur la question de savoir s'ils
14 s'aimaient l'un l'autre. Ils ne faisaient que s'inquiéter de
15 survivre, c'est tout."

16 [11.44.35]

17 Un témoin, une femme, qui a trois fois essayé d'objecter au
18 mariage qu'on voulait lui imposer s'est entendu dire clairement,
19 par le président de sa compagnie, "camarade, si tu refuses, nous
20 devons prendre des dispositions en conséquence".

21 Elle s'est alors rappelée d'un autre incident où une jeune femme
22 avait été arrêtée et tuée parce qu'elle avait refusé de se
23 marier. C'est pourquoi ce témoin a finalement acquiescé au
24 mariage qui lui était ordonné par l'Angkar.

25 [11.45.12]

63

1 Dans certaines circonstances, sachant qu'un mariage forcé était
2 imminent, on pouvait demander à épouser quelqu'un qu'on
3 connaissait, et quelques chanceux ont ainsi pu épouser quelqu'un
4 qu'ils souhaitaient vraiment épouser.

5 Cependant, il ressort des preuves qu'il y a eu de nombreux cas de
6 femmes qui ont été traitées comme un simple bien, comme un butin
7 de guerre distribué par l'Angkar aux soldats.

8 C'est ainsi qu'un ancien soldat du régime se souvient qu'une
9 bonne chose avec les Khmers rouges était que, si vous vouliez
10 épouser quelqu'un, vous pouviez le suggérer à l'Angkar, et si
11 l'intéressée refusait l'Angkar la forçait.

12 [11.45.58]

13 Dans beaucoup de cas, les femmes ont été données en récompense à
14 des soldats handicapés qui avaient été blessés au combat.

15 Une femme se souvient de la façon dont son mari, qui avait perdu
16 une jambe, a pu choisir sa femme.

17 "L'Angkar lui a permis de choisir une femme et il a dit à
18 l'Angkar qu'il aimerait m'épouser."

19 [11.46.24]

20 À la suite des cérémonies de mariage, les cadres du PCK dictaient
21 aux couples la façon dont ils devaient consommer leur mariage et,
22 de manière inévitable, il y a eu de fréquents viols dans le
23 contexte des mariages forcés.

24 Un témoin explique que le chef de la commune lui a donné l'ordre
25 de coucher avec son mari trois jours après son mariage.

1 "J'avais très peur de mon mari mais des agents se sont cachés
2 sous la maison pour nous écouter. Je ne voulais pas coucher avec
3 mon mari mais j'ai dû passer par là."

4 Une victime qui a été interrogée par Nakagawa Kasumi dans le
5 cadre de ses recherches a décrit ce qui s'est passé après qu'elle
6 ait refusé la consommation du mariage pendant trois nuits
7 successives.

8 [11.47.28]

9 "L'Angkar a demandé à mon mari de m'éduquer et ils l'ont averti
10 que si nous n'avions toujours pas de rapports sexuels ils nous
11 tueraient. En rentrant à la maison, il m'a expliqué tout ça et il
12 m'a persuadée de faire l'amour avec lui. Si je n'avais pas
13 accepté, j'aurais été tuée."

14 Une autre victime encore décrit la manière dont elle a été
15 contrainte à avoir des rapports sexuels avec son nouveau mari.

16 [11.47.59]

17 "Quand j'ai refusé de coucher avec lui après le mariage, il en a
18 rendu compte aux cadres et on est venu me chercher chez moi. On
19 m'a obligée à me déshabiller pour que l'homme, le mari, puisse me
20 violer. Ils m'ont dit que si je n'acceptais pas, ils me
21 tueraient."

22 La honte et la douleur, la souffrance que ces victimes ont
23 connues dépassent notre imagination.

24 Une autre victime interrogée par Nakagawa Kasumi décrit son
25 expérience comme suit.

1 "Après la cérémonie, les soldats sont venus pour nous observer et
2 s'assurer que nous avions des rapports sexuels. Sinon, ils nous
3 auraient tués. Je les ai vus par les trous dans le mur de la
4 maison."

5 [11.49.00]

6 Dans le cadre de cette politique de mariages forcés, il y avait
7 des répercussions très dures pour ceux qui cherchaient à
8 s'échapper aux instructions données par le régime. Les couples
9 qui avaient des rapports amoureux sans y être autorisés étaient
10 sévèrement punis.

11 Nous vous présenterons de nombreux récits de détention dans des
12 centres de sécurité qui nous viennent de ceux qui ont été accusés
13 d'immoralité - entre guillemets.

14 [11.49.35]

15 Dans son ouvrage intitulé "Le Petit Livre rouge de Pol Pot",
16 Henri Locard illustre la manière dont cette politique était
17 appliquée par les cadres du PCK.

18 "Nombreux furent les cas d'arrestation, d'emprisonnement et
19 d'exécution pour simple adultère - entre guillemets - entre
20 adultes consentants, y compris lorsque les partenaires étaient
21 très amoureux mais qu'un mariage était impossible aux yeux de
22 l'Angkar."

23 Madame, Messieurs les juges, vous verrez à la lumière des preuves
24 que le système de mariages forcés mis en place par les accusés a
25 entraîné la commission de crimes tels que le viol, la torture,

1 l'assassinat et d'autres actes inhumains sur une échelle massive.

2 [11.50.22]

3 Ces crimes ont eu un effet dévastateur sur la société

4 cambodgienne, où les traditions de la vie de famille étaient

5 profondément enracinées.

6 À bien des égards, le mariage forcé a entraîné la défaite totale

7 de la société et de la culture cambodgienne parce que, avec cette

8 politique, on a cherché à manipuler, contrôler et détruire ce qui

9 était au cœur de tous les Cambodgiens, à savoir la cellule

10 familiale.

11 [11.50.56]

12 Je voudrais maintenant vous donner un aperçu des crimes commis

13 dans les centres de sécurité.

14 Le coprocureur international y reviendra et l'illustrera. Bien

15 des années avant de prendre le contrôle du pays, les dirigeants

16 du PCK avaient déjà décidé d'avoir recours à la violence comme

17 instrument de leurs objectifs politiques. Les arrestations, la

18 torture et l'exécution des soi-disant ennemis étaient déjà

19 pratique commune du PCK bien avant avril 1975.

20 Peu de temps après avoir pris le pouvoir, le PCK a étendu son

21 appareil de sécurité à chaque recoin du pays. Des centres de

22 sécurité existaient dans chaque zone, secteur et district, ainsi

23 que dans les divisions militaires.

24 [11.51.57]

25 Il ressort des preuves que plus de 200 centres de ce type ont

1 existé. Onze de ces centres sont inclus dans la décision de
2 renvoi.

3 Il s'agit des centres suivants: S-21, à Phnom Penh; Koh Kyang,
4 dans l'actuelle province de Sihanoukville; Prey Damrei Srot, dans
5 la province de Kompong Chhnang; Kraing Ta Chan, dans la province
6 de Takeo; Sang, dans la province de Kandal; Kok Kduoch, dans la
7 province Kratie; Phnom Kraol, dans la province de Mondolkiri; Wat
8 Tlork, dans la province de Svay Rieng; Au Kanseng, dans la
9 province du Ratanakiri; Wat Kirirum, dans ce qui est aujourd'hui
10 la province de Battambang; et le centre de sécurité de la zone
11 Nord, à Siem Reap.

12 [11.52.47]

13 Comme pour les chantiers de travail forcé, il ressort des preuves
14 une cohérence remarquable dans la façon dont ces centres de
15 sécurité étaient organisés, structurés ainsi que dans la manière
16 dont ils fonctionnaient. Ceci reflète le fait qu'ils s'inséraient
17 dans le cadre d'un appareil supervisé au niveau central.

18 À partir de 1975, cet appareil de sécurité du Parti visait
19 essentiellement les anciens responsables, les soldats du régime
20 de la République khmère, ainsi que les ennemis de classe et ceux
21 qui n'avaient pas obéi aux ordres du Parti.

22 [11.53.31]

23 Toutefois, après 1976, de nouvelles catégories d'ennemis s'y sont
24 ajoutées. Les accusés sont devenus obsédés par l'idée que leur
25 pouvoir serait miné de l'intérieur et ont ordonné vague après

1 vague des purges internes de façon à dépister et détruire les
2 soi-disant ennemis de la CIA, du KGB et du Vietnam.
3 Imaginés ou réels, ces ennemis, tels que déterminés par le PCK,
4 devaient être démasqués et balayés.

5 [11.54.12]

6 Comme l'a dit David Chandler, historien et expert qui a témoigné
7 devant la Chambre dans le dossier numéro 001, et comme il l'a
8 rapporté dans son livre "Silence de S-21", un changement de la...
9 les ennemis contre-révolutionnaires étaient continuellement créés
10 et des purges continuellement nécessaires pour garantir la
11 sécurité du Parti et du Centre et pour maintenir la pureté et la
12 dynamique de la révolution. On voyait des ennemis partout.

13 [11.54.48]

14 Elizabeth Becker nous donne une analyse similaire des purges.
15 Elle nous dit qu'un changement de la politique du Parti et une
16 modification de la théorie révolutionnaire ont créé de nouvelles
17 catégories d'ennemis. La peur des classes ennemies cédait la
18 place à la crainte des éléments ennemis infiltrés dans le Parti.
19 Les victimes de l'appareil de sécurité ont aussi compris d'autres
20 groupes et, comme je le dirai plus en détail plus tard, à partir
21 de 1977, les Vietnamiens de souche et les Cham ont été
22 systématiquement recherchés et assassinés dans les centres de
23 sécurité dispersés partout dans le pays.
24 De plus, ceux qui étaient suspectés d'immoralité, telle que
25 définie par le régime, ont aussi été incarcérés et exécutés.

1 [11.55.44]

2 Enfin, comme je l'ai déjà dit plus tôt, de nombreuses victimes
3 ont été arrêtées et emprisonnées dans des sites de travail forcé
4 pour des accusations triviales telles que d'avoir par
5 inadvertance endommagé des équipements, ne pas avoir travaillé
6 suffisamment dur, avoir été malade ou avoir volé de la
7 nourriture.

8 Sous les ordres des accusés, les cadres du PCK considéraient ces
9 transgressions mineures comme autant de preuves d'une action
10 subversive à l'encontre du Parti.

11 [11.56.24]

12 Les éléments de preuve que nous produiront devant la Cour
13 montreront le caractère absurde des motifs qui ont mené à
14 l'arrestation d'innombrables victimes innocentes.

15 Et, pour vous en donner juste un exemple, un témoin a raconté
16 qu'il avait été emprisonné au centre de sécurité de Kok Kduoch et
17 interrogé parce que des informateurs l'avaient dénoncé pour avoir
18 préféré une houe de fabrication soviétique, soit un acte dirigé
19 contre l'Angkar.

20 Dans son livre "Voices from S-21", David Chandler nous donne
21 d'autres exemples de ce phénomène.

22 [11.57.09]

23 Les détenus qui travaillaient dans l'agriculture ont été amenés à
24 avouer le sabotage de machines agricoles ou le crime
25 d'inondation. On les a accusés d'avoir brûlé, volé, déraciné des

1 cultures, d'avoir tué ou perdu du bétail, et d'avoir abattu de
2 façon arbitraire des arbres fruitiers.

3 Pour ce qui est des usines, les ouvriers avouaient avoir cassé
4 des machines, volé du matériel, avoir comploté avec leurs
5 collègues travailleurs pour saboter la production.

6 [11.57.50]

7 Un ancien cadre qui a participé à des réunions présidées par Ta
8 Mok, le secrétaire de la zone Sud-Ouest, résume ainsi le
9 caractère irrationnel de la politique de sécurité du PCK:
10 "Ce que je ne comprenais pas, c'était que même des choses
11 insignifiantes étaient considérées comme étant en rapport avec la
12 CIA. S'il y avait des dizaines et des centaines de milliers de
13 personnes concernées, où les Américains trouvaient-ils de
14 l'argent pour payer à tout ce monde leur salaire?"

15 Ça n'avait pas d'importance que beaucoup de ceux qui étaient
16 arrêtés ne représentaient en fait aucune menace au pouvoir absolu
17 du PCK.

18 [11.58.29]

19 Ça n'avait pas d'importance que dans beaucoup de cas les victimes
20 étaient en fait innocentes de tout délit supposé contre le
21 régime.

22 Pour devenir victime de l'appareil de sécurité du PCK, il
23 suffisait d'avoir été impliqué. Il suffisait que son nom ait été
24 donné. Les crimes pouvaient être inventés et la culpabilité
25 confirmée grâce à la torture et interrogatoire.

71

1 Beaucoup de gens ont été arrêtés et emprisonnés simplement parce
2 qu'ils étaient en rapport avec une personne qui avait été
3 elle-même identifiée comme ennemi potentiel.

4 [11.59.08]

5 C'est ainsi que des femmes et des enfants ont été incarcérés dans
6 plusieurs prisons, y compris S-21, Prey Damrei Srot, Kraing Ta
7 Chan, Sang, Kok Kduoch, Wat Tlork et le centre de sécurité de la
8 zone Nord.

9 Les centres de sécurité étaient des installations extrêmement
10 organisées qui se situaient dans des complexes très bien gardés
11 avec une surveillance active 24 heures sur 24.

12 Leurs fonctions essentielles étaient l'incarcération et
13 l'interrogatoire des ennemis ou suspects tels, l'obtention de
14 leurs aveux, l'établissement de rapports aux autorités
15 supérieures et en fin de compte l'exécution des détenus.

16 [12.00.00]

17 Plusieurs de ces centres de sécurité, tels que Koh Kyang, Phnom
18 Kraol et Kok Kduoch, avaient aussi des installations de
19 rééducation où les prisonniers dont le sort final n'avait pas été
20 décidé étaient envoyés afin qu'ils s'y retrempe par le travail
21 forcé.

22 Le nombre de prisonniers a varié mais le plus petit de ces
23 centres pouvaient détenir jusqu'à plusieurs centaines de
24 personnes.

25 Les centres les plus grands étaient S-21, qui avait une capacité

72

1 de 2000 à 3000 détenus, et le centre de sécurité de la zone Nord,
2 qui pouvait accueillir jusqu'à 500 personnes à la fois.

3 [12.00.49]

4 Les centres de sécurité opéraient à différents niveaux des
5 hiérarchies régionales et militaires du PCK.

6 Par exemple, Prey Damrei Srot, Kok Kduoch et Wat Tlork étaient
7 des prisons qui fonctionnaient au niveau du district.

8 Phnom Kraol et Kok Kyang étaient sous la supervision des
9 secrétaires de secteur. Le centre de sécurité de la zone Nord
10 rendait directement compte aux dirigeants de la zone Nord.

11 [12.01.18]

12 Au Kanseng était une prison qui fonctionnait au niveau de la
13 division et était au service de la division 801.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Le moment est venu de faire la pause pour le déjeuner. Nous
16 allons donc suspendre l'audience et reprendrons à 13h30.

17 Les parties et le public sont donc invités à reprendre place dans
18 le prétoire et la galerie du public pour 1h30.

19 Et je demande aux gardes de sécurité d'emmener les trois accusés
20 au centre de détention et de les ramener ici pour 13h30.

21 LE GREFFIER:

22 Veuillez vous lever.

23 (Les juges quittent le prétoire)

24 (Suspension de l'audience: 12h02)

25 (Reprise de l'audience: 13h33)

73

1 (Les juges entrent dans le prétoire)

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Nous reprenons l'audience.

4 La parole est à la coproceure cambodgienne pour qu'elle puisse
5 continuer ses brèves remarques liminaires.

6 [13.34.19]

7 Mme CHEA LEANG:

8 Oui, je voudrais maintenant reprendre ma déclaration.

9 Les preuves démontreront donc que la structure hiérarchique
10 allait jusqu'au Parti... au Centre du Parti. Les dirigeants du
11 Parti, incluant les accusés, étaient maintenus au courant... gardés
12 au courant donc de façon constante par... de l'identification et de
13 l'arrestation d'ennemis par la présentation de rapports
14 périodiques par les chefs des zones, secteurs... et militaires.
15 Dans plusieurs cas, les dirigeants du PCK participaient
16 directement aux purges.

17 Par exemple, le Centre du Parti du PCK a envoyé des copies de
18 confessions, d'aveux, de S-21 à des soldats de la division 920 au
19 secteur 105 de sorte que les traîtres impliqués puissent être
20 arrêtés et emprisonnés au centre de sécurité de Phnom Kraol.

21 [13.35.36]

22 De même, le secrétaire de la division 801, qui a... qui avait la...
23 sous ses ordres le centre de sécurité d'Au Kanseng, a reçu des
24 aveux annotés de Phnom Penh indiquant les noms de soldats de la
25 division 801 qui avaient été impliqués. Il pouvait donc ensuite

1 donner des instructions aux cadres responsables d'Au Kanseng
2 d'arrêter et d'interroger les personnes nommées.

3 [13.16.05]

4 Les éléments de preuve que nous présenterons montrent une forte
5 intégration à l'intérieur même de l'appareil de sécurité. Par
6 exemple, dans le cadre d'une purge dans la division 920, plus de
7 400 soldats ont été arrêtés et enfermés à Phnom Kraol avant
8 d'être transférés à S-21.

9 Le centre de sécurité de la zone Nord a reçu ceux qui étaient
10 accusés de délits graves d'autres centres de sécurité plus petits
11 de partout dans la zone Nord, tout dépendant de la région et de
12 l'emplacement des centres de sécurité.

13 L'ordre d'arrestation provenait des secrétaires de zone, de
14 secteur ou de district, de commandants militaires ou de chefs de
15 commune et de coopérative.

16 [13.16.51]

17 Les arrestations étaient menées à bien par différents membres du
18 personnel de sécurité, notamment les milices de district ou de
19 commune ou les unités de sécurité militaire.

20 [13.37.04]

21 Bien souvent, les prisonniers étaient amenés au centre de
22 sécurité en grands groupes et étaient enregistrés et inscrits de
23 façon systématique.

24 Les conditions de détention ne peuvent être décrites que par un
25 seul mot, horribles. Les victimes étaient privées de toute trace

75

1 de dignité humaine. Ils étaient enfermés dans des cellules de
2 donjon ou attachés ensemble dans des salles de détention
3 surpeuplées.

4 Au centre de sécurité de la zone Nord, plus de 100 prisonniers
5 vivaient, dormaient, mangeaient et déféquaient dans une seule
6 pièce.

7 Au centre de sécurité de Sang, certains des prisonniers étaient
8 détenus sans vêtements dans des cellules d'un mètre carré.

9 [13.37.59]

10 Les fers étaient le type d'entrave physique utilisé le plus
11 souvent pour empêcher les prisonniers de s'échapper ou de se
12 déplacer sans permission. Les prisonniers étaient attachés en
13 rangées de presque 30 personnes parfois. Des personnes accusées
14 de délits... de crimes légers étaient en général déchaînées pour
15 pouvoir faire du travail forcé alors que ceux responsables de
16 crimes graves étaient entravés en tout temps. Ils pouvaient à
17 peine bouger pour manger, dormir et même faire leurs besoins.
18 Les conditions sanitaires étaient effroyables.

19 À différents centres de sécurité, notamment S-21, Kraing Ta Chan,

20 Au Kanseng et le centre de sécurité de la zone Nord, les

21 prisonniers ont été forcés d'uriner et de déféquer dans des...

22 différents contenants comme des casques, des boîtes de munitions,

23 des boîtes d'essence et même des écorces de noix de coco. Ces

24 contenants demeuraient dans la cellule et... ou alors étaient vidés

25 dans des boîtes à la fin de chaque rangée.

1 [13.39.17]

2 Dans certains cas, les prisonniers étaient même forcés de manger
3 à partir des mêmes casques dans lesquels ils avaient déféqué.

4 Un témoin, au... du Centre de sécurité de Koh Kyang, décrit... avoir
5 vu les prisonniers entravés avec les deux mains... les mains et les
6 pieds liés, allongés dans une boue mélangée d'urine et
7 d'excréments.

8 Les prisonniers étaient gardés en vie sur des... de bien maigres
9 rations, notamment une espèce de soupe ou un gruau. Au fil du
10 temps, leurs corps s'affaiblissaient. Ils souffraient d'une faim
11 intense et certains ont fait... des actes dans leur désespoir.

12 [13.40.09]

13 Un témoin, par exemple, décrit avoir vu un prisonnier au centre
14 de sécurité d'Au Kanseng utiliser un bâton de bambou pour couper
15 un morceau de chair d'un prisonnier qui avait... qui était mort de
16 faim pour ensuite le manger.

17 Les soins médicaux étaient en général donnés à seulement "que"
18 quelques prisonniers pour les garder en vie et pour pouvoir
19 maintenir les interrogatoires.

20 À certains centres de sécurité, par exemple, Prey Damrei Srot ou
21 le centre de sécurité de la zone Nord, les soins médicaux étaient
22 disponibles que pour le personnel de la prison et les gardes.

23 À S-21, des prisonniers sont devenus victimes de différents types
24 d'expériences médicales. Et on faisait des extractions de sang de
25 force sur des centaines de prisonniers afin de pouvoir traiter

1 des combattants blessés.

2 [13.40.50]

3 L'ancien dirigeant d'une des unités d'interrogatoire à S-21 se
4 rappelle avoir vu un véhicule plein de prisonniers faibles qui
5 s'étaient fait retirer du sang. Il déclare: "Les prisonniers
6 étaient inconscients et avaient de la difficulté à respirer. Et,
7 après qu'ils aient fini de leur extraire le sang, ils avaient
8 retiré les tubes et ont pris les prisonniers pour les mettre
9 même... pour les empiler. Pour les prisonniers qui étaient
10 assujettis au travail forcé, le travail pouvait commencer dès 3
11 heures du matin et finir aussi tard que minuit. Ceux qui avaient
12 été forcés à travailler à Prey Damrei Srot, notamment des
13 enfants, le travail était fait en silence absolu. Les prisonniers
14 étaient punis s'ils ne travaillaient pas assez fort."

15 [13.41.40]

16 Un témoin au centre de sécurité de Kok Kduoch a témoigné: "Si
17 vous perdiez une journée de travail, alors, vous 'pourriez'
18 perdre une portion de votre ration, c'est-à-dire le quart, et une
19 autre portion si vous ratiez une autre journée de travail, ce qui
20 signifiait que vous perdiez la moitié de votre ration
21 d'aliments."

22 Les sanctions pour ne pas avoir travaillé assez fort comprenaient
23 d'être battu, torturé et même exécuté. Un survivant du Centre de
24 sécurité de Wat Tlork a témoigné que ceux qui ne travaillaient
25 pas bien étaient battus et parfois étaient même enterrés avant

1 même d'être morts.

2 [13.42.17]

3 Vous entendrez aussi des témoignages du traitement brutal que les
4 prisonniers ont subi. Un témoin qui a témoigné des conditions du
5 Centre de sécurité de Sang a décrit avoir vu des soldats battre
6 un jeune homme avec un essieu parce qu'il avait ramassé une
7 cigarette sur le sol pour essayer de la fumer.

8 Au centre de sécurité de la zone Nord, la fille âgée de trois ans
9 de deux prisonniers a été battue pour pouvoir avoir appelé... à
10 cause du fait qu'elle avait appelé sa mère. Elle est tombée
11 malade et finalement est morte.

12 [13.43.04]

13 Un superviseur du Centre de sécurité de la zone Nord a décrit
14 comment les gardes avaient fait... essayé de faire un exemple d'un
15 prisonnier qui avait essayé de s'évader. La victime a été
16 torturée, battue, devant les autres prisonniers. Les gardes ont
17 cloué ses deux pieds sur une planche, lui ont fait écartier les
18 bras et l'ont forcé à chanter, et alors qu'il chantait ils ont
19 continué de le battre.

20 Un ancien prisonnier du Centre de sécurité de Phnom Kraol se
21 rappelle d'un prisonnier battu pour avoir... car il était accusé
22 d'avoir essayé de s'enfuir vers les "Yuon". "Ils ont commencé à
23 battre le prisonnier jusqu'à ce qu'il devienne inconscient et il
24 y a eu du sang qui a rejailli sur moi et les autres prisonniers.
25 Ils ont enlevé ses entraves puis l'ont poignardé avec les

1 baïonnettes à l'intérieur de la prison."

2 [13.44.12]

3 Vous entendrez comment, au centre de sécurité d'Au Kanseng, une
4 prisonnière a été mutilée dans le dos, puis on avait retiré la
5 vésicule biliaire pour la suspendre dans la cuisine pour faire
6 peur aux autres prisonniers.

7 Dans tous les centres de sécurité, les prisonniers étaient
8 assujettis à une torture horrible et des interrogatoires conçus
9 pour extraire les aveux. Les dépositions des témoins de ces
10 interrogatoires et des tortures dans les différents centres de
11 sécurité montrent la triste terreur infligée aux prisonniers. Les
12 formes de torture les plus courantes étaient des mauvais
13 traitements, des sévices, l'électrocution et l'asphyxie.

14 [13.45.08]

15 Une ancienne prisonnière qui avait été détenue au centre de
16 sécurité de Sang pendant neuf mois décrit comment elle a été
17 battue pendant les interrogatoires... ou comment on battait pendant
18 les interrogatoires en ces mots: "Ils interrogeaient les
19 prisonniers tous les jours. Les prisonniers, s'ils ne répondaient
20 pas... les hommes, s'ils ne répondaient pas aux questions pendant
21 l'interrogatoire, les Khmers rouges les battaient à mort."

22 [13.45.32]

23 À S-21, les interrogatoires... les interrogateurs, plutôt, ont
24 utilisé toutes sortes de techniques de torture; par exemple, la
25 noyade simulée. Ils ont brûlé des prisonniers avec des cigarettes

80

1 ou des lampes électriques, leur ont arraché les ongles des doigts
2 et des orteils. Ils ont aussi déchiré la chair des victimes avec
3 des pinces. Ils les ont forcés de se battre entre eux, leur ont
4 forcé de manger de l'excrément et de l'urine ou de rendre hommage
5 à des objets ou à des images de chiens.

6 Les preuves qui vous seront montrées vous montrent les documents
7 de l'époque qui enregistrent dans un détail effrayant le recours
8 à la torture systématique. Le rapport de S-21 préparé par le
9 cadre responsable de (inintelligible) Ke Kim Huot, un ancien
10 cadre haut placé du PCK.

11 [13.46.29]

12 "Le matin du 20 juillet 1977, nous l'avons frappé pour une autre
13 session. Cette fois-ci, il a réagi. Il a juré, il a dit qu'il
14 n'était pas un traître, que ceux qui l'avaient impliqué étaient
15 des traîtres. Sa santé s'est affaiblie, mais rien de remarquable.

16 [13.46.54]

17 Puis, l'après-midi du 21 juillet 1977, nous avons passé... une
18 autre session avec des fils électriques et des excréments. Cette
19 fois-ci, il a juré contre ceux qui le frappaient et 'ont' dit
20 'vas-y, frappez moi à mort'. On lui a fait manger deux ou trois
21 cuillères d'excrément de plus, puis il a 'demandé' à propos de
22 Hing, Neou, San et Ranh. Le soir venu, on a recommencé avec des
23 fils électriques assez sérieusement. Il a été frappé d'un délire.
24 Il allait mieux. Plus tard, il a donné quelques aveux."

25 [13.47.36]

1 À Kraing Ta Chan, les méthodes de torture comprenaient d'être
2 battu sévèrement avec des fouets ou des bâtons en rotin, de
3 suspendre les prisonniers par les pieds, d'utiliser des pinces
4 pour leur arracher le nez ou les ongles, d'asphyxier les
5 prisonniers avec des sacs de plastique. Un prisonnier... les
6 prisonniers mouraient fréquemment sous la torture.
7 Un témoin décrit la torture de trois femmes à ce centre de
8 sécurité. Ils leur ont fait enlever leurs chemises et ont utilisé
9 des pinces pour leur arracher les... le nez et les lobes
10 d'oreilles. Ils ont jeté de l'acide sur eux et leur ont ensuite
11 fait frire leur foie.
12 [13.48.27]
13 Comme je l'ai indiqué plus tôt, les aveux étaient utilisés pour
14 identifier des ennemis additionnels. Par exemple, au centre de
15 sécurité de Sang, les aveux étaient révisés par le secrétaire qui
16 préparait des dossiers sur ceux qui avaient été impliqués. Il
17 avait fait livrer les... les aveux aux coopératives, aux communes,
18 aux unités mobiles et dans d'autres centres de sécurité. D'autres
19 arrestations ont suivi.
20 À Kok Kduoch, les notes des interrogateurs et les aveux étaient
21 envoyés aux bureaux de district et dans des cas particuliers, aux
22 bureaux de secteur.
23 [13.49.11]
24 Le chef de Kok Kduoch participait à des réunions mensuelles au
25 bureau de district avec les chefs de coopérative et d'unité

82

1 responsables de la sécurité. Le bureau de sécurité envoyait aussi
2 des rapports mensuels au bureau de district. Les chefs de
3 district participaient à des réunions bimensuelles au bureau de
4 secteur, où, justement, ils expliquaient les... faisaient des
5 rapports sur les questions comme la situation alimentaire, la
6 sécurité et recevaient des ordres sur qui devait être tué et qui
7 devait être épargné.

8 La torture, le manque de nourriture, le manque de soins médicaux,
9 l'emprisonnement dans des conditions sanitaires épouvantables a
10 mené à un nombre incalculable de morts dans ces centres de
11 sécurité. Plusieurs sont morts avant même d'être exécutés.

12 [13.50.16]

13 Il y a eu de nombreux cas de suicides par des prisonniers qui
14 étaient désespérés d'essayer d'échapper à l'agonie de leur
15 emprisonnement et de la torture.

16 À S-21, même des gardes se sont suicidés par peur d'être arrêtés
17 et d'être torturés.

18 À Au Kanseng, plusieurs prisonniers se sont pendus, et, à Sang,
19 on retirait les vêtements des prisonniers pour justement empêcher
20 que cela se produise.

21 La plupart de ceux qui ne sont pas morts de... soit de faim, de
22 maladie, d'épuisement ou de torture étaient finalement exécutés.

23 En général, des sites précis, loin de l'enceinte principale,
24 étaient utilisés pour les exécutions et l'enfouissement de masse
25 des prisonniers. Les exécutions étaient méthodiques, très

83

1 organisées et se produisaient en général la nuit. La plupart du
2 temps, les prisonniers avaient les yeux bandés et étaient
3 attachés, puis étaient mis dans des camions en groupes.

4 [13.51.40]

5 Même si les exécutions étaient menées en secret, des preuves de
6 ces événements horribles ont "survécu" et vous entendrez
7 plusieurs témoignages sur la façon dont les cadres se sont
8 débarrassés des ennemis supposés du PCK.

9 [13.52.03]

10 La façon d'exécuter était presque identique partout. Une fois au
11 site de fosses, on demandait aux prisonniers de s'agenouiller, on
12 leur tranchait la gorge ou on les frappait au bas de la nuque
13 avec un objet lourd, comme par exemple un bâton ou un essieu. Ils
14 étaient ensuite enterrés dans des fosses. Et, dans plusieurs cas,
15 les victimes elles-mêmes étaient forcées de creuser les... ces
16 mêmes fosses.

17 Un témoin décrit les exécutions des prisonniers au centre de
18 sécurité de Kraing Ta Chan: "L'outil qu'on utilisait pour tuer
19 les prisonniers était une houe dont le manche mesurait à peu près
20 un mètre, et avec cet outil on frappait sur la nuque par
21 derrière. Une fois que les prisonniers étaient tombés, on
22 utilisait une épée pour leur trancher la gorge."

23 [13.53.05]

24 Un témoin du Centre de sécurité de Sang décrit les exécutions
25 dans ces mots: "On les frappait avec des essieux de charrette qui

84

1 mesuraient à peu près un mètre de long. On frappait la nuque puis
2 on tirait les cheveux pour... on tirait la tête vers le haut, puis
3 l'on perçait le cou à coups de baïonnette. On leur ouvrait
4 ensuite le ventre de la pointe à la poitrine pour... avant de leur
5 retirer leur liens et de les jeter dans la fosse.

6 [13.53.35]

7 Vous entendrez même comment des victimes sans défense comme de
8 jeunes enfants ont été exécutés de sang froid. Ils étaient en
9 général frappés... en étant frappés contre des arbres.

10 Un témoin au centre de sécurité de Kraing Ta Chan décrit le
11 meurtre de deux petites filles après que leurs parents ont été
12 tués.

13 "L'ainée, âgée d'environ 3 ans, a été tuée par le prénommé San.
14 La cadette, elle, était âgée d'environ 2 ans, Duch Touch l'a
15 prise par les pieds et lui a fracassé la tête contre la souche
16 d'un tamarinier."

17 [13.54.12]

18 Un autre témoin du Centre de sécurité de Sang rappelle quand... ce
19 qu'il a vu au site d'exécution: "J'ai vu des taches de sang et
20 des morceaux de cerveaux d'enfants... dont l'arbre était maculé,
21 tout ce qui était autour de l'arbre. J'ai vu des cadavres
22 d'enfants épars près de cet arbre. Il s'agissait d'enfants qui
23 savaient à peine marcher, qui étaient âgés de 2 ou 3 ans."

24 Il est impossible aujourd'hui de calculer le nombre exact de
25 victimes qui ont souffert et qui sont morts à ces 11 centres de

1 sécurité.

2 [13.54.51]

3 Des témoignages et les éléments de preuve physique indiquent que
4 ces morts sont à la hauteur de plusieurs dizaines de milliers.

5 Par exemple, il est fort probable que plus de 15000 personnes
6 sont mortes à

7 S-21. Le nombre de corps retrouvés dans les fosses communes à
8 Kraing Ta Chan pourrait atteindre 17000.

9 L'ouverture de certains sites d'enfouissement ou qui avaient été
10 utilisés par le centre de sécurité de la zone Nord a permis de
11 récupérer 6000 corps. Des milliers de restes humains ont été
12 exhumés au centre de sécurité de Sang.

13 Et, aussi horribles soient-ils, les chiffres aujourd'hui
14 disponibles ne représentent qu'une part de ceux qui sont morts.

15 [13.55.51]

16 Maintenant, le génocide.

17 Je vais maintenant parler des accusations de génocide portées
18 contre les accusés à la suite des campagnes qui ont été
19 effectuées à l'époque pour éliminer les Cham et le groupe
20 ethnique vietnamien du Cambodge.

21 Les éléments de preuve que nous allons produire devant la Chambre
22 montrent que les Cham de la province de Kompong Cham et les
23 Vietnamiens de Prey Veng et de Svay Rieng ont été assujettis à
24 une campagne d'extermination systématique ordonnée par le Centre
25 du Parti avec pour intention de détruire ces deux groupes.

86

1 [13.56.29]

2 Nous allons vous soumettre des éléments de preuve qui montrent le
3 caractère organisé et systématique de la destruction de ces deux
4 groupes sous les ordres des dirigeants du PCK.

5 Les éléments de preuve consistent en ordres de détruire ces
6 groupes, à savoir publications du magazine "L'Étendard
7 révolutionnaire"; discours prononcés par les accusés;
8 déclarations officielles du régime; ainsi que des télégrammes qui
9 rendent compte de ces crimes au Centre du Parti.

10 Je vais commencer par vous donner un aperçu des éléments de
11 preuve relatifs aux génocides commis contre les Cham.

12 Les accusés sont poursuivis pour le génocide des Cham dans la
13 province de Kompong Cham, génocide qui s'est étalé sur la période
14 77-79. Les Cham sont les descendants du royaume de Champa et ils
15 vivent au Cambodge actuel depuis des siècles. Les plus
16 importantes concentrations de cette communauté habitent
17 traditionnellement à Kompong Cham, Kompong Chhnang et dans la
18 province de Pursat.

19 [13.57.38]

20 Avant la prise de pouvoir par le PCK, les Cham pratiquaient
21 l'islam, parlaient leur propre langue et portaient des vêtements
22 qui les distinguaient des autres groupes de population.

23 Ils s'identifiaient comme un groupe ethnique et religieux
24 distinct et étaient également identifiés comme tel par la
25 population khmère majoritaire.

1 Comme je l'ai dit déjà, publiquement, le PCK professait la
2 tolérance pour toutes les religions. À la radio, les Cham étaient
3 mentionnés comme les musulmans cambodgiens frères.

4 Le parti essayait de donner un portrait d'une société dans
5 laquelle les minorités seraient traitées sans aucune
6 discrimination. La réalité était toutefois très différente.

7 [13.58.32]

8 Au congrès du Parti de mai 1975 - dont mon collègue va donner une
9 description plus tard -, Pol Pot et Nuon Chea ont donné
10 instruction aux secrétaires de zone, de secteur, de district
11 ainsi que des unités militaires basées un peu partout dans le
12 pays, de faire en sorte que toute religion soient éliminée.

13 Les Cham ont été contraints d'élever des cochons et de manger du
14 porc, qui sont des pratiques contraires à leurs convictions
15 religieuses, et toute personne qui refusait devait être tuée.

16 [13.59.08]

17 Les dirigeants du PCK ont aussi entrepris de purifier le Cambodge
18 d'un point de vue ethnique. Ceci aurait des conséquences
19 tragiques pour les Cham.

20 Elizabeth Becker l'explique dans les termes suivants:

21 "Ce fut sur les Cham musulmans que le décret abolissant toutes
22 les minorités eu le plus d'effets. Ce peuple exotique était deux
23 fois condamné, pour sa 'race étrangère' - entre guillemets - et
24 pour sa 'foi réactionnaire' - entre guillemets aussi."

25 Dans les zones qui étaient sous son contrôle, le PCK a entrepris

1 de briser les communautés cham et de réprimer leurs libertés
2 religieuses et civiles dès 1973. En 1973 et 1974, pratiquement
3 tous les Cham de la zone Sud-Ouest ont été déplacés vers la zone
4 Nord.

5 [14.00.09]

6 Ben Kiernan, qui a mené des recherches approfondies sur la
7 persécution des Cham par le PCK, relève un document du PCK en
8 date de février 74 émanant de la zone Nord. Intitulé "Décisions
9 concernant les coopératives du Parti dans le secteur 31", ce
10 document indique que l'incorporation des Cham dans les
11 coopératives devrait être retardée parce qu'il convient de
12 fragmenter ce groupe dans une certaine mesure, il ne faut pas le
13 laisser se concentrer dans un même secteur.

14 [14.00.54]

15 En réponse aux persécutions du PCK, les communautés cham se sont
16 rebellées dans plusieurs endroits. La première rébellion de ce
17 style a eu lieu dans le secteur 31. À la fin de 1974, les
18 arrestations de dirigeants cham ont entraîné d'autres rébellions
19 dans le district de Krouch Chhmar, dans la province de Kompong
20 Cham.

21 À la fin de 1974, les Cham qui avaient été membres des Khmers
22 rouges dans le secteur 21 ont aidé à former un groupe dissident
23 qu'on a connu sous le nom de Khmers Sao, c'est-à-dire les Khmers
24 blancs, qui a pris le maquis.

25 (Présentation d'un document audiovisuel)

89

1 [14.03.45]

2 À partir d'avril 1975, les persécutions systématiques des Cham
3 par le PCK comprenaient les éléments suivants: interdiction des
4 pratiques islamiques et de la langue cham; les Corans brûlés; la
5 destruction des mosquées ou l'utilisation des mosquées à d'autres
6 usages; et l'exécution des dirigeants cham et de tous ceux qui
7 refusaient d'obéir aux ordres visant à leur faire abandonner leur
8 religion.

9 Les femmes cham n'ont pas été autorisées à porter le hijab dont
10 elles se couvrent la tête traditionnellement.

11 [14.04.27]

12 Ceux qui parlaient cham étaient menacés de mort. À la suite de
13 cela, en 1979, les enfants cham ne parlaient plus la langue cham.
14 Des témoins viendront dire que les Cham vivaient dans la peur
15 constante car tout manquement aux règles dictées par le PCK
16 entraînait souvent arrestation et exécution.

17 Parmi ses ennemis, le PCK a réservé un traitement particulier aux
18 Cham, il les a considérés comme étant encore plus bas que les "17
19 Avril".

20 [14.05.09]

21 À la fin de 1975, le PCK a continué de déplacer les communautés
22 cham de leurs villages d'origines pour les disperser dans des
23 villages qui étaient à prédominance khmère.

24 Nous produirons devant vous des éléments de preuve qui montrent
25 comment des dizaines de milliers de Cham ont été déplacés vers

90

1 les zones du Nord et du Nord-Ouest dans le cadre d'une politique
2 qui visait à fragmenter cette communauté de plus de 100000
3 musulmans qui vivaient au départ dans la zone Est.

4 Dans la province de Kompong Cham, les hommes ont souvent été
5 séparés des femmes et des enfants cham et envoyés dans différents
6 secteurs pour faire partie de brigades de travail mobiles.

7 [14.05.58]

8 Pendant le mois du ramadan, en septembre 1975, des Cham se sont
9 révoltés contre le PCK à Koh Phal ainsi que dans le village de
10 Svay Khleang, dans le district de Kroch Chhmar, province de
11 Kompong Cham. Les deux rébellions ont été écrasées par les forces
12 du PCK.

13 Comme nous le verrons, à partir de 1977, Kroch Chhmar est devenu
14 une cible toute particulière pour la campagne de génocide du PCK
15 visant les Cham.

16 À partir de 1977, le PCK a mené une campagne concertée visant à
17 anéantir les Cham restant encore dans la province de Kompong
18 Cham, qui faisait alors partie des zones Centrale et Est.

19 [14.06.51]

20 La mise en œuvre de ce plan a été coordonnée de manière
21 systématique par de hauts cadres du PCK, qui rendaient compte au
22 Centre du Parti, notamment Ke Pauk, secrétaire de la zone
23 Centrale.

24 Certains de ces massacres ont été conduits par une unité
25 d'intervention spéciale du Centre du Parti qui rendait

91

1 directement compte à Son Sen, le Ministre de la défense.

2 Le secrétaire du secteur 41 et secrétaire adjoint de la zone

3 Centrale a pris une part active à l'exécution de ce plan.

4 [14.07.29]

5 Un témoin décrit une réunion qui s'est tenue dans le district de

6 Kang Meas à laquelle le représentant du PCK... le cadre du PCK, a

7 dit que les Cham devaient être rassemblés et emmenés dans leur

8 base locale. En langage du Parti, cela revenait à un ordre

9 d'exécuter les victimes.

10 Dix jours après la réunion en question, les Cham ont été emmenés

11 des chantiers de travail, emmenés dans des centres de sécurité de

12 leurs districts respectifs.

13 Un témoin qui a caché son identité cham pour survivre a décrit

14 une réunion tenue par le PCK dans le district de Chamkar Leu en

15 1977 où il a été question d'un plan visant à écraser l'ennemi.

16 [14.08.17]

17 Le président de cette réunion a déclaré ce qui suit: "Les ennemis

18 de la révolution sont nombreux mais nos plus grands ennemis sont

19 les Cham. Notre plan préconise dès lors la destruction de tous

20 les Cham avant 1980."

21 Le même témoin a lu secrètement une publication officielle du PCK

22 qui s'intitulait "Le plan pour les coopératives progressistes",

23 dans lequel il était dit que les Cham sont le principal ennemi à

24 écraser totalement avant 1980.

25 [14.08.51]

1 Un autre témoin encore, qui vivait dans le district de Kroch
2 Chhmar en 1977, a entendu un cadre de sécurité lui dire, sans
3 savoir qu'il parlait en fait à un Cham, que les Cham qui
4 restaient encore seraient bientôt tués.

5 Le dossier contient d'autres éléments de preuve qui montrent que
6 les Cham étaient visés en tant que tels dans la province de
7 Kompong Cham. Dans le district de Kang Meas, l'échelon supérieur
8 a ordonné que les noms des Cham qui se trouvaient dans différents
9 chantiers de travail soient enregistrés. Et, quelques mois plus
10 tard seulement, tous les Cham qui se trouvaient sur ces chantiers
11 de travail étaient emmenés.

12 [14.09.34]

13 Les Cham ont clairement été visés du fait de leur appartenance à
14 un groupe ethnique particulier et non parce qu'ils étaient par
15 ailleurs soupçonnés d'être des ennemis du régime.

16 Un ancien membre de la milice du Long Sabre, qui avait été créée
17 par des cadres de la zone Sud-Ouest et qui a opéré dans le
18 district de Kang Meas dit ceci: "On n'arrêtait pas les
19 représentants du Peuple ancien comme moi, les Nouveaux non plus,
20 on arrêtait que les Cham.

21 [14.10.05]

22 Dans les districts de Kang Meas et de Kroch Chhmar, les Cham
23 étaient systématiquement traqués et transportés vers les deux
24 centres de sécurité du district, le centre de sécurité de Wat Au
25 Trakuon, dans le district de Kang Meas, et le centre de sécurité

1 de Kroch Chhmar.

2 Lors d'une seule journée de septembre 1977, tous les membres de
3 la communauté cham de la commune de Peam Chikang, au total 300
4 personnes, ont été arrêtés et emmenés à Wat Au Trakuon. Et cette
5 arrestation massive a été effectuée sous les ordres du secrétaire
6 du district.

7 [14.10.48]

8 Et un témoin qui a participé aux arrestations décrit l'incident
9 de la manière suivante: "Les villageois avaient peur, certains
10 pleuraient, mais personne n'a osé prendre la fuite. J'avais une
11 grande pitié pour eux parce que la majorité étaient des gens que
12 je connaissais et nous avions été pêcher ensemble. Les victimes
13 ont ensuite été exécutées dans une plantation se trouvant à côté
14 de la prison. Les jeunes enfants étaient fracassés contre des
15 arbres et les exécuteurs faisaient des concours pour voir qui
16 pouvait tuer le plus vite."

17 [14.11.25]

18 Le chef de la sécurité pour la commune dans laquelle ces victimes
19 ont été arrêtées a expliqué que les Cham étaient une race
20 différente qui devait par conséquent être éliminée.

21 Un témoin cham s'est échappé alors qu'il était escorté à Wat Au
22 Trakuon avec d'autres membres de sa communauté, il a ensuite
23 échappé à l'arrestation en se cachant dans les marais. Il se
24 souvient de la nuit qui a suivi son évasion.

25 [14.11.57]

1 "Je ne l'ai pas vu de mes propres yeux, mais j'ai entendu les
2 cris, j'ai entendu mon petit frère crier, je sais que c'était
3 lui. Avant d'être tués, les gens imploraient Allah, appelaient
4 leur mère à leur secours et tout ça en cham. Il y avait aussi des
5 cris de douleur. Ma mère et mon petit frère ont été parmi ceux
6 qui ont été tués. Juste avant l'aube, les exécutions étaient
7 terminées."

8 Des arrestations de masse et l'exécution des Cham dans le
9 district de Kroch Chhmar étaient aussi systématiques.

10 [14.12.33]

11 Une femme cham qui était dans une brigade de jeunes filles du
12 district de Kroch Chhmar en 1977 a décrit comment quelque 35
13 jeunes filles cham non mariées ont été emmenées dans une maison
14 abandonnée pour y être exécutées.

15 Elles étaient assises et attendaient et pouvaient entendre qu'on
16 aiguisait un couteau. Elles ont aussi pu entendre un cadre du PCK
17 disant: "Aiguise bien ce couteau parce que les cochons sont gros
18 aujourd'hui."

19 Les filles ont ensuite été interrogées pour savoir si elles
20 étaient Cham, Khmères ou de race mixte, et elles ont été classées
21 en conséquence.

22 [14.13.13]

23 Voici sa description de ce qui a suivi:

24 "Un cadre a crié l'ordre: 'Les Cham d'un côté, les Khmers de
25 l'autre et ceux de race mélangée du troisième côté.'

95

1 J'avais menti, j'avais dit que j'étais khmère. Donc, je suis
2 allée du côté khmer. En fait, ces 36 jeunes filles étaient de
3 bonnes amies à moi et nous étions toutes de pures Cham. J'ai
4 menti pour survivre.

5 [14.13.37]

6 Ceux qui s'étaient déclarés de race mixte ou cham ont été emmenés
7 de cette maison et ont dû se coucher sur une planche au-dessus
8 d'une fosse. Chaque fille a dû se coucher face contre la planche,
9 a eu sa gorge tranchée depuis derrière et a été jetée dans la
10 fosse."

11 La fosse n'était pas très profonde et le témoin a pu voir les
12 mains et les pieds des filles qui étaient agitées de convulsions.

13 Elle dit:

14 "L'une après l'autre, elles sont mortes. Personne n'a osé crier
15 ou pleurer.

16 [14.14.13]

17 Certaines filles ont été obligées de se déshabiller, ont été
18 violées avant d'être tuées. Les filles qui avaient menti, et
19 c'était des Khmères, ont été épargnées et ont dû manger des bols
20 de soupe de porc pour voir si elles avaient menti ou non."

21 Nous allons produire devant vous des éléments de preuve qui
22 montrent que les exécutions massives de Cham dans le district de
23 Kroch Chhmar se sont poursuivies jusqu'en 1978.

24 Un Cham qui a réussi à échapper à une exécution en masse de Cham
25 du village de Trea décrit comment les cadres du PCK ont ligoté et

1 noyé des groupes de Cham dans le Mékong, et dans sa déposition il
2 dit ceci:

3 [14.14.57]

4 "J'étais complètement terrifié. Je voyais certains hommes
5 pleurer, d'autres crier à mesure qu'ils tombaient sur le sol et
6 roulaient alors que le bateau s'éloignait vers le milieu de la
7 rivière. À mi-courant, un Khmer rouge a délié la corde qui était
8 liée au bateau et cette manœuvre a été répétée plusieurs fois
9 tout au long de la journée. Outre ce massacre, de nombreuses
10 autres exécutions ont eu lieu dans le village de Trea, dans le
11 district de Kroch Chhmar."

12 [14.15.37]

13 Les témoins diront comment, en revenant dans la région en 1979,
14 ils ont découvert de nombreuses fosses contenant les cadavres de
15 victimes cham.

16 L'impact de la campagne de génocide menée au district de Kroch
17 Chhmar a été dévastateur.

18 Comme le dit un témoin: "On a recherché les Cham de façon à
19 éliminer jusqu'au dernier d'entre nous. Les huit membres de ma
20 famille ont tous été tués. J'étais la seule exception parce que
21 j'ai caché mon appartenance raciale."

22 [14.16.15]

23 La Défense vous dira que ceux qui se trouvaient au Centre avaient
24 très peu de pouvoir ou très peu de connaissance de ces exécutions
25 de masse. La Défense vous dira qu'ils n'avaient pas l'intention

1 de détruire les Cham en tant que groupe mais voulaient simplement
2 veiller à la bonne application des nouvelles règles qui
3 interdisaient la religion. Mais c'est là une position qui est
4 fondamentalement intenable.

5 Les massacres ont été planifiés par les échelons les plus élevés
6 du PCK et il leur a été rendu compte de leur exécution.

7 [14.16.50]

8 Le niveau d'organisation des exécutions et la destruction de
9 communautés entières de Kompong Cham montrent qu'il ne s'agit pas
10 là de crimes commis au hasard mais qu'ils s'inscrivent bien dans
11 le cadre d'une tentative systématique visant à détruire tous les
12 Cham du district de Kroch Chhmar et du district de Kang Meas,
13 dans la province Kompong Cham.

14 Pendant ces massacres, les Cham n'ont fait l'objet d'aucune
15 enquête pour quelque infraction commise que ce soit contre le
16 régime. Et les interrogatoires ne sont pas allés au-delà du
17 simple établissement de l'identité cham des victimes.

18 [14.17.34]

19 Une fois leur appartenance au groupe ethnique cham établie, les
20 victimes étaient inévitablement exécutées. Tous les membres de la
21 communauté étaient visés, hommes, femmes et enfants.

22 Madame et Messieurs les juges, la campagne visant à détruire les
23 Cham de la province de Kompong Cham a eu un impact dévastateur
24 sur cette communauté. Le résultat définitif a été l'élimination
25 d'une partie substantielle de la population cham de la province.

98

1 Ainsi, sur les Cham qui vivaient dans les quatre villages cham
2 connus du district de Kang Meas, deux personnes seulement ont
3 survécu.

4 [14.18.14]

5 Jusqu'à 10000 Cham ont été exécutés à Wat Au Trakuon, dans le
6 centre de sécurité qui avait été ouvert, et environ 90 pour cent
7 des Cham qui vivaient dans les villages de Koh Phal et Svay
8 Khleang, dans le district de Kroch Chhmar, étaient morts à la fin
9 du régime du Kampuchéa démocratique.

10 Les éléments de preuve que nous produirons à votre intention
11 montrent au-delà de tout doute raisonnable qu'il s'agit là
12 d'actes de génocide pour lesquels les accusés sont pénalement
13 responsables.

14 J'en arrive au génocide commis à l'égard des Vietnamiens. Je vais
15 maintenant parler des accusations de génocide concernant les
16 Vietnamiens.

17 [14.19.06]

18 Comme les Cham, les Vietnamiens constituent un groupe ethnique
19 distinct au Cambodge différent de la population générale par des
20 traits tels que leurs traits physiques, leur langue et leur
21 culture. Ils s'identifient comme Vietnamiens et sont reconnus
22 comme tels par la population khmère.

23 Avant l'arrivée du PCK au pouvoir, les communautés vietnamiennes
24 étaient essentiellement concentrées dans les villages localisés
25 autour du lac du Tonlé Sap et dans les zones bordant le Vietnam

1 telles que Prey Veng et Svay Rieng.

2 [14.19.42]

3 En 1970, les Vietnamiens de souche du Cambodge étaient estimés à
4 400 à 450000 personnes. Près de la moitié d'entre eux ont été
5 expulsés vers le Vietnam par le Régime Lon Nol et beaucoup ont
6 été tués.

7 Quand Pol Pot et les accusés sont arrivés au pouvoir, ils ont mis
8 en place leur propre politique visant à débarrasser le Cambodge
9 de la minorité vietnamienne. La première manifestation de ce plan
10 a consisté à éliminer... à chasser plutôt du Vietnam... - pardon - du
11 Cambodge quelque 150000 à 200000 Vietnamiens dès 1975. Des
12 Vietnamiens ont été expulsés principalement vers le Vietnam, où,
13 dans beaucoup de cas, ils ont été échangés contre du sel et du
14 riz.

15 [14.20.34]

16 Près de 20000 Vietnamiens sont restés dans le pays jusqu'à la fin
17 de 1975, beaucoup d'entre eux étant membres de familles
18 ethniquement mélangées.

19 La campagne visant à anéantir tous les Vietnamiens a commencé en
20 1977, et c'est une campagne qui a été si systématique et
21 méthodique que, à la fin de janvier 1979, pratiquement tous les
22 Vietnamiens qui restaient encore au Cambodge avaient été
23 éliminés.

24 [14.21.04]

25 À partir de 1977, le PCK a invité tous les Cambodgiens à nourrir

100

1 une haine profonde contre leurs voisins vietnamiens. En avril
2 1977, la direction du Parti a ouvertement employé un langage
3 génocidaire en rapport avec les Vietnamiens. Il a proclamé qu'il
4 était impératif de balayer, de nettoyer le Cambodge de ces gens,
5 et ce, de façon permanente.

6 En avril 1978, on pouvait lire dans "L'Étendard Révolutionnaire",
7 une publication du Parti, que, "auparavant, il y avait presque un
8 million de Vietnamiens dans le pays et que, aujourd'hui, on n'en
9 trouve même plus un".

10 [14.21.50]

11 Vous entendrez comment, dans la mise en œuvre de ce plan et de ce
12 génocide, la direction du PCK a imposé sa perception des
13 Vietnamiens comme appartenant à une race inférieure et a
14 supervisé son extermination, la présentant comme une forme de
15 purification raciale. Les accusés ont cherché à radicaliser les
16 auteurs directs de ces crimes en inventant ou en exploitant des
17 mythes culturels et racistes... des mythes culturels, plutôt, et
18 des stéréotypes racistes associés aux Vietnamiens.

19 [14.22.22]

20 À partir de 1977, les responsables du PCK, dans leur
21 correspondance et leurs déclarations, font référence aux
22 Vietnamiens comme à des "Yuon", les décrivant comme des sauvages
23 qui voulaient accaparer le territoire cambodgien.

24 Aux yeux du régime, l'existence même des ces "sauvages" - entre
25 guillemets - représentait une menace à la survivance de la race

101

1 khmère. En fait, l'intention de détruire toute trace de
2 l'ethnicité vietnamienne au Cambodge était si forte que le régime
3 a même visé les membres du groupe des Khmers Krom étant donné
4 leur association avec le Vietnam.

5 [14.23.02]

6 Les arrestations et exécutions de Vietnamiens se faisaient de
7 manière méthodique et systématique. Les Vietnamiens étaient
8 d'abord requis de s'enregistrer auprès du chef de leur village de
9 sorte qu'on puisse les recenser. Des listes ont ainsi été
10 établies qui ont permis les arrestations et les exécutions.

11 Quand la campagne de génocide a commencé, en 1977 et 1978, les
12 villageois vietnamiens de Prey Veng et de Svay Rieng ont été
13 systématiquement recherchés, emmenés et exécutés.

14 [14.23.44]

15 Les victimes ont parfois été emmenées sous le prétexte de les
16 faire étudier, de leur faire couper du rotin ou de leur faire
17 transplanter le riz, repiquer le riz, mais personne n'est jamais
18 revenu.

19 Les éléments de preuve permettant d'établir un génocide à Prey
20 Veng et Svay Rieng comprennent de nombreux cas d'exécution de
21 membres de familles mélangées.

22 Voici comment un témoin décrit la politique du PCK telle qu'elle
23 était appliquée dans ces provinces:

24 "Dans l'hypothèse où l'enfant était né d'un père cambodgien et
25 d'une mère vietnamienne, l'enfant et la mère étaient exécutés.

102

1 [14.24.24]

2 En revanche, si l'enfant était né d'un père vietnamien et d'une
3 mère cambodgienne, alors, seul le père était exécuté. La mère et
4 l'enfant n'étaient pas tués.

5 Un témoin a entendu des cadres dire que la raison de cette
6 politique était que les enfants sucent le lait de leur mère. En
7 d'autres termes, être né d'une mère vietnamienne suffisait à
8 justifier la peine de mort contre un jeune enfant.

9 L'environnement à Prey Veng était à ce point sans merci que les
10 Khmers craignaient d'exprimer toute émotion que ce soit lorsque
11 les membres de leur famille qui étaient Vietnamiens étaient
12 emmenés.

13 [14.25.13]

14 Les Khmers qui montraient tristesse ou remords à la suite de
15 l'exécution de leurs parents vietnamiens étaient envoyés pour
16 être remodelés. Les voisins devaient dénoncer ceux avec qui ils
17 avaient vécu en paix pendant des années. Un témoin qui habitait
18 dans le même village qu'un homme qui a emmené sa femme et ses
19 enfants pour être exécutés rapporte qu'il ne souhaite pas de mal
20 à cet homme et qu'il attend justice plutôt que vengeance.

21 [14.25.48]

22 L'intention de la direction du PCK était d'éliminer le groupe
23 vietnamien à Prey Veng et à Svay Rieng. Cette intention est
24 prouvée par les nombreux récits de massacres de Vietnamiens dans
25 plusieurs parties du pays aussi.

1 Un témoin a observé un de ces massacres à Wat Khsach dans la
2 province de Siem Reap. Il décrira à l'intention de la cour la
3 façon dont hommes, femmes et enfants vietnamiens ont été
4 assassinés. Les adultes ont été battus à mort avec des matraques
5 de bambou et les enfants fracassés contre le tronc d'un cocotier.
6 Les cadres khmers rouges ont demandé: "Est-ce que vous êtes tous
7 des 'Yuon'", avant de commencer l'exécution. [14.26.34]
8 Une femme a été épargnée parce qu'elle a su convaincre les cadres
9 qu'elle était chinoise et non pas vietnamienne.
10 L'application à travers tout le pays de cette politique de
11 génocide pendant la période indiquée montre qu'il ne s'agissait
12 pas de crimes commis au hasard sans autorisation mais que c'était
13 le résultat d'ordres reçus du Centre. La destruction presque
14 complète des 20000 Vietnamiens qui restaient dans le pays est une
15 preuve convaincante de l'existence d'un plan coordonné visant à
16 détruire cette minorité dans son intégralité.
17 [14.27.17]
18 Comme les Cham, les Vietnamiens ont été visés et exécutés sur la
19 seule base de leur appartenance à un certain groupe ethnique. Des
20 éléments de preuve montreront non seulement que les accusés ont
21 ordonné et orchestré cette campagne systématique d'exécution mais
22 qu'ils l'ont fait avec l'intention de détruire la minorité
23 vietnamienne du Cambodge dans son ensemble. Les crimes coïncident
24 avec des discours et des ordres émanant des dirigeants du Parti
25 dans lesquels ils appelaient à la destruction du peuple

104

1 vietnamien.

2 [14.27.52]

3 Pol Pot a confirmé l'intention du PCK lors d'une réunion dans
4 laquelle il a dit: "Nous, Kampuchéens et Kampuchéennes,
5 continuerons de les tronçonner et, en phase finale, nous irons
6 chez eux, sur leur territoire afin de tuer leurs femmes et leurs
7 enfants, garçons, filles et bébés. Ainsi la race maudite 'Yvon'
8 disparaîtra pour toujours de la face de la terre."

9 Madame et Messieurs les juges, il ne fait aucun doute que les
10 accusés partageaient cette intention et nous en apporterons la
11 preuve au procès. Les éléments de preuve permettront d'établir
12 que la destruction systématique de la communauté vietnamienne de
13 Prey Veng et de Svay Rieng représente un génocide pour lequel les
14 accusés sont personnellement responsables.

15 [14.28.49]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Le moment est venu de suspendre l'audience. Nous allons faire une
18 pause de 20 minutes. Nous reprendrons après la pause.

19 (Suspension de l'audience: 14h29)

20 (Reprise de l'audience: 14h51)

21 Nous reprenons l'audience.

22 La Chambre souhaite maintenant laisser la parole à la
23 coproceureure cambodgienne pour qu'elle puisse poursuivre ses
24 déclarations liminaires.

25 Vous avez la parole.

105

1 [14.52.10]

2 Mme CHEA LEANG:

3 Merci.

4 Crimes de guerre commis pendant... dans le cadre du conflit armé
5 avec le Vietnam.

6 Pèsent aussi sur les accusés des accusations de violations graves
7 des Conventions de Genève commis par les soldats khmers rouges
8 sous leurs ordres lors du conflit armé opposant les soldats du
9 Kampuchéa démocratique et de la République socialiste du Vietnam.
10 Dans le dossier 001, la Chambre a conclu qu'il existait des
11 hostilités armées entre le Cambodge et le Vietnam entre le 17
12 avril 1975 et le 6 janvier 1979. Nous démontrerons qu'il existait
13 un conflit armé international pendant cette période et que les
14 règles de la guerre étaient donc applicables au comportement des
15 deux parties.

16 [14.53.26]

17 Entre mai 1975 et le mois de mars 1978, l'Armée révolutionnaire
18 du Kampuchéa et d'autres forces khmères rouges ont mené des
19 incursions en territoire vietnamien, ont mené des attaques contre
20 les villages de Tay Ninh, Dong Thap, An Giang et Kien Giang, dans
21 ces provinces respectives. Ces incursions étaient accompagnées
22 d'actes de meurtres en masse, de pillages et de destructions
23 insensées contre la population civile et ont mené à la mort ou à
24 la disparition de plus de 30000 personnes et le déplacement de
25 plus de 400000.

106

1 [14.54.10]

2 Des centaines de civils vietnamiens et de soldats ont été
3 capturés par les forces du Kampuchéa démocratique, comme vous
4 pouvez le voir dans ce bref extrait vidéo.

5 (Présentation d'un document audiovisuel)

6 [14.54.56]

7 Ces personnes faites prisonnières ont été transférées à S-21 pour
8 être interrogées et exécutées. Leurs aveux ont servi d'outil de
9 propagande par les dirigeants du PCK. Ils "ont" fait diffuser sur
10 la radio de Phnom Penh, comme une supposée preuve de l'agression
11 du Vietnam contre le Cambodge.

12 Sur les 345 victimes vietnamiennes enregistrées à S-21, 122
13 avaient été inscrites comme prisonniers de guerre et 70 en tant
14 que civils.

15 On a fait rapport de ces arrestations à l'échelon supérieur par...
16 Son Sen, plutôt, a fait rapport de ces arrestations à l'échelon
17 supérieur et à d'autres. Les accusés étaient donc au fait de ces
18 crimes.

19 [14.55.47]

20 Nayan Chanda, correspondant de guerre qui travaillait au Vietnam,
21 a décrit le lendemain de l'attaque sur Ha Tien:

22 "Près d'une maison éventrée, reposaient 15 cadavres, hommes,
23 femmes et enfants. Les gourdins qui probablement les avaient tués
24 traînaient encore non loin de là. L'un d'eux était enfoncé entre
25 les jambes d'une femme écartelée, nue. Ses deux enfants avaient

1 été coupés en morceaux. Certains cadavres étaient décapités.

2 D'autres, les entrailles à l'air, disparaissaient sous les
3 mouches bleues. Toutes les maisons, sans exception, offraient le
4 même spectacle de cauchemar."

5 [14.56.40]

6 Un ancien soldat du Kampuchéa démocratique "le" décrira comment
7 il a été envoyé au Vietnam avec des ordres de brûler et de tout
8 détruire. Sous ses ordres... sous de tels ordres, les soldats ont
9 détruit des maisons, des hôpitaux, des usines. Son unité a fait
10 des prisonniers vietnamiens, surtout des femmes, envoyés à S-21
11 pour être torturés et tués.

12 [14.57.09]

13 Un autre combattant a décrit les ordres que son unité a reçus de
14 tuer tous les Vietnamiens qu'il pouvait, qu'ils soient militaires
15 ou civils.

16 Un autre témoin a entendu des soldats khmers rouges discutant
17 d'incursions dans les territoires vietnamiens et se vanter sur la
18 façon dont ils prenaient des enfants, les jetaient dans les airs
19 et les transperçaient à coups de baïonnettes.

20 Les preuves qui vous seront montrées démontreront que ces crimes
21 ont été commis en respect des ordres donnés par le Centre du
22 Parti du PCK. Les accusés ont soit participé à donner de tels
23 ordres ou avaient pleinement connaissance de ces crimes. Ils
24 n'ont pas agi en tant que supérieurs pour prévenir ces crimes ou
25 punir les auteurs.

108

1 [14.58.14]

2 Troisième déplacement forcé et purge de la zone Est. Un des
3 derniers événements criminels à se produire s'est fait peu avant
4 le renversement du PCK. Il s'agit de la purge massive de la zone
5 Est et du transfert forcé de presque toute sa population à
6 d'autres endroits du pays. Il s'agit de la dernière série de
7 crimes pour lesquels les accusés... qui pèsent sur les accusés et
8 que... dont je vais maintenant discuter.

9 [14.58.50]

10 Comme mon confrère le décrira plus en détail, une série
11 d'événements non expliqués ont poussé les dirigeants du PCK à
12 soupçonner qu'au début 1976 existait une menace de coup d'État.
13 Ces événements ont mené à l'arrestation et à l'interrogatoire de
14 personnes qui ont impliqué plusieurs cadres... aux cadres de la
15 zone Est comme des traîtres.

16 En 1977, So Phim, le secrétaire de la zone Est, qui était membre
17 du Comité permanent du PCK et l'adjoint de Khieu Samphan au
18 présidium d'État a lui-même été impliqué.

19 Les autres dirigeants du PCK, y compris les accusés, en sont
20 arrivés à la conclusion que la zone Est était truffée de traîtres
21 et que So Phim lui-même n'était pas loyal. À leur avis, cela
22 était aussi confirmé grâce aux incursions réussies des forces
23 vietnamiennes dans la zone Est en décembre 1977.

24 [15.00.05]

25 La purge qui a découlé de ces soupçons, qui a été lancée par le

109

1 Centre du Parti, a touché toutes la zone Est et a mené à la mort
2 de 100000 à 250000 personnes. Il s'agit probablement de la plus
3 grande opération de meurtre organisée par le PCK. L'opération a
4 été exécutée par des cadres de hauts responsables khmers rouges
5 comme Son Sen, Ke Pauk et Ta Mok.

6 Les accusés connaissaient bien le processus et avaient pleinement
7 connaissance des événements meurtriers qui se sont produits sous
8 leurs ordres.

9 Nuon Chea a pris un rôle principal dans la planification de cette
10 purge et a donné des instructions aux cadres militaires qui ont
11 été envoyés à participer à la purge. Cette opération a mené à
12 l'arrestation à grande échelle et systématique des soldats de la
13 zone Est. Des soldats de rang inférieur ont été envoyés au
14 chantier de l'aéroport de Kompong Chhnang, où, finalement, un
15 grand nombre d'entre eux ont été tués alors que les cadres
16 supérieurs ont été envoyés à S-21.

17 [15.01.33]

18 En fait, tellement de hauts responsables étaient envoyés à Phnom
19 Penh que Nuon Chea a donné à Duch l'instruction d'en exécuter 300
20 sans même mener les interrogatoires normaux.

21 Beaucoup de cadres de rang inférieur ont été exécutés de façon
22 sommaire à l'extérieur du village et bien souvent avec leurs
23 femmes et leurs enfants.

24 [15.01.55]

25 Le village de Bos, dans le district Ponhea Krek, dans la province

110

1 de Kompong Cham, a été ciblé tout particulièrement dans cette
2 purge de la zone Est en raison de son lien remontant... enfin, de
3 ses liens de longue date avec So Phim. Le village était une zone
4 de base traditionnelle et avait d'ailleurs abrité des dirigeants
5 principaux du PCK comme Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Thirith et Yun
6 Yat dans les années 60. Il était vu comme un village modèle, qui
7 était bien à présenter pour des dignitaires en visite. Ce village
8 modèle de Peuple de base qui avait prouvé sa loyauté envers les
9 Khmers rouges allait maintenant être éliminé pour le crime d'une
10 association perçue, alléguée, avec So Phim.

11 [15.02.49]

12 Les preuves démontreront que vers le 4 juin 1978 les villageois
13 de Bos ont été réunis et on leur a demandé de partir sous le
14 prétexte qu'ils allaient être relocalisés dans un autre village.
15 Ils ont été "montés" dans des camions et ont été envoyés dans la
16 forêt de Stung Tauch. Lorsqu'ils sont arrivés, ils ont été
17 entourés de soldats, ont été attachés. On les a accusés d'être
18 des espions de la CIA et d'être - entre guillemets - "les enfants
19 du méprisable Phim."

20 En commençant par les hommes, les villageois ont été réunis en
21 groupe de cinq à huit, attachés ensemble par des liens, ont été
22 emmenés dans la forêt à des fosses déjà creusées où ils ont été
23 exécutés.

24 [15.03.41]

25 Les... un des... quelques témoins qui ont survécu décrivent cette

111

1 exécution de masse.

2 "Les soldats ont pris chacun un bâton de bois et frappé
3 conjointement la personne exécutée et l'ont jetée dans la fosse.

4 La fosse réservée à l'exécuté était une fosse qui venait tout
5 juste d'être 'enterrées'. Elle se situait à peu près à 60 mètres
6 d'une route. Vers 7 heures le même jour, j'ai été battu et puis
7 j'ai été jeté dans la fosse avec huit cadavres.

8 Le même jour, vers 7 heures du soir, je suis sorti de la fosse.

9 Je me suis sauvé dans la forêt avoisinante. J'ai entendu supplier
10 des victimes. Ils disaient qu'ils n'avaient commis aucune faute
11 et qu'ils se demandaient pourquoi ils allaient être tués.

12 En réponse, les soldats ont dit qu'il était inutile d'implorer,
13 qu'ils faisaient tous partie de la CIA."

14 Un autre villageois a réussi à se sauver, elle et ses enfants, en
15 convainquant les cadres de la zone du Centre qui menaient à bien
16 ces exécutions que son fils était un soldat dans la zone
17 Centrale. Toutefois, elle décrit comment son mari a été envoyé
18 avec les autres "à" être exécuté. Sa douleur est tellement forte
19 qu'elle ne peut retourner au site où son mari a été exécuté ou
20 même en exhumer son... sa dépouille.

21 [15.05.22]

22 La Chambre peut se poser la question: pourquoi un village entier
23 a t il été exécuté de telle façon? Les villageois de Bos avaient
24 prouvé dès les années 60 leur loyauté envers les Khmers rouges et
25 envers la révolution. Ils avaient été considérés comme des

112

1 citoyens modèles.

2 La réponse est qu'à l'esprit des accusés et des autres dirigeants
3 du PCK une simple association de ces villageois avec un traître
4 allégué était assez pour tous les condamner à mort. Après ces
5 exécutions de masse dans la zone Est, la dernière phase de la
6 purge a été mise en œuvre par le retrait de toute la population
7 civile de la zone pour être envoyée à d'autres endroits du pays,
8 notamment les zones Nord Ouest, Centre, Nord Est et Nord.

9 La majorité de la population de la zone Est a été transférée dans
10 les secteurs 2 et 7 de la province de Pursat, dans la zone Nord
11 Ouest.

12 [15.06.26]

13 Vous entendrez comment les évacués ont... seront décrits comme
14 ayant des corps khmers mais des têtes vietnamiennes... et qu'ils
15 avaient trahi l'Angkar. Vous entendrez comment ceux qui ont
16 résisté... l'évacuation ont été descendus sur-le-champ.

17 Les preuves démontreront qu'à la fin de cette purge la zone Est
18 était presque vide de civils. Ceux qui ont été évacués de la zone
19 Est ont reçu des kramas bleus pendant leur transport à
20 l'extérieur de la zone Est. Ce foulard bleu a été utilisé pour
21 identifier les victimes.

22 [15.07.19]

23 Ben Kiernan indique le témoignage suivant:

24 "L'Angkar commençait à nous distribuer des vêtements, en
25 particulier des écharpes et des couvertures. Il y en avait des

113

1 bleus et blancs et des verts et blancs. Tout le monde a reçu une
2 écharpe. Il n'y avait pas assez de couvertures, il n'y en avait
3 qu'une par famille. Et, pour ce qui est des écharpes, il y en
4 avait une par personne. J'en ai vu sur plusieurs camions.
5 On déchargeait un camion et puis un autre arrivait. Il y en avait
6 beaucoup d'écharpes. Personne ne pouvait 'pas' en avoir."
7 Les preuves démontreront comment ces foulards bleus ont été
8 utilisés pour identifier les évacués de la zone Est pour qu'ils y
9 soient persécutés et exécutés.

10 [15.08.14]

11 Ceux qui ont été évacués de la zone Est ont été tués de façon
12 routinière, peu importe l'endroit où ils étaient envoyés.

13 Voici comment Philip Short décrit ces événements:

14 "Il y a eu des centaines... Il y eut également des centaines de
15 milliers de déportations en direction de la zone Centrale, du
16 Nord et du Nord Ouest suivies de nombreuses exécutions.

17 On ne connaîtra jamais le chiffre précis des victimes.

18 Certainement plus de 100000, peut être jusqu'à 250000. En tout
19 état de cause, ce fût l'épisode le plus sanglant du régime de Pol
20 Pot.

21 Ceux qui ont été évacués de la zone Est, envoyés à la zone Nord
22 Ouest "en" sont arrivés à Pursat et ont été envoyés dans des
23 coopératives et des sites de travail où ils ont été forcés de
24 creuser des canaux et de travailler dans les rizières.

25 [15.09.20]

114

1 On a vérifié leurs biographies pour voir s'il existait encore des
2 chefs de village, de commune, des adjoints, des enseignants, des
3 policiers ou des soldats. S'ils étaient découverts, de telles
4 personnes étaient arrêtées immédiatement et exécutées.

5 Peu avant l'arrivée des Vietnamiens, en 1979, des milliers de
6 déportés de la zone Est ont été réunis et exécutés."

7 Le chef militaire du PCK a décrit le transport de ces victimes à
8 Veal Bak Chun Ching, où des milliers d'entre eux ont été tués. Il
9 déclare:

10 "Nous avons rassemblé une vingtaine de charrettes pour
11 transporter ces habitants. Il a fallu trois ou quatre jours pour
12 tous les transporter. Il y en avait beaucoup, des milliers.

13 À notre arrivée dans la plaine de Bak Chun Ching, on a remarqué
14 la présence des soldats khmers rouges qui étaient cachés dans les
15 roseaux.

16 [15.10.42]

17 Nous avons... les personnes ont déposé leurs affaires puis j'ai vu
18 les soldats khmers rouges les ont escortées pour les fusiller à
19 une centaine de mètres de là. Ces personnes avaient été prises de
20 toutes les coopératives pour être tuées dans le lac de Bak Chun
21 Chin. Parmi ces personnes, il y avait des enfants, des adultes,
22 des femmes, des hommes."

23 Nous présenterons aussi des preuves des massacres de quelque 300
24 déportés de la zone Est à la pagode de Chanreangsei, dans la
25 commune de Rumlech.

115

1 Un témoin décrit ainsi ses observations de la scène du massacre
2 en 1979:

3 [15.11.31]

4 "Les cadavres étaient pourris et les vêtements étaient éparpillés
5 partout dans les rizières. Il restait des kramas bleus qui ne
6 s'étaient pas encore décomposés et qui permettaient de constater
7 que ces cadavres étaient ceux d'habitants venus de Prey Veng et
8 de Svay Rieng."

9 Les fosses que l'on retrouve dans le village de Koun Tnaot
10 existent encore aujourd'hui. La purge de la zone Est représente
11 le point culminant de l'obsession des dirigeants du PCK avec la
12 destruction de ses ennemis. Nous montrerons comment ces crimes
13 insensés découlaient de la paranoïa des dirigeants, notamment les
14 accusés, que des ennemis avaient infiltré leurs rangs.

15 L'ampleur de cette opération reflète le fait que cela avait été
16 ordonné et organisé par les dirigeants du Parti. De nombreux
17 cadres de haut rang du PCK qui devaient rendre des comptes au
18 Centre du Parti étaient présents sur le terrain et ont dirigé les
19 opérations contre la population de la zone Est.

20 [15.12.44]

21 Comme je l'ai indiqué plus tôt, les dépositions de témoins
22 confirment que Nuon Chea a participé directement dans la remise
23 d'instruction aux forces armées.

24 La purge de la zone Est est un dernier épisode tragique dans la
25 mise en œuvre des politiques criminelles du PCK, qui a détruit

116

1 des centaines de milliers de vie. Nous démontrerons que les
2 accusés ont participé activement au plan criminel qui a mené à
3 ces crimes et qu'ils doivent en être tenus responsables.

4 [15.13.22]

5 Qualifications juridiques et conclusions.

6 Je conclurai "une" remarque avec une qualification juridique de
7 ces crimes. Chacun des accusés est accusé de façon individuelle
8 de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre,
9 en application des articles 4, 5 et 6 de la Loi relative aux
10 CETC.

11 La destruction des minorités vietnamiennes et cham sont
12 considérés comme génocides en vertu de l'article 4 de la Loi
13 relative aux CETC.

14 Les accusés ont contribué de façon importante au plan criminel
15 qui a mené à la commission de ce crime. Ils l'ont fait dans
16 l'intention de détruire ces deux groupes ethniques. Les preuves
17 démontreront hors de tout doute raisonnable que les auteurs
18 directs des exécutions ont agi sous les ordres du Centre du Parti
19 du PCK.

20 [15.14.36]

21 L'objectif de ces ordres était l'élimination totale de ces
22 groupes et la création d'une société pure au point de vue
23 ethnique. Les preuves démontreront aussi que les éléments en
24 matière de compétence nécessaires en vertu de l'article 5 de la
25 Loi relative aux CETC pour les crimes contre l'humanité sont

117

1 présents.

2 Les crimes commis contres les Cambodgiens faisaient partie d'une
3 attaque généralisée et systématique contre la population civile
4 du pays, qui, au mois d'avril 1975, était entre 7,8 et 8,1
5 millions de personnes.

6 L'attaque était généralisée en raison de son ampleur, de sa
7 durée, de la zone géographique qu'elle couvre et le nombre de
8 victimes.

9 Cette attaque a duré plus de trois ans et huit mois et s'est
10 faite sur tout le territoire cambodgien. Cette attaque a vu la
11 participation de milliers de soldats et de cadres du PCK partout
12 au pays.

13 L'attaque du PCK contre la population cambodgienne a aussi mené
14 au déplacement forcé de plus de 2 millions de civils depuis les
15 centres urbains et la réduction en esclavage de toute la
16 population dans des coopératives et des sites de travail.

17 [15.16.12]

18 Plus de 200 centres de sécurité ont fait partie intégrante de
19 cette attaque contre la population civile. Des centaines de
20 milliers d'individus ont été emprisonnés, torturés, exécutés. Le
21 nombre de morts causé par cette attaque a été estimé entre 1,7 et
22 2,2 millions de personnes, y compris quelque 800000 à 1,3 million
23 de morts violentes.

24 L'attaque contre la population civile du Cambodge était
25 systématique. Elle a été mise en œuvre conformément à une

118

1 politique conçue au Centre et coordonnée afin de commettre "une
2 violence" à l'échelle du pays.

3 [15.17.03]

4 Il s'agissait d'une attaque planifiée et très organisée et qui
5 suivait les instructions données par les dirigeants du PCK,
6 notamment les accusés. Le modus operandi était cohérent partout
7 au pays. Les responsables du PCK ont pris part à ces crimes à
8 tous les niveaux et ont fait rapport de leurs gestes et de leurs
9 actes au Centre du Parti.

10 L'attaque généralisée et systématique contre la population
11 cambodgienne était discriminatoire pour motifs politiques... dont
12 le moteur était une révolution radicale politique.

13 [15.17.55]

14 Les dirigeants du PCK cherchaient à éliminer toute opposition
15 politique à "son" régime et considéraient tous les membres de la
16 population civile comme des ennemis potentiels et a commis une
17 discrimination à "leur" encontre sur... pour ce motif.

18 L'attaque était aussi fondée sur des motifs religieux, car elle
19 signifiait l'abolition de toutes les religions.

20 Finalement, elle était fondée sur des motifs ethniques, car elle
21 signifiait la persécution et la destruction de minorités, y
22 compris les Cham et les Vietnamiens.

23 [15.18.36]

24 L'Accusation prouvera que les accusés sont responsables de crimes
25 contre l'humanité, de meurtres, d'extermination, de réduction en

119

1 esclavage, d'emprisonnements, de torture, viols, de persécution
2 pour motifs politiques, raciaux et religieux et autres actes
3 inhumains.

4 Ces crimes ont été commis pendant la période couverte par la
5 décision de renvoi, comme je l'ai dit, pour chacun des groupes
6 d'événements.

7 Comme mon collègue l'expliquera, ces crimes, en vertu du droit
8 international, ont été commis selon un plan criminel commun
9 auquel les... tous les accusés étaient d'accords et "ont"
10 contribué.

11 [15.19.37]

12 Selon la décision de renvoi, l'objectif commun était... signifiait
13 les politiques suivantes: les mouvements répétés de la
14 population, l'établissement et le fonctionnement de coopératives
15 et de sites de travail, la rééducation des mauvais éléments et
16 l'exécution des ennemis à l'intérieur et à l'extérieur des rangs
17 du Parti, la prise pour cible de groupes spécifiques, y compris
18 les Cham, les Vietnamiens et les bouddhistes, le recours aux
19 mariages forcés.

20 Les accusés ont élaboré ensemble et ont mis en œuvre ensemble ces
21 politiques avec pleine connaissance de leurs conséquences. Ils
22 ont mis en place un système hiérarchique strict pour s'assurer
23 que les cadres du PCK à tous les niveaux les gardent informés de
24 l'état de la mise en œuvre de leur politique.

25 [15.20.23]

120

1 Ils étaient donc tenus au courant de façon continue de la
2 commission des crimes partout au pays, y compris les crimes
3 couverts par la décision de renvoi.

4 Il n'y a aucun doute que les accusés étaient le moteur derrière
5 cette entreprise criminelle et étaient des participants actifs.

6 Ils doivent donc être tenus pénalement responsables pour chacun
7 des crimes prévus par la décision de renvoi.

8 [15.21.00]

9 Les accusés sont aussi responsables de violations graves des
10 Conventions de Genève conformément à l'article 6 de la Loi
11 relative aux CETC.

12 Ces crimes ont été commis dans le cadre d'un conflit armé
13 international qui a duré entre avril 1975 et janvier 1979,
14 notamment homicides volontaires, tortures, traitements inhumains
15 et emprisonnement illégal.

16 Les victimes étaient des civils vietnamiens et des prisonniers de
17 guerre qui avaient le statut de personnes protégées en vertu des
18 Conventions de Genève 3 et 4. Ces crimes ont été commis par des
19 membres des forces militaires et des cadres responsables de la
20 sécurité qui agissaient sous les ordres des accusés.

21 Les preuves démontreront que les accusés ont pris part au plan
22 criminel qui a mené à la commission de ces crimes et en sont donc
23 responsables.

24 [15.22.12]

25 Madame, Messieurs les juges, les témoignages que vous entendrez

121

1 démontreront que le régime présidé par les accusés était un des
2 plus brutaux et atroces de l'ère moderne.
3 Au cours des trois ans, huit mois et vingt jours qui ont suivi le
4 17 avril 1975, le PCK a réduit en esclavage toute la nation
5 cambodgienne et a causé la mort d'un Cambodgien sur quatre.
6 Être forcé de quitter sa demeure, perdre un membre de sa famille,
7 se voir nier liberté de mouvement, de parole, de culte, être
8 assujetti au travail forcé, à la famine, la torture et les
9 sévices, de vivre dans la peur constante de l'exécution, bref, de
10 se voir dépouiller de toute dignité humaine.
11 Voilà le cauchemar devenu réalité pour des millions de
12 Cambodgiens ordinaires entre 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979.
13 [15.23.33]
14 Tous les Cambodgiens qui ont vécu sous ce régime ont été touchés
15 par les politiques du PCK. Les crimes prévus par l'acte
16 d'accusation représentent cette souffrance.
17 Même à l'intérieur des sites de crimes spécifiques couverts par
18 "leur" décision de renvoi, les souffrances et la douleur
19 infligées aux victimes est ahurissante. Les cicatrices de ce pays
20 mettront plusieurs générations à guérir.
21 Une des conséquences tragiques des crimes commis par le régime du
22 PCK est le fait que des centaines de milliers de victimes
23 demeurent ensevelies dans des endroits inconnus, n'ont jamais été
24 exhumées, n'ont pas été identifiées et n'ont pas reçu de
25 funérailles par leurs êtres chers.

122

1 [15.24.41]

2 À ce jour, des milliers de personnes vivent leur deuil sans même
3 savoir quelle est la dernière demeure de leurs êtres chers et de
4 leurs amis.

5 Ce procès, toutefois, n'est pas une vengeance. Ce procès vise la
6 manifestation de la vérité et "de" pouvoir déterminer la
7 culpabilité.

8 Les accusés ont droit à un procès équitable. Ils ont le droit à
9 la présomption d'innocence et peuvent présenter leur défense, et
10 ce, contrairement aux millions de Cambodgiens qui ont souffert
11 sous le Parti communiste du Kampuchéa.

12 Nous prouverons la culpabilité des accusés dans ce tribunal, un
13 tribunal où les Cambodgiens et la communauté internationale se
14 sont réunis pour obtenir une parcelle de justice pour les
15 millions de personnes qui ont souffert.

16 Votre contribution sera petite mais indispensable à la guérison
17 de cette nation.

18 [15.26.00]

19 Aux despotes et aux auteurs d'atrocités partout dans le monde,
20 nous enverrons le message suivant: la justice n'oublie jamais.

21 Et, surtout, nous nous assurerons que la vérité soit dite et que
22 justice soit rendue.

23 Selon les mots du Bouddha, il faut vaincre la colère par le
24 calme, la méchanceté par la bonté, l'avarice par la générosité,
25 le mensonge par la vérité.

123

1 Madame, Messieurs les juges, je vous remercie et je laisse
2 maintenant la parole à mon collègue, le coprocurateur
3 international, M. Andrew Cayley.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je remercie la coprocuratrice et je donne maintenant la parole au
6 coprocurateur international.

7 [15.26.58]

8 M. CAYLEY:

9 Madame, Messieurs les juges, je crois que, vu le temps qu'il
10 reste aujourd'hui, je pourrais vous exposer mon introduction et,
11 avant de commencer, je voudrais dire en quelques mots ce que j'ai
12 l'intention de décrire dans ma partie de la déclaration
13 liminaire, à savoir comment nous nous sommes répartis les rôles,
14 Mme Chea Leang et moi-même.

15 Mme Chea Leang a surtout parlé des crimes qui ont été commis et
16 je me concentrerai pour ma part sur le rôle et les
17 responsabilités des accusés. Je parlerai donc des rôles et des
18 rapports des accusés dès avant 75, les rôles des accusés entre 75
19 et 79.

20 [15.27.55]

21 Je parlerai de la structure organisationnelle du PCK et du
22 Kampuchéa démocratique, et je parlerai de la mise en œuvre des
23 cinq politiques qui sont couvertes par l'entreprise criminelle
24 commune qui est reprochée aux accusés dans la décision de renvoi,
25 et ceci couvre le paragraphe premier de l'ordonnance de

124

1 disjonction dans laquelle que vous exposez les thèmes que vous
2 souhaitez voir couverts par la présente déclaration liminaire.
3 Je commencerai donc par dire que le dossier que vous allez juger,
4 sur lequel vous allez statuer, repose très fermement sur un
5 principe de droit et de moralité qui va de soi, à savoir que les
6 individus, les êtres humains, hommes, femmes et enfants, partout,
7 sont la pierre angulaire de ces valeurs et que les sociétés et
8 les États doivent exister pour leur bénéfice et non pour le
9 bénéfice de ceux qui gouvernent.

10 Il va de soi aussi que les droits de l'homme, à la vie, à la
11 liberté, à la sécurité, ne doivent pas trouver leur source dans
12 la générosité de l'État mais dans le droit.

13 [15.29.21]

14 Plus qu'autre chose encore, cette affaire va faire la
15 démonstration au monde de la folie humaine et du caractère
16 pathétique qu'il y a à exalter l'État, ses besoins, ses plans,
17 ses objectifs, en définitive, sa folie suicidaire au détriment
18 des besoins et des droits des êtres humains.

19 Les trois accusés qui comparaissent aujourd'hui en l'espèce sont
20 des personnes âgées. Leur grand âge pourrait inciter à la
21 sympathie ou à la compassion, mais il ne faut pas que nous
22 oublions un seul instant l'héritage catastrophique que ces trois
23 personnes âgées représentent.

24 [15.30.12]

25 En l'espace de moins de quatre ans, ils ont pris aux Cambodgiens

125

1 toute la dignité et la liberté que nous considérons comme autant
2 de droits naturels et inaliénables de tout être humain. Ils ont
3 assassiné, torturé et terrorisé leurs propres compatriotes. Ils
4 ont lancé un processus de réforme sociale radicale par lequel ils
5 ont détourné, exploité le capital humain et matériel du pays pour
6 créer un cauchemar pour tous les Khmers.

7 [15.30.49]

8 Ils ont pris aux gens tout ce qui fait la valeur de la vie, la
9 famille, la foi, l'éducation, un endroit pour élever ses enfants,
10 un endroit pour se reposer.

11 Ils ont réduit en esclavage et affamé leur propre peuple.

12 Ils ont vu des ennemis de leur État embryonnaire partout,
13 intellectuels, capitalistes, classe moyenne, représentants de
14 l'ancien régime, ce qu'on a appelé les traîtres, Cham,
15 Vietnamiens, étaient tous destinés à l'anéantissement.

16 Ils ont même interdit l'amour entre les êtres humains, cette
17 qualité noble et unique qui vient au cœur de l'homme plus
18 naturellement que toute autre. N'oublions pas un instant lors de
19 ce procès qu'ils représentent ces forces malignes, l'héritage
20 tragique que nous connaissons aujourd'hui.

21 [15.31.54]

22 Avant d'entrer dans le fond de l'affaire, je voudrais aussi
23 exposer à votre intention et à l'intention du public les grandes
24 bases juridiques du présent tribunal. Les CETC sont naturellement
25 une institution de droit cambodgien interne.

126

1 La Cour applique le Code pénal du Cambodge mais en même temps a
2 adopté et applique un certain nombre de dispositions de droit
3 humanitaire international et de ce qu'on appelle aujourd'hui le
4 droit pénal international.

5 [15.32.35]

6 Alors, quelles sont les sources de ces dispositions
7 internationales? En 1941, au plus fort de la Deuxième Guerre
8 mondiale, une réunion a eu lieu sur un navire de guerre au large
9 des côtes de Terre-Neuve, au Canada.

10 À cette réunion assistaient le Président des États-Unis
11 d'Amérique, Franklin Roosevelt, ainsi que le Premier Ministre
12 britannique, sir Churchill. Ils ont, entre autres choses, rédigé
13 un document d'une page passé dans l'histoire sous le nom de
14 Charte Atlantique.

15 En reconnaissant à l'époque que les États n'étaient pas..
16 échappaient au droit et pouvaient faire la guerre ainsi
17 qu'assassiner et torturer leur propre population en toute
18 impunité, ces deux hommes ont mis sur papier des idées
19 visionnaires de principes communs pour un nouvel ordre mondial.

20 [15.33.46]

21 La Charte consistait en trois piliers qui en faisait le cœur..
22 avec au cœur l'engagement vis-à-vis des droits de l'homme et la
23 protection de la dignité inhérente à tous les membres de la
24 famille humaine ainsi que le respect de leurs droits égaux et
25 inaliénables.

127

1 Entre 1941 et 1949, la Charte Atlantique a été revue et corrigée
2 pour redevenir la Charte des Nations Unies de 1945. La
3 Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la
4 Convention sur le génocide de 1948, les Conventions de Genève de
5 1949, la Charte de Nuremberg de 1945 ainsi que la Charte du
6 Tribunal militaire international de 1945, en vertu duquel les
7 criminels de guerre nazis seraient jugés.

8 [15.34.43]

9 Tous ces instruments et actes réaffirment les droits fondamentaux
10 des êtres humains, la nécessité de prévenir et de punir le crime
11 de génocide, les contraintes imposées aux moyens et aux méthodes
12 de guerre et en définitive réaffirment le fait que la
13 responsabilité des crimes de guerre et des crimes contre
14 l'humanité incombent à des personnes individuelles sur le plan
15 pénal.

16 [15.35.15]

17 Nous n'acceptons donc pas l'idée un seul instant qu'il n'y ait
18 pas... il n'y ait qu'une base juridique fragile pour le présent
19 procès.

20 Nous nous lançons aujourd'hui dans un voyage juridique sans
21 précédent, à bien des égards. Sans précédent par son échelle,
22 mais aussi, et chose plus importante, sans précédent du fait que
23 les victimes, le peuple cambodgien, attendent depuis plus d'une
24 génération entière que la roue de la justice tourne.

25 Ceci sera, sans aucun doute, l'une des séries de procès pénaux

128

1 les plus importants et les plus grands que le monde ait jamais
2 vus. Il y a peut-être trois ensembles de procès dans la
3 jurisprudence internationale qui puissent y être comparés par
4 leur ampleur; à savoir: le procès des dirigeants nazis entre 1945
5 et 1946; le procès de ceux qui sont responsables du génocide de
6 900000 Tutsi au Rwanda en 1994 - procès qui n'est pas encore
7 terminé; et le procès de Slobodan Milosevic, ancien Président de
8 la Yougoslavie entre 2002 et 2006.

9 [15.36.40]

10 Cette série de procès dans lesquels vous aurez à statuer concerne
11 entre 1,7 et 2 millions de victimes. Les faits reprochés aux
12 accusés sont appuyés par un dossier qui comprend des centaines de
13 milliers de pages de documents, déclarations de témoins et autres
14 éléments de preuve.

15 [15.37.04]

16 Un cambodgien sur quatre a trouvé la mort sous le Kampuchéa
17 démocratique, comme l'a déjà dit ma collègue, plus que n'importe
18 quel pays depuis le massacre de tous les hommes adultes et de la
19 réduction en esclavage des femmes et des enfants sur l'île de
20 Milos par les Athéniens il y a 2400 ans.

21 En termes relatifs et au vu de la taille de la population
22 nationale qui est morte ou qui a été assassinée, la portée de la
23 catastrophe humaine déchaînée par les accusés ici présents n'a
24 pas de parallèle dans l'histoire du monde moderne.

25 [15.37.47]

129

1 Il faut aussi que nous soyons absolument clairs d'emblée à
2 l'ouverture de ce procès; à savoir que les crimes qui ont eu lieu
3 lors de ces trois ans, huit mois et vingt jours n'étaient pas le
4 fruit du hasard et ne sont pas simplement arrivés comme cela. Il
5 y a eu des plans qui expliquent la mort de deux millions de
6 personnes et la ruine d'un pays. Il s'agit de plans qui ont été
7 conçus et pensés bien longtemps avant 1975.

8 [15.38.20]

9 Les déplacements forcés, la réduction en l'esclavage, les
10 meurtres et la violence déchaînée sur les minorités et ceux qu'on
11 a appelés "les ennemis du PCK", et la pratique du mariage forcé
12 sont tous le résultat d'un calcul froid des trois personnes âgées
13 qui comparaissent aujourd'hui et le résultat de méthodes
14 parfaitement conscientes et d'une doctrine préexistante.

15 [15.38.41]

16 L'essence du dossier à charge des accusés est simple et claire.
17 En tant que hauts dirigeants du Parti communiste du Kampuchéa,
18 Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan ont conçu et mis en place
19 des politiques criminelles qui ont réduit en l'esclavage une
20 nation tout entière, ont causé la mort de deux millions de
21 personnes et assujetti le reste des Cambodgiens à des conditions
22 d'inhumanité dégradantes.

23 [15.39.12]

24 Les accusés ont élaboré leurs plans criminels ensemble lors de
25 contacts qui remontent aux années 50 et 60.

130

1 Pendant la période du Kampuchéa démocratique, du 17 avril 1975 au
2 7 janvier 1979, au plus fort de leur puissance, les accusés ont
3 vécu et travaillé ensemble appliquant leur politique criminelle
4 par l'intermédiaire d'une structure hiérarchique par laquelle ils
5 recevaient quotidiennement des rapports de tous les organismes
6 clés et par lequel ils fournissaient et ils envoyaient en réponse
7 des instructions directes.

8 Deux thèmes vont résonner tout au long du présent procès. Un, le
9 contrôle précis, minutieux et obsessionnel des accusés sur tous
10 les aspects de la vie au Kampuchéa démocratique. Et,
11 deuxièmement, la connaissance qu'ils avaient des crimes qui
12 étaient commis sur leurs instructions et en leur nom.

13 [15.40.19]

14 Les coprocurateurs ont décrit la brutalité organisée du régime du
15 Kampuchéa démocratique, la qualifiant d'entreprise criminelle
16 commune avec, à son cœur, cinq politiques. Les politiques sont:
17 un, le déplacement forcé des populations cambodgiennes des villes
18 vers les zones rurales; deuxièmement, la réduction en esclavage
19 du peuple cambodgien dans les chantiers de travail et les
20 coopératives agricoles; troisièmement, l'utilisation de la
21 violence pour éliminer ou écraser les ennemis du PCK grâce à un
22 réseau national de bureaux de rééducation ou de sécurité;
23 quatrièmement, la persécution ou la prise pour cibles de groupes
24 spécifiques dont les bouddhistes et les Cham et Vietnamiens; et,
25 cinquièmement, la pratique du mariage forcé comme moyen de

131

1 réaliser la croissance démographique.

2 [15.41.48]

3 À mon sens, il est tout à fait certain que les trois accusés,

4 séparément ou ensemble, prétendront qu'il n'y avait pas

5 d'entreprise criminelle commune visant à commettre ces crimes ou

6 qu'ils n'y étaient pas partie. Les éléments de preuve prouveront

7 le contraire, je puis vous l'assurer.

8 Mais attardons-nous un instant sur les mots du juge Robert

9 Jackson prononcés à Nuremberg en juillet 1946, car ses mots

10 résonnent encore après autant d'années et sont très instructifs.

11 Je cite:

12 [15.42.22]

13 "La position ultime de chaque accusé est que, même s'il y avait

14 conspiration, ils n'en faisait pas partie. Il est donc important

15 d'examiner leur tentative visant à éviter toute responsabilité

16 pour savoir:

17 Premièrement, ce que veut dire l'accusation de complot et ce qui

18 est puni. Lorsque nous parlons de complot, nous ne punissons pas

19 un homme pour le crime commis par un autre homme, nous cherchons

20 à punir chacun pour le propre crime qu'il a commis en se joignant

21 à un plan criminel commun auquel d'autres, aussi, participaient.

22 La mesure du degré de criminalité du plan, et par conséquent de

23 la culpabilité de chaque participant, est naturellement la somme

24 totale des crimes commis par tous dans l'exécution du plan. Mais

25 l'essence de l'infraction et la participation dans la formulation

132

1 ou dans l'exécution du plan, ce sont là les règles que chaque
2 société juge nécessaire afin de porter un jugement sur ces hommes
3 qui, tels que les accusés, n'ont jamais eu de sang sur les mains
4 mais sont ceux qui ont fait des plans qui ont résulté dans le
5 sang qui a coulé." Fin de citation.

6 [15.43.41]

7 Aucun des accusés ici présents ne s'est sali les mains
8 directement, mais chacun, pris ensemble ou séparément, et avec
9 d'autres qui sont morts maintenant depuis longtemps, a mis en
10 œuvre des plans et des politiques qui ont été appliquées
11 strictement et qui ont déclenché un océan, une mer de sang dans
12 ce pays.

13 Je m'aventurerai aussi à dire que, en l'espèce, la Défense va
14 très certainement rejeter - plutôt - la culpabilité de ce qui
15 s'est passé sur ceux qui sont morts. En particulier, nous nous
16 attendons à ce que la Défense dise qu'une grande partie de la
17 terreur qui a eu lieu ces années est due à Saloth Sar ou Pol Pot.

18 [15.44.31]

19 Ici aussi, Robert Jackson nous est utile, et je le cite:

20 "Quels que soient les arguments des accusés, ils n'ont jamais
21 pointé du doigt un homme vivant pour le déclarer coupable. Il est
22 tentant de s'étonner d'un destin qui fait que seuls les coupables
23 sont morts et les innocents sont encore en vie. C'est presque
24 trop remarquable.

25 Le méchant, sur lequel la culpabilité est rejetée par les

133

1 accusés, en l'occurrence, est Hitler, c'est lui qu'à peu près
2 chaque accusé a pointé d'un doigt accusateur.

3 [15.45.15]

4 Je ne suis pas en désaccord avec ce consensus et je ne nie pas
5 que tous ces morts ou ces hommes disparus partagent la
6 culpabilité. Dans des crimes aussi répréhensibles, ils ont
7 peut-être joué un grand rôle mais cette culpabilité ne peut
8 excuser les accusés.

9 Hitler ne portait pas toute la responsabilité et ne l'a pas
10 emportée tout entière dans la tombe avec lui. Ce sont ces hommes
11 morts et ceux qui sont encore en vie et qui ont participé à ce
12 complot qui doivent être jugés, et leur culpabilité doit donc
13 être évaluée en conséquence." Fin de citation.

14 [15.45.55]

15 Ainsi donc, l'Accusation est d'accord pour dire que,
16 effectivement, Pol Pot et d'autres qui sont morts depuis
17 longtemps sont aussi responsables de ces 2 millions de morts.
18 Mais suggérer que ceci exonère ou devrait nous inciter à
19 acquitter les trois accusés encore en vie qui sont devant nous
20 est une absurdité. Ces trois hommes ont été des acteurs aux côtés
21 de Pol Pot. Ils ont planifié pendant des années avec Pol Pot pour
22 le jour où ils prendraient le pouvoir.

23 [15.46.26]

24 Ces éléments de preuve vont montrer leur degré de participation
25 personnelle dans les plans et dans l'application de ces plans qui

134

1 ont mené aux crimes terribles qui leurs sont reprochés.
2 Vous n'allez pas entendre un mot de l'époque de leur part qui
3 indiquerait qu'ils ont été en désaccord avec la terreur qui s'est
4 déroulée entre 75 et 79.
5 Rappelez-vous-en lorsqu'on vous dira que les centres du pouvoir
6 étaient soit fermés soit à demi ouverts pour les accusés et
7 qu'ils ne savaient rien de la destruction d'un quart de leur
8 propre peuple.

9 [15.47.09]

10 Je dois insister maintenant que le procès doit être équitable. La
11 charge de la preuve repose sur les coprocurateurs. Nous devons
12 prouver les événements qui sont mentionnés dans l'ordonnance de
13 renvoi. Les trois accusés sont présumés innocents jusqu'à preuve
14 du contraire. Ils ont droit à être défendus et nous savons qu'ils
15 le sont bien.

16 Ils peuvent mettre en cause les éléments de preuve qui sont
17 produits ici et aucun ne peut être obligé à témoigner contre
18 eux-mêmes ou contre un de leurs coaccusés.

19 Beaucoup dans ce pays peuvent se demander pourquoi, au vu de la
20 tragédie humaine qui leur est reprochée, les trois accusés
21 devraient avoir quelque droit que ce soit.

22 [15.47.51]

23 Mais imaginez que nous ayons à juger et condamner ces trois
24 hommes dans les mêmes conditions que celles qu'ils ont imposé à
25 leur propre peuple, que nous torturions et assassinions des

135

1 témoins pour susciter des plaintes à l'égard de ces trois
2 personnes âgées.
3 C'est justement un grand hommage au peuple cambodgien qu'il ait
4 choisi de soumettre ces trois hommes à la rigueur du droit et de
5 leur donner tous les droits qu'ils n'ont donné à personne pendant
6 les années où ils ont été si puissants.

7 [15.48.19]

8 Ayant souligné l'importance de l'équité, il faut aussi que nous
9 retournions à l'année 1979 pour voir ce que les Cambodgiens ont
10 trouvé à leur retour dans leurs foyers après que les Khmers
11 rouges furent chassés du pouvoir.

12 La capitale et d'autres villes désertées et vides de toute vie;
13 le camp de sécurité de S-21 à Phnom Penh, qui est la preuve du
14 travail de la police secrète des Khmers rouges; les corps mutilés
15 de ceux qui ont été torturés et assassinés par le régime; la
16 destruction des sites dédiés à la religion et au culte; les
17 dépouilles de proches et de voisins brûlées et éparpillées à
18 travers le pays.

19 [15.49.21]

20 Voilà quelques-uns seulement des fruits terribles et amers que
21 Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan ont laissés à leur peuple.
22 Je vais maintenant commencer mon exposé sur le rôle et les
23 relations des accusés avec le Kampuchéa démocratique avant 75.
24 Les rapports de travail étroits entre les accusés remontent aux
25 années 50, lorsque Ieng Sary, Khieu Samphan et Pol Pot, alors

136

1 connu sous le nom de Saloth Sar, étaient étudiants à Paris et
2 avaient créé un cercle d'études marxistes-léninistes pour
3 promouvoir la révolution communiste comme moyen d'obtenir
4 l'indépendance du Cambodge.

5 Pol Pot et Ieng Sary devaient devenir rapidement beaux-frères
6 puisqu'ils ont épousé les sœurs Khieu Ponnary et Khieu Thirith.
7 Après leur retour de France, ils se sont joints avec Nuon Chea,
8 qui avait rallié le Parti communiste alors qu'il vivait en
9 Thaïlande dans les années 40, où il avait étudié le droit et
10 travaillait au Ministère thaïlandais des affaires étrangères.

11 [15.50.37]

12 Nuon Chea est resté actif dans le mouvement communiste après son
13 retour au Cambodge et en 1955 il a été nommé secrétaire du comité
14 de Phnom Penh du Parti populaire révolutionnaire khmer.

15 L'un des autres membres de ce comité sous Nuon Chea était Pol Pot
16 et ils ont été rejoints plus tard par Ieng Sary. Ensemble, ils
17 ont commencé à faire des plans pour créer un nouveau Parti
18 communiste au Cambodge.

19 Le 30 septembre 1960, Pol Pot, Nuon Chea et Ieng Sary faisaient
20 partie d'un petit groupe qui s'est retrouvé dans l'habitation
21 d'un cheminot de Phnom Penh pour créer le Parti des travailleurs
22 du Kampuchéa, le précurseur du PCK.

23 [15.51.34]

24 Au premier congrès du Parti, Nuon Chea a été élu secrétaire
25 adjoint numéro 2, une position qu'il continuerait à avoir au

137

1 cours des trois décennies à venir.

2 Sous Nuon Chea, se trouvait Pol Pot, membre élu du Comité
3 permanent du Parti, et Ieng Sary, nommé membre du Comité central
4 et membre suppléant du Comité permanent.

5 [15.51.58]

6 Madame, Messieurs les juges, je décris cet événement qui a eu
7 lieu quinze ans avant l'évacuation forcée de Phnom Penh à cause
8 de la décision fatidique prise par les accusés à cette réunion,
9 adopter une ligne du Parti qui autorisait le recours à la
10 violence armée pour éliminer ceux qu'ils appelaient les féodaux,
11 les capitalistes et les autres ennemis du PCK.

12 [15.52.20]

13 Le plan est resté en vigueur après que les accusés eurent pris le
14 pouvoir en avril 1975. Cette politique meurtrière, conçue par les
15 accusés dans une habitation anonyme dans cette ville de Phnom
16 Penh il y a plus de cinquante ans, aurait pour résultat le
17 massacre de centaines de milliers de leurs compatriotes
18 cambodgiens, tous déclarés ennemis du Parti.

19 15.52.48]

20 Madame, Messieurs les juges, de septembre 1960 jusqu'en avril
21 1975, les accusés ont continué de travailler ensemble et d'œuvrer
22 ensemble à leur objectif commun de révolution au Cambodge.

23 À la date du deuxième congrès du Parti, en février 1963, le
24 secrétaire du Parti, Tou Samuth, avait été arrêté. Nuon Chea
25 lui-même a proposé que Pol Pot devienne le nouveau secrétaire du

138

1 Parti ou Frère numéro 1. Nuon Chea est resté secrétaire adjoint
2 et Ieng Sary est devenu membre de plein droit du Comité
3 permanent, c'est-à-dire le troisième membre du Parti par ordre
4 d'importance.

5 [15.53.28]

6 Quelques mois plus tard, Ieng Sary, Pol Pot, Son Sen et d'autres
7 dirigeants du Parti ont trouvé leurs noms sur une liste de
8 gauchistes qui a été rendue publique. Ils ont fui dans la jungle,
9 d'abord dans une base militaire vietnamienne près de la frontière
10 et ensuite dans un recoin lointain de la province du Ratanakiri.
11 Leur nouveau centre s'appelait le Bureau 100. À partir de là, une
12 structure en toile d'araignée allait s'étendre à travers tout le
13 Cambodge.

14 [15.54.02]

15 Nuon Chea, dont l'identité en tant que dirigeant du Parti est
16 restée secrète pendant ces années, est resté à Phnom Penh et
17 était responsable des opérations du Parti dans le reste du pays.
18 Les accusés se rencontraient, ces années, pour prendre des
19 décisions fondamentales par le truchement des Comités central et
20 permanent du Parti.

21 À la mi-1967, les dirigeants du Parti ont décidé de lancer la
22 lutte ouverte armée l'année suivante. Et, en janvier 1968, c'est
23 Nuon Chea qui a transmis les ordres de lancer une attaque de
24 maquisards par les forces du PCK contre un poste de l'armée
25 gouvernementale au sud de la ville de Battambang.

139

1 [15.54.45]

2 Cette journée serait plus tard commémorée par le PCK comme
3 marquant la naissance de l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa,
4 l'ARK.

5 L'accusé Khieu Samphan aurait rejoint le Parti dans les années 50
6 alors qu'il se trouvait en France. Mais il a caché ses véritables
7 allégeances quand il est rentré au Cambodge, en 1959, jouant un
8 rôle actif dans les affaires publiques du pays.

9 En 1962, il a rallié le parti Sangkum Reastr Niyum. Au pouvoir,
10 il a été élu à l'Assemblée nationale et a été désigné secrétaire
11 d'État au commerce.

12 [15.55.21]

13 Étant soupçonné de gauchisme, toutefois, Khieu Samphan a
14 finalement été contraint de démissionner de son poste et s'est
15 trouvé sous la menace constante d'être arrêté.

16 Ayant été visé pour ses convictions politiques, Khieu Samphan
17 était bien conscient des conséquences du plan du PCK visant à
18 arrêter, détenir et exécuter les ennemis politiques.

19 En avril 1967, étant accusé d'être responsable des émeutes
20 estudiantines et étant convoqué devant un tribunal militaire,
21 Khieu Samphan et deux autres personnes ont pris le maquis sous la
22 protection de Ta Mok, membre du Comité central du PCK.

23 [15.56.05]

24 Ayant disparu et étant par beaucoup supposés morts, Khieu
25 Samphan, Hu Nim et Hou Yuon devaient réapparaître trois ans plus

140

1 tard comme les trois fantômes du régime Khmer rouge.

2 Le 18 mars 1970, un jour gravé à jamais dans la mémoire d'une
3 génération, son Altesse royale le prince Norodom Sihanouk, le
4 Roi-Père, a été renversée lors d'un coup d'État fomenté par le
5 général Lon Nol et le prince Sirik Matak.

6 [15.56.41]

7 La République khmère était instaurée, l'histoire avait ouvert la
8 voie au pouvoir pour le PCK, et les accusés n'ont pas hésité à
9 saisir cette occasion.

10 Le Parti a formé une alliance avec le prince Norodom Sihanouk qui
11 consistait en un mouvement de résistance, le Front uni national
12 du Kampuchéa, ou FUNK, et un gouvernement en exil basé à Pékin,
13 le Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa, ou GRUNK.
14 De 1970 à 1975, dans ce mouvement de résistance et de révolution,
15 les accusés ont assumé d'autres rôles encore, élargissant leur
16 cercle d'influence et leur structure de contrôle.

17 [15.57.25]

18 Nuon Chea a finalement quitté Phnom Penh et a rejoint ses
19 camarades au siège du Parti dans le Ratanakiri. Le siège a encore
20 une fois été déplacé pour être installé à la frontière entre les
21 provinces de Kompong Cham et Kompong Thom.

22 En mai 1970, Khieu Samphan a assumé des positions importantes
23 dans les structures civiles et militaires de la résistance en
24 tant que vice-Premier Ministre du GRUNK et de commandant en chef
25 de l'Armée de libération nationale.

141

1 [15.57.58]

2 Il avait de toute évidence bien servi le Parti et au troisième
3 congrès du Parti, en 1970, il a été récompensé en étant promu au
4 rang de membre suppléant du Comité central.

5 En décembre 70, Ieng Sary était à Hanoi, où il avait mis en place
6 une station de radio qui était le porte-parole de la résistance,
7 et, en avril 71, il était à Pékin, le siège du gouvernement en
8 exil, pour mobiliser l'appui étranger au PCK.

9 Il suivait et contrôlait les activités du mouvement de résistance
10 au nom du Parti et devait rentrer au Cambodge pour des réunions
11 du Comité central et du Comité permanent du Parti.

12 [15.58.44]

13 À l'une de ces réunions, en juin 1974, les dirigeants du Parti se
14 sont mis d'accord sur la stratégie visant à évacuer Phnom Penh
15 après ce qu'ils allaient appeler sa libération.

16 Monsieur le Président, je pense pouvoir m'interrompre ici, parce
17 que je passerai à un autre chapitre de ma déclaration liminaire.

18 Je... si vous le jugez opportun, nous pouvons peut-être suspendre
19 ici pour aujourd'hui.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Monsieur le coprocurateur, vous avez encore 15 minutes et pouvez
22 donc poursuivre.

23 [15.59.39]

24 M. CAYLEY:

25 Permettez-moi maintenant de passer à la période d'avril 1975 à

142

1 janvier 1979 pour expliquer les rôles des accusés.

2 J'en viens donc au 17 avril 1975. Ce jour-là, le PCK a pris le
3 pouvoir au Cambodge, et les accusés ont commencé à mettre en
4 œuvre les politiques criminelles du Parti.

5 Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan se sont rendus à Phnom Penh
6 ensemble et sont arrivés le 20 avril 1975. Ieng Sary, lui,
7 arriverait de Chine quelques jours plus tard, soit le 24 avril
8 1975.

9 [16.00.22]

10 Au cours de mois qui suivit, les accusés et autres dirigeants du
11 PCK ont travaillé ensemble, au début à la gare centrale de Phnom
12 Penh puis à la pagode d'Argent pour mettre le point final aux
13 politiques et aux plans qui devaient être mis en œuvre.

14 Le vaste réseau de structure du Parti était prêt. Les plans
15 élaborés par les accusés au Centre du Parti ont ensuite été
16 communiqués à des représentants militaires des zones, secteurs et
17 districts au cours d'une réunion de six jours présidée par Pol
18 Pot et Nuon Chea, qui lui-même a dicté la ligne du Parti au
19 public.

20 [16.01.03]

21 Le premier jour de cette réunion, le 20 mai 1975 - aujourd'hui un
22 jour de deuil national au Cambodge -, connu sous le nom du jour
23 de la Colère, en reconnaissance (sic) des politiques criminelles
24 mises en œuvre par les accusés à cette époque.

25 Ce sont ces politiques tragiques pour chacune des victimes du

143

1 régime du Kampuchéa démocratique qui vous ont été déjà présentées
2 et qui seront discutées plus en détail demain.

3 En quelques mois, les accusés sont passés ensuite à des bureaux
4 et des quartiers permanents, "avec" lesquels ils ont pu avoir
5 leur contrôle du pays.

6 [16.01.50]

7 Un site connu sous le nom de K-1 était le bureau principal et la
8 résidence du Frère numéro 1, Pol Pot, et se "retrouvait" sur les
9 quais du Tonlé Bassac juste au sud de l'emplacement actuel de
10 l'Assemblée nationale.

11 Il s'agissait d'un édifice de deux étages, grand, entouré d'un
12 mur de fils barbelés et de planches et... quatre tours autour du
13 périmètre, où il y avait une équipe de 50 à 60 gardes.

14 [16.02.21]

15 Vous voyez ensuite sur la carte K-3. K-3 était un pâté de maisons
16 à l'ouest du palais royal, au coin de la rue Pasteur, et qui
17 était barricadé avec une clôture de métal et des fils de fer
18 barbelés et était patrouillé par des gardes.

19 Un certain nombre des gardes, messagers et chauffeurs qui ont
20 travaillé pour les accusés à K-1 et K-3, ces personnes vous
21 décrirons, Madame et Messieurs les juges, comment Nuon Chea, Ieng
22 Sary et Khieu Samphan ont vécu ensemble à K-3, travaillaient la
23 plupart des jours à K-1 et rentraient à K-3 le soir venu.

24 Chacun des accusés avait aussi d'autres bureaux et d'autres
25 positions pendant la période du Kampuchéa démocratique.

144

1 [16.02.02]

2 En plus de leurs positions élevées au sein du Parti, les trois
3 accusés ont été nommés à des postes élevés dans le gouvernement
4 du Kampuchéa démocratique formé en avril 1976 pour remplacer le
5 GRUNK, comme vous pouvez le voir ici.

6 [16.03.18]

7 (Présentation d'un document)

8 Nuon Chea, président de l'Assemblée représentative du peuple,
9 l'organe législatif de l'État; Ieng Sary, vice-Premier Ministre
10 responsable des affaires étrangères; et Khieu Samphan, président
11 du présidium d'État, le chef d'État.

12 Bien que leur nomination à ces positions de l'État était un
13 reflet de leur statut comme hauts dirigeants du PCK et leur
14 donnait certains privilèges et responsabilités, les faits
15 établiront que le véritable pouvoir détenu par chacun de ces
16 accusés découlait de leur position au sein du Parti.

17 Nuon Chea, comme secrétaire adjoint du Comité permanent du PCK,
18 responsable des affaires du Parti, l'éducation politique et la
19 formation des cadres.

20 Ieng Sary, un des seuls cinq membres de plein droit du Comité
21 permanent et la personne chargée de représenter le régime dans
22 les affaires internationales.

23 Khieu Samphan comme membre du Comité central, membre de fait du
24 Comité permanent, le président politique du Bureau 870 et la
25 personne responsable des questions commerciales partout au pays.

145

1 Comme Ieng Sary l'a lui-même dit dans une entrevue donnée en mai
2 1977, le Cambodge démocratique est gouverné par l'Angkar.
3 L'Angkar est le seul parti et l'État. L'État est le parti. Le
4 Parti est l'État. L'État et le Parti ne font qu'un. Il n'existe
5 que l'Angkar.

6 [16.05.08]

7 Madame, Messieurs les juges, voilà le fondement même de ce
8 système totalitaire de contrôle social, conçu et mis en œuvre par
9 les accusés.

10 Laissez-moi vous expliquer, et, ce faisant, je me pencherai
11 directement sur les rôles précis de chacun des accusés à
12 l'intérieur du Parti.

13 Dans ses déclarations faites aux cojuges d'instruction et les
14 ouvrages qu'il a écrit récemment, Khieu Samphan a répété
15 régulièrement qu'il n'avait pas de véritable pouvoir comme
16 président du présidium d'État. Cette affirmation toutefois fait
17 fi du fait qu'il avait pouvoir et autorité comme haut dirigeant
18 du PCK. Il était membre du Comité central du Parti et un
19 participant régulier aux réunions du Comité permanent.

20 [16.06.00]

21 Le Comité central et le Comité permanent étaient les organes les
22 plus élevés et les plus puissants du Parti communiste du
23 Kampuchéa et du Kampuchéa démocratique. Toutes les organisations
24 du Kampuchéa démocratique, y compris les zones, les divisions
25 militaires du Centre et les Ministères du gouvernement, se

146

1 rapportaient à l'échelon supérieur du Parti.

2 Sous la loi gouvernante, constitutive du Parti, le Comité central
3 était l'unité opérationnelle la plus élevée partout au pays,
4 responsable de la mise en œuvre de la ligne politique du Parti et
5 de la loi du Parti, de donner des instructions à tous les
6 organismes de zones, secteurs et du Parti d'exécuter les
7 activités conformément à la ligne politique et de gouverner et
8 d'arranger les cadres et les membres du Parti.

9 [16.06.50]

10 Khieu Samphan a admis qu'il était un des trente membres de plein
11 droit du Comité central, qui se réunissaient à tous les six mois.
12 En raison du fait que le Comité central était composé de membres
13 partout au pays et se réunissait à tous les six mois, l'exercice
14 du pouvoir "sur la base quotidienne" revenait au Comité
15 permanent, composé de cinq membres de plein droit: le secrétaire
16 Pol Pot, le secrétaire adjoint Nuon Chea, Ieng Sary, So Phim et
17 Ta Mok, et deux membres suppléent, Son Sen et Vorn Vet. Khieu
18 Samphan a déclaré que le Comité permanent se réunissait au moins
19 une fois par semaine et souvent plus souvent que cela.

20 [16.07.01]

21 (Présentation d'un document)

22 Et, en raison de l'obsession du PCK pour le secret et la
23 destruction généralisée de documents, nous n'avons pas tous les
24 procès-verbaux des réunions de ce comité. Fort heureusement, nous
25 avons un échantillon assez grand pour comprendre comment

147

1 fonctionnait le Comité permanent, quels étaient les sujets dont
2 il discutait et qui participait à ses réunions.

3 [16.08.00]

4 Ce graphique montre la participation de différentes personnes,
5 lors de différents... aux 17 réunions du Comité permanent pour
6 lesquelles nous avons les procès-verbaux. Comme vous voyez, Khieu
7 Samphan est présent à 14 de ces 17 réunions; quelque chose qu'il
8 a admise d'ailleurs aux cojuges d'instruction.

9 [16.08.28]

10 Et, en effet, si Khieu Samphan était présent à... et d'ailleurs
11 était... Khieu Samphan était plus présent à ces réunions du Comité
12 permanent que Ieng Sary, qui voyageait souvent à l'extérieur du
13 pays.

14 Membres de plein droit, Ta Mok et So Phim, et les membres
15 suppléants Son Sen et Vorn Vet.

16 Seuls Pol Pot et Nuon Chea ont participé plus fréquemment que
17 Khieu Samphan à des réunions du Comité permanent.

18 Les procès-verbaux montrent aussi que Khieu Samphan avait
19 présenté et discuté les différentes questions lors des réunions
20 du Comité permanent, contrairement à ce qu'il a dit aux cojuges
21 d'instruction, qu'il n'avait pas de rôle lui permettant de
22 s'exprimer aux réunions.

23 [16.09.05]

24 Il est aussi important de comprendre la relation entre l'État et
25 le parti au Kampuchéa démocratique. Quand on considère

148

1 l'affirmation faite par Nuon Chea aux cojuges d'instruction,
2 qu'il était trop occupé avec le travail législatif de l'Assemblée
3 des représentants du peuple, dont il était président, et que donc
4 il ne participait pas à l'exécutif.

5 En réalité, l'Assemblée de Nuon Chea ne s'est jamais réunie, n'a
6 jamais voté, n'a jamais voté ne serait-ce qu'une seule loi et n'a
7 même pas élu, contrairement à la propagande diffusée par la radio
8 d'État du Kampuchéa démocratique.

9 La vérité à propos de l'Assemblée des représentants du peuple se
10 retrouve dans le procès-verbal d'une réunion du Comité permanent
11 du 8 mars 1976 à laquelle participaient Nuon Chea et Khieu
12 Samphan, pendant laquelle les hauts dirigeants du PCK discutent
13 sur comment ils ne devraient pas parler en blague de l'Assemblée
14 devant les gens pour qu'ils voient bien qu'il ne s'agit d'une...
15 pour éviter qu'ils se rendent compte qu'il s'agit d'une
16 supercherie et que cette assemblée ne vaut rien.

17 [16.10.18]

18 (Présentation d'un document)

19 Vous voyez ici, donc, le procès-verbal de cette réunion.

20 Qu'a donc fait Nuon Chea lorsqu'il était à son bureau de
21 l'Assemblée? La Chambre entendra les témoignages du "président"
22 de S-21, Kaing Guek Eav, alias Duch, qui a rencontré Nuon Chea
23 tous les trois ou cinq jours entre septembre 1977 et janvier
24 1979, en général à son bureau de l'Assemblée. Lors de ces
25 réunions, Nuon Chea donnait à Duch des instructions quant à qui

149

1 devait être arrêté et qui devait être écrasé.

2 [16.11.11]

3 Et donc, même à son bureau de l'Assemblée, le seul travail que
4 Nuon Chea a fait, au meilleur de notre connaissance, c'était de
5 planifier qui allait être assassiné et, dans certains cas, même,
6 convoquer ces personnes à des réunions où "ils" étaient
7 immédiatement arrêtées et envoyées à S-21.

8 L'Assemblée des représentants du peuple était une fausse
9 institution, conçue pour donner une apparence d'activité
10 démocratique dans ce qui était en fait un État totalitaire
11 contrôlé par les Comités permanent et central du PCK. Le bureau
12 de l'Assemblée de Nuon Chea n'était qu'une autre partie de
13 l'appareil meurtrier.

14 [16.11.50]

15 Les responsabilités de Ieng Sary comprenaient de traiter avec le
16 personnel diplomatique et les Cambodgiens vivant à l'étranger. Au
17 début du régime, il a organisé la fermeture de la plupart des
18 ambassades cambodgiennes et ordonné le retour des diplomates au
19 Kampuchéa démocratique.

20 Il a aussi parlé à plusieurs Cambodgiens, en France et dans
21 d'autres pays, peignant un joli portrait de la vie sous le PCK et
22 les encourageant à rentrer au pays.

23 [16.12.25]

24 Vous entendrez les dépositions de certains des étudiants, des
25 intellectuels qui sont rentrés au Cambodge après avril 1975,

150

1 inspirés par les représentations que leur faisait Ieng Sary. Ils
2 ont atterri à l'aéroport de Pochentong. Un cadre du Ministère des
3 affaires étrangères est venu les rencontrer, leur a retiré leurs
4 passeports, leurs possessions. Leurs biens ont été saisis, ils
5 ont été emprisonnés dans des camps de rééducation sous le
6 contrôle de Ieng Sary, à Chraing Chamres ou Boeung Trabek, où ils
7 ont été assujettis à de "l'indoctrination" politique et le
8 travail forcé. Et ceux qui rejetaient le Parti étaient envoyés à
9 S-21 et tués.

10 Ieng Sary a avoué son rôle essentiel dans le retour des expatriés
11 Cambodgiens. Je cite: "Je regrette beaucoup la mort des
12 intellectuels, car c'est moi qui les avais réunis, qui leur avait
13 demandé de venir aider à construire le pays."

14 [16.13.24]

15 Voilà, Monsieur le Président, je pense que le moment est idoine
16 pour prendre la pause.

17 [16.13.35]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Oui, je remercie le coprocureur international.

20 Le temps est venu de lever la séance pour aujourd'hui. L'audience
21 reprendra à 9 heures demain matin.

22 Gardes de sécurité, veuillez ramener les accusés au centre de
23 détention et les ramener au prétoire demain matin avant 9 heures.

24 (Les juges quittent le prétoire)

25 (Levée de l'audience: 16h15)